

République Centrafricaine : Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Modification du montant d'assistance et Document du point d'achèvement et initiative d'allègement de la dette multilatérale

Ce rapport a été préparé par les services du Fonds monétaire et de la Banque mondiale en vue de l'examen par le Conseil d'administration d'une analyse de viabilité de la dette de la République Centrafricaine dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, le 16 juin 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et de la Banque mondiale et ne reflètent pas nécessairement l'avis du gouvernement de la République Centrafricaine ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et
Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)**

Document du point d'achèvement

Élaboré par les services de l'Association internationale de développement
et du Fonds monétaire international

Approuvé par Obiageli K. Ezekwesili et Otaviano Canuto (IDA)
Michael Atingi-Ego et Dhaneshwar Ghura (FMI)

Le 16 juin 2009

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Introduction	6
II. Évaluation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement.....	7
A. Le DRSP et le suivi de la pauvreté	12
B. Résultats macroéconomiques	13
C. Transparence	15
D. Réformes structurelles des secteurs forestier et minier.....	16
E. Gestion des finances publiques (GFP)	19
F. Réforme de la fonction publique	21
G. Réforme des secteurs sociaux	22
H. Gestion de la dette publique.....	25
III. Allègement de la dette et analyse de viabilité de la dette : mise à jour	27
A. Rapprochement des données afférentes à la dette.....	27
B. Révision de l'assistance PPTE et niveau de participation des créanciers	28
C. Éléments à prendre en compte pour une assistance complémentaire exceptionnelle	31
D. Participation des créanciers à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	33
E. Perspectives de viabilité de la dette, 2009–28.....	34
F. Analyse de sensibilité et de viabilité de la dette à long terme	37
IV. Conclusion	39
V. Points de discussion	40

Tableaux

1.	Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004–08.....	14
2.	Ventilation par facteur d'augmentation du ratio VAN de la dette/exportations à la fin 2008	32
3.	Stock nominal et valeur actualisée nette de la dette au 31 décembre 2006 par groupe de créanciers	44
4.	Aide au titre de l'Initiative PPTE selon une formule de répartition proportionnelle des charges	45
5.	Hypothèses de taux d'actualisation et taux de change à la fin décembre 2006 et à la fin décembre 2008	45
6.	VAN de la dette extérieure, 2008–28	46
7.	Service de la dette extérieure, 2008–28	47
8.	Stock nominal et VAN de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2008	48
9.	Indicateurs d'endettement extérieur, 2008–28	49
10.	Analyse de sensibilité, 2008–28	50
11.	Situation de la participation des créanciers à l'Initiative PPTE renforcée	51
12.	Fourniture de l'assistance de l'IDA au titre des initiatives PPTE renforcée et IADM, 2007–41	52
13.	Fourniture de l'assistance du FMI dans le cadre des initiatives PPTE renforcée et IADM, 2007–17	53
14.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–28.....	54
15.	Situation des pays considérés dans le cadre de l'Initiative PPTE, 31 mars 2009	55
16.	Fourniture de l'allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales en sus de l'Initiative PPTE.....	56

Graphiques

1.	Composition du stock de la dette extérieure au 31 décembre 2006 par groupe de créanciers	41
2.	Coûts potentiels de l'Initiative PPTE au 31 décembre 2006 par groupe de créanciers.....	41
3.	Indicateurs d'endettement extérieur, 2008–28.....	42
4.	Analyse de sensibilité, 2008–28	43

Encadrés

1.	État d'avancement des déclencheurs du point d'achèvement flottant	9
2.	Hypothèses macroéconomiques du scénario de référence.....	37

Annexes

I.	Gestion de la dette.....	57
II.	Analyse de viabilité de la dette à l'aide du cadre des pays à faible revenu	59

Tableaux des annexes

1a.	Analyse de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2006–29.....	68
1b.	Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2009–29	69
2a.	Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2006–29	71
2b.	Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2009–29.....	72

SIGLES ET ACRONYMES

ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ARV	Antirétroviral
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l’Afrique centrale
BEI	Banque européenne d’investissement
CE	Commission européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière
CNDP	Comité national de la dette publique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DGMP	Direction générale des marchés publics
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EDIC	Étude diagnostique sur l’intégration du commerce
EFA/FTI	Initiative pour l’accélération du programme « Éducation pour tous »
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
JSAN	Note consultative conjointe
KfW	Fonds allemand d’aide au développement
LICUS	Pays à faible revenu en difficulté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SYGADE	Système de gestion et d’analyse de la dette
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
VAN	Valeur actualisée nette
VIH/SIDA	Virus de l’immunodéficience humaine/Syndrome d’immunodéficience acquise

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En septembre 2007, les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont convenu que la République Centrafricaine remplissait les conditions pour atteindre le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le montant de l'allègement de la dette, promis au point de décision, de 583 millions de dollars EU en valeur actualisée nette (VAN) à fin 2006, avait été calculé de manière à ramener la VAN de la dette extérieure admissible à 150 % des exportations à fin 2006. Cet allègement de la dette impliquait un facteur de réduction commun de 68,1 %.

De l'avis des services de l'IDA et du FMI, la République Centrafricaine a accompli des progrès honorables vers la satisfaction des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement. Tous les déclencheurs du point d'achèvement flottant ont été intégralement mis en œuvre. Le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a été publié en juin 2007. Son application a été satisfaisante, comme il a été reconnu dans la note consultative conjointe (JSAN) sur le premier rapport d'étape annuel de la stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP). Le quatrième examen effectué en vertu de l'accord conclu au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) sera considéré par le conseil d'administration du FMI avec le présent document et la JSAN. Les services du FMI recommanderont l'achèvement du quatrième examen FRPC sur la base de la mise en œuvre dans l'ensemble satisfaisante du programme en 2008 et de la pertinence du cadre de l'action gouvernementale pour 2009. Tous les autres déclencheurs, y compris ceux relatifs à la transparence, aux réformes structurelles des secteurs forestier et minier, à la gestion des finances publiques (GFP), à la réforme de la fonction publique, à la gestion de la dette publique, aux secteurs sociaux et au VIH/SIDA, ont été intégralement mis en œuvre.

À la suite de l'ajustement de la dette auquel il a été procédé pour le point d'achèvement, la VAN de la dette extérieure admissible à fin 2006, après allègement traditionnel de la dette, a été augmentée de 0,7 million de dollars EU et portée à 856,6 millions de dollars EU. L'aide requise en vertu de l'initiative PPTE en VAN à fin 2006 a été revue à la baisse et ramenée de 583 millions de dollars EU au point de décision à 578 millions de dollars EU. L'aide PPTE en termes nominaux est estimée à 804 millions de dollars EU dont 454 millions seraient fournis par les créanciers multilatéraux et 350 millions par les créanciers bilatéraux et commerciaux. Le facteur de réduction commun est tombé de 68,1 à 67,5 %.

Les créanciers représentant 81,7 % de l'ensemble de la dette admissible ont donné des assurances satisfaisantes en ce qui concerne leur participation à l'initiative PPTE renforcée. La plupart des créanciers multilatéraux et tous les créanciers du Club de Paris ont accepté d'y participer. Les autorités cherchent actuellement à obtenir la participation de tous les autres créanciers.

La République Centrafricaine ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'un supplément d'aide dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. La VAN du ratio de la dette aux exportations après assistance PPTE renforcée à fin 2008 était de 148,0 %, soit un niveau supérieur à celui attendu au point de décision. Cet accroissement est essentiellement dû à une détérioration des taux de change, à l'utilisation d'un taux d'actualisation plus faible pour calculer la VAN de la dette et à une diminution des exportations. La VAN du ratio de la dette extérieure admissible aux exportations à fin 2008 après application, dans son intégralité, de l'allègement de la dette bilatérale allant au-delà de l'initiative PPTE, est estimée à 137,8 %, soit un niveau inférieur au seuil de 150 % fixé pour que l'octroi d'un supplément d'aide puisse être envisagé dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

En atteignant le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée, la République Centrafricaine pourra bénéficier aussi d'un allègement de dette supplémentaire au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Cet allègement de dette couvrirait presque intégralement les obligations restantes du service de la dette envers l'IDA, la Banque africaine de développement (BAD) et le FMI. Il réduirait la valeur nominale du service de la dette de 297 millions de dollars EU sur une période de 33 ans.

L'application intégrale de l'initiative PPTE, l'octroi d'une aide bilatérale supplémentaire au-delà de cette initiative et l'allègement de la dette au titre de l'IADM, au point d'achèvement, auraient pour effet de réduire sensiblement la charge de la dette extérieure de la République Centrafricaine. La VAN du ratio de la dette aux exportations à fin 2009 tomberait à 74,8 % et serait progressivement ramenée dans le temps au-dessous du niveau du scénario de référence après s'être élevé à 91,3 % à fin 2011. L'évolution future de ces indicateurs serait toutefois sensible aux hypothèses macroéconomiques, surtout en ce qui concerne les exportations et les conditions des nouveaux financements extérieurs.

Les services de l'IDA et du FMI recommandent que les administrateurs des deux organisations approuvent le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée pour la République Centrafricaine.

I. INTRODUCTION

1. **Le présent document examine les progrès réalisés par la République Centrafricaine dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** Il recommande que les administrateurs de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI) approuvent le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée pour la République Centrafricaine. De l'avis des services de l'IDA et du FMI, la République Centrafricaine a accompli des progrès satisfaisants dans l'exécution des déclencheurs du point d'achèvement. Elle a intégralement mis en œuvre les déclencheurs concernant l'élaboration et l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), le maintien de la stabilité macroéconomique, la mise à exécution des dispositions de la Constitution et du décret présidentiel relatif à la déclaration et à la divulgation du patrimoine et l'amélioration de la surveillance réglementaire et du cadre de communication dans les secteurs forestier et minier. Elle a aussi intégralement exécuté les déclencheurs relatifs à l'amélioration de la gestion des finances publiques, au lancement des réformes de la fonction publique, à l'amélioration de la gestion de la dette publique ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes dans les secteurs éducatif et sanitaire incluant la lutte contre le VIH/SIDA.

2. **En septembre 2007, les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont reconnu que la République Centrafricaine avait satisfait aux conditions requises pour atteindre le point de décision de l'initiative PPTE renforcée.**¹ Le montant de l'allègement de dette, promis au point de décision, de 583 millions de dollars EU en VAN, avait été calculé de manière à ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations à 150 % sur la base des données de la fin décembre 2006. Cet allègement représentait une réduction totale de 68 % de la VAN de l'ensemble de la dette extérieure publique et garantie par les pouvoirs publics à fin décembre 2006, après application des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. Les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont, en même temps, accepté d'offrir à la République Centrafricaine un allègement de dette intérimaire jusqu'à ce quelle atteigne le point d'achèvement. Une aide intérimaire a également été accordée par la Banque africaine de développement et l'Union européenne; les créanciers du Club de Paris ont consenti un allègement de dette sous la forme d'un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne. La valeur nominale de l'allègement de dette accordé au titre de l'initiative PPTE en apurant des créances et en réduisant le service de la dette jusqu'au point d'achèvement s'élève à 180 millions de dollars EU. Les administrateurs avaient décidé que le point d'achèvement flottant serait atteint quand les déclencheurs exposés dans l'encadré 3 du document du point de décision auraient été réalisés.

3. **Le présent document s'articule comme suit.** La section II évalue dans quelle mesure la République Centrafricaine satisfait aux conditions requises pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. La section III présente une analyse actualisée de

¹ Voir « Central African Republic—Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries—(HIPC) Initiative Decision Point Document », (EBS/07/106 et IDA/R2007-0239, septembre 2007).

l'allègement de la dette et de sa viabilité faisant notamment le point de la participation des créanciers et de l'allègement de dette consenti dans le cadre des initiatives PPTE renforcée et IADM. La section IV résume les principales conclusions et la section V expose les questions que les conseils d'administration de l'IDA et du FMI devront examiner.

II. ÉVALUATION DES CONDITIONS REQUISES POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT

4. **De l'avis des services de l'IDA et du FMI, la République Centrafricaine a mis en œuvre les déclencheurs lui permettant d'atteindre le point d'achèvement.** Les déclencheurs et le point sur leur exécution sont présentés plus loin dans l'encadré 1. Au point de décision, les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont convenu que la République Centrafricaine atteindrait le point d'achèvement flottant sur la base des critères suivants:

- (i) élaboration d'un document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an, confirmée par un rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP présenté par le gouvernement à la satisfaction de l'IDA et du FMI ;
- (ii) maintien de la stabilité macroéconomique attesté par l'application satisfaisante de l'accord FRPC ;
- (iii) mise en œuvre satisfaisante des dispositions des articles 44 et 75 de la Constitution et du décret présidentiel sur la déclaration et la divulgation du patrimoine;
- (iv) amélioration de la surveillance réglementaire et du cadre de communication dans les secteurs forestier et minier ;
- (v) plus grandes efficacité, transparence et responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- (vi) lancement satisfaisant des réformes de la fonction publique ;
- (vii) meilleure gestion de la dette publique, et
- (viii) progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs concernant l'éducation, la santé et le VIH/SIDA.

Encadré 1. République Centrafricaine: état d'avancement des déclencheurs du point d'achèvement flottant

Déclencheurs	État d'avancement
<p>1. DSRP : élaboration d'un DSRP complet dans le cadre d'un processus participatif et sa mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes pendant au moins un an, confirmée par un rapport d'étape annuel analysé dans une note consultative conjointe (JSAN).</p>	<p>Mis en œuvre. Un DSRP complet rédigé dans le cadre d'un processus participatif a été publié en juin 2007 et examiné par les conseils d'administration du FMI et de l'IDA en mai 2008. Le rapport d'étape annuel a été élaboré de manière participative par le Secrétariat technique national du DSRP et soumis officiellement au FMI et à l'IDA en mars 2009. La JSAN sur le rapport d'étape annuel est présentée aux conseils d'administration de l'IDA et du FMI avec le présent document. Elle conclut que des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la mise en œuvre de la SRP.</p>
<p>2. Stabilité macroéconomique : maintien de la stabilité macroéconomique attesté par des résultats satisfaisants dans le cadre du programme soutenu par la FRPC.</p>	<p>Mis en œuvre. La République Centrafricaine a maintenu la stabilité macroéconomique depuis qu'elle a atteint le point de décision. Le programme soutenu par la FRPC est resté sur les rails et ses résultats ont été, dans l'ensemble, satisfaisants. Les services du FMI recommanderont que le quatrième examen aux termes de l'accord FRPC soit exécuté en même temps que les discussions sur le point d'achèvement PPTE.</p>
<p>3. Transparence : Mise en œuvre satisfaisante (i) des dispositions des articles 44 et 75 de la Constitution relatives à la déclaration et la divulgation de leur patrimoine par le premier ministre, les membres du gouvernement et les membres de la Cour constitutionnelle, et</p>	<p>Mis en œuvre. (i) Le premier ministre, tous les ministres du gouvernement d'unité nationale constitué le 19 janvier 2009 ainsi que les membres du précédent gouvernement et de la Cour constitutionnelle ont remis une déclaration de patrimoine à la Cour constitutionnelle. Celle-ci les a rendu publiques.</p>
<p>(ii) du nouveau décret étendant la déclaration et la divulgation obligatoires du patrimoine aux dirigeants des entreprises publiques et à certains hauts fonctionnaires.</p>	<p>(ii) La déclaration obligatoire de patrimoine a été étendue aux hauts responsables des principales entreprises publiques et aux hauts fonctionnaires suivants: Inspecteur général d'État, Inspecteur général des finances, Directeur général du budget, Directeur général du Trésor, Directeur général des douanes et des droits indirects et Directeur général des impôts. Toutes les personnes concernées se sont conformées à cette obligation. L'Inspection générale d'État a rendu publiques les déclarations.</p>
<p>4. Réformes structurelles : améliorer la surveillance réglementaire et le cadre de communication par :</p>	<p>Mis en œuvre.</p>
<p>Secteur forestier :</p>	<p>Mis en œuvre.</p>

Déclencheurs	État d'avancement
<p>(i) l'adoption par le Parlement d'un nouveau code forestier satisfaisant et la publication de décrets ministériels importants pour sa mise en œuvre, puis l'application satisfaisante de ces dispositions, et</p>	<p>(i) Le Parlement a adopté, en 2008, un nouveau code forestier conforme aux meilleures pratiques internationales. Celui-ci protège la biodiversité, définit de nouvelles zones de protection et fait en sorte que les forêts soient couvertes par des programmes de gestion durable. Le gouvernement a déjà mis en œuvre des aspects importants du code. En janvier 2009, il a publié une instruction ministérielle établissant que la valeur mercantile par mètre cube de chaque essence repose sur le prix du marché du bois d'œuvre, comme le stipule le nouveau code forestier. Le nouveau cadre juridique et réglementaire entre en vigueur au moment même où la demande mondiale de bois d'œuvre est en forte baisse de sorte qu'il pourrait être lent à être mis en œuvre. Il est notamment possible que le gouvernement estime préférable de différer jusqu'à l'amélioration de la situation du marché le lancement des appels d'offres pour les trois concessions forestières restantes. Les autorités ont prouvé leur détermination à faire respecter le nouveau code forestier. En mars 2008, elles ont annulé deux permis d'exploitation accordés en 2007 parce que leurs bénéficiaires auraient pu récolter le bois sans respecter la nouvelle réglementation. Elles ont aussi suspendu l'octroi de permis jusqu'à l'adoption du nouveau code et la publication de ses décrets d'application et de l'octroi des concessions. Au vu de ces actions, les services de l'IDA et du FMI estiment que le nouveau code forestier et ses décrets d'application ont été mis en œuvre de façon satisfaisante.</p>
<p>(ii) le lancement d'une campagne de sensibilisation des communautés forestières et la mise en place d'un système public d'information permanent.</p>	<p>(ii) Un système public d'information veillant à ce que les communautés forestières soient tenues informées des activités et des recettes forestières est en place. Les décrets d'application nécessaires ont été adoptés par le gouvernement en avril 2009.</p>
<p>Secteur minier :</p>	<p>Mis en œuvre.</p>
<p>(i) la publication sur le site Internet du gouvernement du rapport de l'administrateur de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes minières, à partir de 2006, et</p>	<p>(i) Le premier rapport de l'ITIE couvrant la conciliation des recettes tirées des activités minières en 2006 et élaboré par l'administrateur de l'ITIE a été validé dans le cadre d'un processus participatif en stricte conformité avec les normes et standards de l'ITIE. Ce rapport a été adopté le 19 mars 2009 par le comité national de pilotage de l'ITIE et immédiatement diffusé sur le site Internet du gouvernement et plusieurs autres sites, ce qui l'a rendu accessible à un large public.</p>
<p>(ii) l'adoption par décret présidentiel d'un accord type satisfaisant pour les activités minières et l'adoption par le Parlement de modifications satisfaisantes du code minier pour en assurer la cohérence.</p>	<p>(ii) Le gouvernement a révisé le code minier pour en corriger les défauts. Sa version révisée a été adoptée par le Parlement le 28 avril 2009. Un accord type reposant sur les meilleures pratiques internationales et les textes d'application du code minier révisé ont été adoptés par décret présidentiel le 30 avril 2009. L'accord minier type est conforme aux dispositions du code minier révisé.</p>
<p>5. Gestion des finances publiques : plus grande efficacité, transparence et responsabilité dans la gestion des finances publiques grâce notamment à :</p>	<p>Mis en œuvre.</p>
<p>(i) l'élaboration et la présentation au Parlement du budget sur la base de la nouvelle nomenclature ;</p>	<p>Mis en œuvre. La nouvelle nomenclature budgétaire, qui permet de classer les dépenses sur une base économique, administrative et fonctionnelle, a été utilisée pour élaborer les budgets 2008 et 2009 soumis au Parlement.</p>

Déclencheurs	État d'avancement
(ii) la mise en œuvre satisfaisante, à la Direction générale du budget, d'un nouveau système de suivi des dépenses depuis leur engagement jusqu'à leur agrément (utilisant la nouvelle nomenclature budgétaire) ;	Mis en œuvre. Un système informatisé de gestion des dépenses (GESCO) permet de suivre la chaîne des dépenses budgétaires. Des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire suivant les dépenses depuis leur engagement jusqu'à leur agrément, dans la ligne des systèmes de classification économique, administrative et fonctionnelle, sont produits régulièrement depuis le premier trimestre de 2008.
(iii) la mise en œuvre satisfaisante du nouveau système de gestion de la masse salariale, et	Mis en œuvre. Un nouveau système de gestion de la masse salariale a été mis en place et fonctionne depuis octobre 2008. Les dossiers individuels des fonctionnaires et la base de données sur les salaires ont été regroupés dans une seule base de données. Le ministère de la Fonction publique actualise régulièrement les dossiers des fonctionnaires et la Direction de la solde au ministère des Finances valide les justificatifs qu'il lui transmet et traite la masse salariale mensuelle. Un système de gestion informatisé a été introduit pour faciliter et coordonner la gestion de la base de données unifiée.
(iv) l'adoption par le Parlement d'un nouveau code des marchés publics et le lancement satisfaisant de sa mise en œuvre.	Mis en œuvre. Un nouveau code des marchés publics a été adopté par le Parlement et a commencé à être appliqué. Son cadre juridique et réglementaire est conforme aux meilleures pratiques internationales. Pour faciliter sa mise en œuvre, un manuel de procédures, des documents de soumission types et les conditions générales des marchés ont été élaborés. Le plan d'action national, qui a été validé par les parties prenantes concernées, inclut un programme de formation actuellement mis en œuvre. Les marchés publics récemment attribués étaient totalement conformes au nouveau cadre juridique et réglementaire.
6. Réforme de la fonction publique : lancer la réforme de la fonction publique par :	Mis en œuvre.
(i) l'adoption, par le conseil des ministres, d'un nouveau cadre organique satisfaisant, compatible avec les objectifs du DSRP et reposant sur des audits organisationnels, et	Mis en œuvre. Le conseil des ministres a adopté un nouveau cadre organique compatible avec les objectifs de la DSRP. Sur la base des conclusions d'audits organisationnels, il a approuvé deux types d'organigrammes, l'un pour les petits ministères et l'autre pour les ministères à responsabilités étendues comme ceux des Finances et de l'Éducation.
(ii) la présentation au comité interministériel de nouvelles règles satisfaisantes avec un système correspondant de rémunération et d'évaluation des performances.	Mis en œuvre. Un nouveau statut de la fonction publique a été élaboré et soumis au conseil interministériel. Le champ qu'il couvre est satisfaisant. Le statut s'applique aux fonctionnaires permanents et non permanents au niveau des administrations centrales et décentralisées. Il définit les droits et obligations des fonctionnaires, le système de sanctions et les règles de licenciement. Il inclut des règles concernant les conflits d'intérêts, énonce les principes fondamentaux d'une fonction publique méritocratique et définit le système de rémunération et d'évaluation des performances correspondant à ces règles et règlements.
7. Gestion de la dette publique :	Mis en œuvre.

Déclencheurs	État d'avancement
<p>Améliorer la gestion de la dette publique grâce à :</p> <p>(i) la mise en place, par l'unité de gestion de la dette, de procédures satisfaisantes pour l'établissement et la tenue d'une base de données précise, exhaustive et sûre sur la dette (intérieure et extérieure) publique et garantie publiquement, et</p>	<p>Mis en œuvre. Une base de données exhaustive a été établie et gérée. Les informations sur la dette qui y figurent incluent des données sur la dette intérieure, la dette extérieure et la dette garantie de l'administration centrale, conformes aux normes internationales. Elles contiennent aussi des données importantes et précises sur l'encours total de la dette et les crédits versés, la dette intérieure et extérieure, publique et garantie publiquement au 31 décembre 2008. La dette extérieure a fait l'objet de vérifications complètes. La direction de la dette a, en outre, développé les capacités nécessaires pour vérifier régulièrement les comptes de la dette extérieure, ce qui facilitera la production de rapports, dans un délai de six mois, sur la dette intérieure et extérieure, publique et garantie publiquement. Les autorités ont élaboré et adopté un manuel de procédures pour faciliter la mise en œuvre du système de gestion de la dette.</p>
<p>(ii) la publication périodique satisfaisante de données sur la dette publique et la dette garantie par l'Etat (stocks, projections du service de la dette et principaux ratios de la dette) dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier.</p>	<p>Mis en œuvre. Un bulletin statistique annuel a été publié en mai 2009. Ce bulletin, qui contient des données sur la dette évaluées au 31 décembre 2008, respecte les normes internationales ainsi que les pratiques actuelles de l'IDA et du FMI en ce qui concerne l'étendue et le niveau de détail des informations et il reflète le renforcement des capacités dans ce domaine. La fonctionnalité du SYGADE, la formation et l'expérience acquises par la Direction de la dette au fil des ans et le mandat clair, confié par décret présidentiel au comité national de la dette publique, de produire des bulletins statistiques sur la dette permettent d'être raisonnablement assuré que des données sur la dette publique seront publiées chaque année.</p>
<p>8. Secteurs sociaux</p>	<p>Mis en œuvre.</p>
<p>Éducation :</p> <p>(i) au moins 750 enseignants de plus qu'en 2006/07 enseigneront dans le primaire, et</p>	<p>Mis en œuvre. Avec l'aide de l'IDA, 850 nouveaux enseignants stagiaires ont été recrutés et déployés dans 483 écoles primaires réparties sur l'ensemble du territoire national en 2007/08. En plus des enseignants stagiaires, les autorités ont recruté, durant le premier semestre de 2009, 171 élèves de l'École Nationale d'Instituteurs, qu'elles sont en train de déployer dans l'ensemble du pays. Grâce à ces recrutements, au moins un millier de nouveaux enseignants pourront fournir des services éducatifs dans les écoles primaires durant l'année scolaire 2009/10.</p>
<p>(ii) des mesures pédagogiques et administratives seront mises en œuvre pour atteindre un taux de redoublement inférieur à 20 % dans le primaire là où les écoles fonctionnent normalement.</p>	<p>Mis en œuvre. Il avait été entendu avec les autorités nationales que le déclencheur concernait la mise en œuvre de mesures administratives et pédagogiques, qui a été satisfaisante, et non l'obtention d'un taux précis de redoublement. Le gouvernement a donc publié, en 2007, un décret (i) supprimant le redoublement pendant chacun des trois cycles de l'enseignement primaire, et (ii) limitant à 10 % le taux de redoublement entre deux cycles. Cette mesure administrative a été mise en œuvre conjointement avec un programme de formation—soutenu par des donateurs locaux—visant à aider les directeurs et les enseignants des écoles primaires à concevoir des programmes de rattrapage pour les élèves qui auraient redoublé dans le cadre du système antérieur. L'effet total de ces mesures ne sera connu que dans quelque temps. Les premiers résultats font toutefois d'ores et déjà apparaître des progrès dans la baisse du taux de redoublement, comme prévu. Au niveau national, le taux de redoublement a baissé de 28 % en 2006/07 à 26 % en 2007/08; il a cependant diminué plus rapidement dans certaines inspections scolaires, notamment dans le centre-est du pays, passant de 30 % en 2006/07 à 26 % en 2007/08. Les services de l'IDA et du FMI considèrent que ce déclencheur a été atteint.</p>

Déclencheurs	État d'avancement
Santé : (i) maintenir les taux de vaccination DPT3 à au moins 80 % ;	Mis en œuvre. Le taux national d'immunisation par le vaccin DPT3 est passé de 40 % en 2005 à 84,1 % en 2007. À fin août 2008, il était de 67 % et semblait donc pouvoir atteindre au moins 80 % à la fin de l'année. Toutefois, le 1 ^{er} septembre 2008, un nouveau vaccin (pentavalent), ajoutant deux autres antigènes au DPT3, a été introduit sur recommandation de l'OMS et les autorités ont cessé de suivre le taux de vaccination DPT3. En octobre 2008, le taux de couverture du vaccin pentavalent se situait aux alentours de 15 %, ce qui, d'après l'OMS, est conforme aux attentes et semble indiquer que le nouveau vaccin a été accepté par la population. Les services de l'IDA et du FMI estiment donc que le taux de vaccination a aussi été atteint en 2008.
(ii) distribuer au moins 300 000 moustiquaires traitées.	Mis en œuvre. En 2007, le ministère de la Santé a distribué plus de 650 000 moustiquaires traitées dans le pays, y compris dans les zones de conflit. En 2008, il en a distribué 840 687 avec l'aide de l'UNICEF.
VIH/SIDA : Améliorer la prévention en portant à au moins 10 millions le niveau annuel de marketing social des préservatifs.	Mis en œuvre. Le nombre de préservatifs distribués est passé de moins de 4 millions, au point de décision, à 16 millions à fin 2007 et à environ 15 millions en 2008.

A. LE DRSP ET LE SUIVI DE LA PAUVRETÉ

5. **La République Centrafricaine a adopté son premier DRSP complet couvrant la période 2008–10, en juin 2007.** Celui-ci a été élaboré dans le cadre d'un vaste processus participatif incluant un large éventail de parties prenantes comme la société civile, le secteur privé, les partenaires du développement et les communautés représentant les sept régions du pays. Le DRSP expose, en fait, la stratégie gouvernementale et les actions prioritaires pour réduire la pauvreté dans la ligne des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Son cadre stratégique repose sur quatre piliers: (i) rétablir la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits, (ii) promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit, (iii) reconstruire et diversifier l'économie, et (iv) développer le capital humain.

6. **Les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont conclu que le DRSP fournissait un cadre crédible pour la réduction de la pauvreté.** Ils l'ont examiné en mai 2008. Comme l'indique la note consultative conjointe (JSAN),² le DRSP présente de nombreux points forts, notamment son niveau élevé d'appropriation découlant du large processus participatif, son diagnostic de la pauvreté et son analyse des facteurs qui la déterminent, ses stratégies sectorielles qui étayaient la formulation des priorités par secteur et ses objectifs qui sont compatibles avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La JSAN a aussi signalé un certain nombre de domaines qui mériteraient de retenir davantage l'attention comme la nécessité d'élaborer un plan d'exécution détaillé pour certains aspects critiques de l'action en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, tels que le règlement de la dette intérieure (arriérés principalement) pour rétablir la confiance entre l'État et le secteur privé, et l'alignement des indicateurs sur les plans sectoriels existants.

² « The Central African Republic – Joint IDA-IMF Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) » (IDA/SecM2008-0272 et EBD/08/44, avril 2008).

7. **Les autorités cherchent actuellement à rendre opérationnel le cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation participatifs de la mise en œuvre de la SRP.** Ce cadre inclut (i) un comité stratégique national présidé par le premier ministre, (ii) un comité technique national ayant pour tâche de maintenir un dialogue permanent entre le gouvernement et les partenaires du développement, (iii) un secrétariat technique national coordonnant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRP, (iv) neuf comités sectoriels responsables de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, et (v) sept comités régionaux chargés du suivi et de l'évaluation aux niveaux régional et local. Conformément à son mandat, le secrétariat technique national a produit le premier rapport annuel sur l'état d'avancement du DSRP couvrant l'année 2008. Les activités statistiques qui produiront la plupart des indicateurs pour l'évaluation et le suivi de la SRP ont démarré et seront menées à bonne fin avec l'aide des donateurs. Les résultats d'une enquête sur les indicateurs de base du bien-être, entreprise en 2008 pour actualiser le taux national de pauvreté, sont attendus en mai 2009 et une nouvelle enquête auprès des ménages est prévue pour 2009.

8. **Les services de l'IDA et du FMI considèrent que la mise en œuvre de la SRP a été satisfaisante en 2008.** Le premier rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la SRP en 2008 a été élaboré par les autorités dans le cadre d'un processus participatif. Ce rapport et la note consultative conjointe correspondante seront examinés par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI en même temps que le présent document. Le rapport d'étape annuel met l'accent sur les progrès réalisés dans de nombreux domaines, y compris le processus de paix, la gouvernance, la gestion des finances publiques et la diversification de l'économie. En 2008, notamment, le renforcement de la gestion budgétaire est allé de pair avec un accroissement des recettes intérieures et une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Les autorités ont aussi pris des mesures en faveur de la sécurité alimentaire et du développement de l'agriculture et renforcé le cadre réglementaire de la gestion des ressources naturelles. Les services de l'IDA et du FMI ont examiné les progrès réalisés pour chacun des piliers de la SRP et conclu que la mise en œuvre et le suivi de celle-ci ont été satisfaisants pendant l'année écoulée; il reste, toutefois, à relever de nombreux défis liés à l'impact de l'évolution de l'environnement international, à la difficulté de mobiliser des ressources extérieures pour financer des activités essentielles et à l'insuffisance des capacités administratives. Le reste de la section II considère les mesures prises dans des domaines particuliers touchant aux déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

B. RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES

9. **La stabilité macroéconomique a été maintenue depuis le point de décision en septembre 2007 (tableau 1).** Les autorités ont continué de donner à la politique budgétaire une orientation prudente, affirmée par les objectifs fixés pour le solde primaire intérieur, en dépit d'un ralentissement de la croissance et d'une accélération de l'inflation provoqués par des chocs extérieurs et intérieurs non anticipés. Il a aussi été procédé à d'importantes réformes structurelles comme notamment l'ajustement automatique des prix des produits pétroliers. La solide mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC a contribué à améliorer la confiance dans la gestion budgétaire du gouvernement et à stabiliser la situation politique et économique.

10. **L'accélération de la croissance envisagée dans le DSRP ne s'est pas produite en raison de plusieurs chocs.** L'année 2008 a été particulièrement difficile pour la République Centrafricaine : une grève des fonctionnaires et de graves pénuries d'électricité au niveau local jointes à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et des combustibles et aux chocs commerciaux et financiers ont en effet malmené l'économie. La croissance s'est, de ce fait, sensiblement ralentie tombant de 3,7 % en 2007 à 2,2 % en 2008 tandis que l'inflation en fin d'année s'est accélérée pour atteindre un taux supérieur à 10 % et que le déficit extérieur courant s'est élevé à près de 10 % du PIB.

11. **Les performances budgétaires de la République Centrafricaine ont été satisfaisantes malgré la situation économique difficile.** Les recettes intérieures ont augmenté suffisamment pour permettre d'observer une amélioration continue du rapport recettes publiques/PIB, passé de 9,5 % en 2006 à 10,4 % en 2008. Les dépenses ont été gérées avec prudence, les dépenses liées à la pauvreté ont été bien exécutées et seuls de légers écarts temporaires portant sur des arriérés extérieurs et le recours au crédit de banques commerciales ont eu lieu. Un montant non négligeable d'arriérés intérieurs a, en outre, été liquidé. L'assistance transitoire fournie dans le cadre de l'initiative PPTE et l'allègement de dette accordé par le Club de Paris ont permis d'exécuter le budget sans heurts.

Tableau 1. République Centrafricaine : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004–08

	2004	2005	2006	2007	2008 Est.
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Revenu national et prix					
Croissance du PIB réel	1.0	2.4	3.8	3.7	2.2
IPC (fin de période)	-0.3	1.7	7.1	-0.2	14.5
Secteur extérieur					
Exportations, f.à.b. (\$EU)	4.4	-4.3	22.9	13.2	-17.3
Importations, f.à.b. (\$EU)	28.5	16.2	15.3	23.8	20.6
Exportations de biens en volume	-1.5	-4.5	13.3	5.4	-16.3
Importations de biens en volume	13.8	9.3	5.3	2.6	-0.7
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Finances de l'administration centrale					
Recettes (dons compris)	11.7	12.4	22.9	14.4	15.1
Dépenses totales	-13.9	-16.9	-13.9	-13.1	-15.5
Solde global					
Hors dons	-5.6	-8.7	-4.4	-2.8	-5.1
Dons compris	-2.2	-4.5	9.0	1.3	-0.4
Épargne intérieure brute	0.3	1.7	2.4	0.7	-1.0
Investissement brut	6.8	9.8	10.1	10.0	11.6
Secteur extérieur					
Solde des transactions courantes	-1.7	-6.5	-3.0	-6.2	-9.9
Réserves officielles brutes (mois d'importations, f.à.b.)	6.4	6.5	4.6	2.4	3.3

Sources : Autorités centrafricaines et estimations des services du FMI.

12. **Les réformes structurelles introduites pendant la première année de mise en œuvre de la SRP ont contribué à ce que le budget de l'État résiste mieux aux chocs négatifs.**

L'accroissement des recettes intérieures tient à un certain nombre d'améliorations apportées à l'administration fiscale et douanière parmi lesquelles figurent des mesures prises par le gouvernement suite à l'audit du *Guichet Unique* réalisé à Douala. L'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers a récemment permis au gouvernement de protéger son budget des fluctuations des cours internationaux du pétrole et de préserver des ressources pour les dépenses prioritaires. En outre, après plusieurs ajustements des taxes sur les combustibles reposant sur ce mécanisme, malgré des attermoissements au départ, le gouvernement tire maintenant des recettes non négligeables de la consommation pétrolière, ce qui lui permet de compenser en partie les pertes de recettes dues aux chocs extérieurs qui ont affecté les secteurs de la production primaire.

13. Les réserves ont augmenté en 2008 malgré la détérioration du déficit des paiements courants. Le coût des importations pétrolières a fortement augmenté et les exportations ont diminué en 2008, surtout au second semestre de l'année. Cela s'est traduit par une détérioration de la balance commerciale d'environ 3½ points du PIB en 2008 par rapport à 2007. Le déficit global des paiements courants a aussi augmenté de 3½ % du PIB, mais grâce à des entrées importantes d'IDE et de capitaux privés à court terme, le solde global a été à peu près équilibré et l'accroissement des décaissements du FMI a permis d'accumuler des réserves brutes de change.

14. Les services de l'IDA et du FMI estiment que la République Centrafricaine a totalement mis en œuvre le déclencheur relatif au maintien de la stabilité macroéconomique, comme l'atteste l'application dans l'ensemble satisfaisante du programme soutenu par la FRPC. Les performances macroéconomiques globales ont été satisfaisantes en 2008 malgré le ralentissement de la croissance; la plupart des objectifs chiffrés allant jusqu'à la fin décembre 2008 ont été atteints et les réformes structurelles lancées dans le cadre du programme soutenu par la FRPC ont bien progressé.

C. TRANSPARENCE

15. Le gouvernement a accompli des progrès notables vers le renforcement du cadre institutionnel de la lutte contre la corruption et vers l'amélioration de la transparence. Il a établi, au sein des services du premier ministre, un comité permanent de lutte contre la corruption qui est chargé de formuler, coordonner et suivre la stratégie de lutte contre la corruption. Pour guider ses activités, ce comité a élaboré un plan d'action prioritaire qui est actuellement examiné par le gouvernement et les partenaires du développement. Son aptitude à remplir ses fonctions est en train d'être renforcée avec l'aide du PNUD et de la France. Plusieurs autres organismes ont été créés pour lutter contre la corruption. L'agence nationale d'investigation financière a été mise en place en 2007 pour enquêter sur le blanchiment d'argent et le « *Bureau des Usagers* » a été établi dans les bureaux de l'Inspection générale des finances, en juillet 2008, pour faciliter et gérer la notification d'allégations ou de plaintes de corruption. Le rôle très important joué par la société civile dans la lutte contre la corruption contribue à créer un environnement dans lequel la captation de l'État et la corruption sont de plus en plus surveillés

de près. Ces efforts fondés sur la reconnaissance de la faiblesse des résultats enregistrés, au point de décision, par la République Centrafricaine en matière de gouvernance, ont conduit à des améliorations dans le classement du pays en ce qui concerne la transparence.

16. La disposition des articles 44 et 75 de la Constitution liée à la divulgation du patrimoine des hauts responsables de l'État a été appliquée. Le premier ministre, tous les ministres du gouvernement d'union nationale constitué le 19 janvier 2009 ainsi que les membres du précédent gouvernement et ceux de la Cour constitutionnelle ont établi une déclaration de patrimoine qu'ils ont soumise en bonne et due forme à la Cour constitutionnelle. Conformément aux termes de son mandat et des dispositions des articles 44 et 75, celle-ci a rendu ces déclarations publiques en les affichant sur le site Internet du gouvernement. Le processus de déclaration des biens a pris plus longtemps que le stipulait la constitution, mais l'application de cette mesure est sans précédent, et le fait que tout le monde s'y est conformé est digne d'éloges.

17. Les hauts responsables des entreprises publiques et les principaux hauts fonctionnaires se sont aussi conformés à l'obligation de déclarer et de divulguer leur patrimoine. Un décret présidentiel a étendu l'obligation de déclaration de biens aux dirigeants des principales entreprises publiques et aux hauts fonctionnaires suivants : Inspecteur général d'État, Inspecteur général des finances, Directeur général du budget, Directeur général du Trésor, Directeur général des douanes et droits indirects et Directeur général des impôts. Toutes les personnes concernées se sont conformées à cette obligation. L'Inspection générale d'État s'est assurée que les informations fournies étaient complètes avant de les intégrer dans une base de données sécurisée et de les rendre publiques après vérification.

18. La divulgation satisfaisante des biens des hauts fonctionnaires représente une étape importante dans la lutte contre la corruption qui peut servir de base à de nouveaux efforts. Les autorités n'ignorent pas l'importance des défis qui restent à relever pour améliorer la transparence et que le cadre institutionnel et juridique doit encore être renforcé à cette fin pour réduire les possibilités de corruption. C'est pourquoi elles procèdent actuellement à un examen participatif de tous les textes juridiques pertinents en vue de remédier aux faiblesses de la législation nationale et d'améliorer le respect des conventions des Nations Unies contre la corruption dont la République Centrafricaine est signataire. La Banque soutient et observe ces efforts dans le contexte de sa troisième opération de politique de développement, approuvée en mars 2009.

D. RÉFORMES STRUCTURELLES DES SECTEURS FORESTIER ET MINIER

19. Le gouvernement a rempli les conditions requises pour les déclencheurs des secteurs forestier et minier. Ces réformes avaient pour objectif premier de permettre à la RCA d'affermir la gouvernance générale de ces secteurs, afin qu'ils contribuent de façon significative à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté, en générant plus d'investissements directs étrangers, de recettes d'exportation, de recettes budgétaires et d'emplois.

Secteur forestier

20. **Le gouvernement a adopté un nouveau code forestier conforme aux meilleures pratiques internationales.** Voté par le Parlement et promulgué par le Président de la République en 2008, ce code établit un cadre légal et réglementaire qui devrait promouvoir le développement durable du secteur forestier³. Il inscrit la protection de la biodiversité dans le cadre de la loi, délimite de nouvelles aires protégées et stipule que les forêts sont régies par des plans de gestion durable. Il distingue les forêts relevant du domaine permanent et non permanent de l'État. Le domaine permanent de l'État comprend toutes les zones soumises à des plans de gestion obligatoire. Le domaine forestier des collectivités qui fait partie du domaine non permanent, peut faire l'objet d'une exploitation commerciale et le code prévoit des plans de gestion simplifiés à cet effet. Le nouveau code définit clairement l'exercice des droits des collectivités locales et indigènes, et prévoit une procédure de consultation avec elles avant l'octroi de concessions d'exploitation sur le domaine permanent de l'État. Le régime fiscal inscrit dans le code souligne aussi la nécessité de promouvoir une gestion forestière durable et prévoit un partage équitable de la rente forestière entre l'État, les opérateurs privés et les collectivités locales.

21. **Le nouveau code forestier et ses décrets d'application, adoptés en avril 2009, visent à instaurer la transparence et la concurrence dans l'attribution des concessions.** Le nouveau cadre légal établit un système d'octroi des concessions reposant sur des appels d'offres ouverts pour tous les droits d'exploitation ; il impose de rendre publique la procédure d'attribution et stipule que les détenteurs de nouveaux permis adoptent et exécutent des plans de gestion forestière. Le nouveau cadre légal accorde en outre un rôle important à un observateur indépendant pour garantir la transparence de la procédure d'attribution des marchés. Ce cadre permettra l'attribution de contrats de concession plus longs et plus prévisibles.

22. **Le système d'information du public mis en place par le gouvernement a permis de garantir l'information des collectivités locales sur les activités et les recettes forestières.** Les médiateurs sociaux désignés par les collectivités ont joué un rôle essentiel de sensibilisation aux limites des ressources forestières, à l'érosion, à la destruction des massifs forestiers et à la gestion des recettes forestières. Ces médiateurs continuent de communiquer des informations aux collectivités sur les activités des sociétés minières, les recettes qu'elles génèrent et la mise en œuvre du mécanisme de partage des revenus, à l'occasion de réunions communautaires et par des émissions radiophoniques. Sur instruction formelle du gouvernement parue en décembre 2008, le mécanisme de répartition des revenus et les recettes revenant aux collectivités ont été affichés dans toutes les collectivités forestières. Le ministère des Eaux et forêts, de la chasse et de la pêche participe directement aux campagnes d'information du public par sa publication mensuelle, *Pendere Gbako*, diffusée dans toutes les collectivités forestières. L'édition de *Pendere Gbako* de mars 2009 contient des informations précises sur les concessions et l'exploitation, les sociétés forestières et les sociétés de transport agréées, les versements des

³ Le nouveau code forestier et ses décrets d'application sont affichés sur le site Internet du gouvernement centrafricain.

sociétés forestières à l'État et aux administrations locales, ainsi que le montant des taxes forestières alloué aux collectivités locales.

23. Les autorités sont déterminées à pérenniser les réformes du secteur minier et à veiller au respect du code forestier et de ses décrets d'application. Le gouvernement a d'ores et déjà mis en place les éléments clés du code. En janvier 2009 par exemple, un arrêté ministériel a été pris pour établir la valeur mercuriale au m³ pour chaque essence basée sur le prix du bois sur le marché, conformément aux dispositions du nouveau code. Le gouvernement continue en outre à appliquer de façon transparente le mécanisme de partage des revenus forestiers avec les collectivités locales. Le nouveau cadre légal et réglementaire prend effet au moment précis où la demande de bois s'effondre sur le marché mondial ; son application risque donc d'être effectuée au ralenti pendant un certain temps. Le gouvernement pourrait notamment opter pour le report du lancement des appels d'offres pour les trois concessions forestières restantes, jusqu'à ce que les conditions du marché se redressent. Il n'empêche que les autorités centrafricaines ont marqué leur détermination à veiller au respect du nouveau code forestier. En mars 2008, deux permis d'exploitation attribués en 2007 ont été annulés parce que leurs détenteurs auraient pu procéder à des abattages non-conformes à la nouvelle réglementation. Le gouvernement a également suspendu l'attribution de nouveaux permis jusqu'à l'adoption du nouveau code forestier et à la publication des décrets d'application y afférents. En évitant de lancer de nouveaux appels d'offres, le gouvernement a fait en sorte de garantir la transparence des permis d'exploitation. Compte tenu de ces mesures, les services de l'IDA et du FMI considèrent que le nouveau code forestier et ses décrets d'application ont été mis en œuvre de manière satisfaisante, en dépit de l'impact négatif de la crise économique mondiale sur les recettes forestières.

Secteur minier

24. Le gouvernement a révisé le code minier de 2004 pour en corriger les lacunes. Le code minier a été révisé au terme de vastes consultations avec les principales parties prenantes. Le Parlement a voté le code révisé le 28 avril 2009 ; les textes d'application ont été établis par décret présidentiel le 30 avril 2009. Le code minier révisé permettra d'améliorer la gouvernance du secteur en limitant les pouvoirs discrétionnaires des pouvoirs publics et en instaurant un système transparent de gestion des licences d'exploitation minière, ce qui sera un facteur de stabilité accrue pour les investisseurs potentiels. En outre, le code révisé prévoit des incitations pour encourager la participation de ressortissants nationaux à l'activité minière. Il vise à promouvoir la formation de centrafricains et l'emploi de ressortissants nationaux qualifiés dans les sociétés minières aux taux compétitifs du marché. Il comporte également des incitations aux activités de transformation sur place, ce qui permettrait d'accroître la valeur ajoutée locale dans le secteur minier. Il est par ailleurs conçu pour favoriser le développement de liens en aval et en amont, susceptibles de contribuer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté en encourageant les sociétés d'exploitation et de transformation minières à recourir aux fournisseurs locaux d'intrants. L'impératif de protection de l'environnement fait aussi l'objet d'une attention particulière. Enfin, sous le nouveau dispositif légal, les incitations fiscales sont simplifiées et normalisées pour tous les nouveaux projets miniers. Les autorités entendent revoir

les obligations fiscales et les exigences de capital (avec le concours de la Banque mondiale) durant la mise en œuvre des décrets, en tenant compte des préoccupations d'investisseurs potentiels, pour faire en sorte que la pression fiscale ne soit pas excessive dans un État fragile doté d'un secteur minier embryonnaire.

25. **Un nouveau contrat minier type inspiré des meilleures pratiques internationales a été élaboré et adopté**⁴. Le nouveau contrat-type, adopté par décret du Président de la République le 30 avril 2009, vise à attirer l'investissement des PME comme de grandes entreprises en réduisant le risque pour l'investisseur de manière transparente. Ce nouveau contrat-type est destiné à établir des liens au niveau des collectivités locales et villageoises pour faciliter la conclusion d'accords formels entre les sociétés minières et les collectivités habitant les zones minières. Loin de se substituer aux dispositions du code minier révisé, les termes du contrat-type les complètent et les enrichissent. À l'instar des meilleures pratiques internationales, le contrat-type comporte des clauses de stabilité et un régime fiscal stabilisé énoncé dans le code minier révisé.

26. **Le gouvernement a adhéré à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) et a publié son premier rapport ITIE sur les recettes minières couvrant l'année 2006.** Il a également mis sur pied un comité national, un comité national de pilotage, un secrétariat technique et s'est adjoint les services d'un administrateur indépendant pour rassembler et rapprocher les données de la production minière, des versements des sociétés minières à l'État et de la réception des montants correspondants. Le premier rapport ITIE de la République Centrafricaine pour l'exercice 2006, établi par l'administrateur indépendant, a été validé au terme d'un processus participatif par le comité national de pilotage le 19 mars 2009. Conformément aux normes de l'ITIE, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes ont pris part à ce processus. Le rapport a été aussitôt présenté sur le site Internet du gouvernement et sur d'autres sites. Le secrétariat international de l'ITIE qui a accordé le statut de candidat à l'adhésion à la République Centrafricaine en novembre 2008, a accusé réception du rapport.

E. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP)

27. **Le gouvernement a amélioré de façon significative la gestion des finances publiques, remplissant ainsi les conditions requises pour le déclencheur du point d'achèvement.** Les réformes de la GFP ont été au cœur des efforts déployés pour accroître l'efficacité des dépenses publiques ces dernières années. Les réformes déployées dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée complètent le programme gouvernemental de réforme visant à affermir la GFP. Plusieurs études diagnostiques ont permis de guider ces réformes, notamment le rapport d'évaluation de la responsabilisation financière du pays, l'audit de trésorerie effectué par le gouvernement en 2006, le rapport sur la gestion des dépenses publiques et la responsabilisation financière (PEFA) achevé au début 2008. À l'appui de ces réformes, l'IDA a accordé trois

⁴ Le nouveau contrat minier type et le code minier révisé ont été affichés sur le site Internet du gouvernement centrafricain.

crédits successifs à la politique de développement (DPL) pour accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation de la GFP, en accord avec le FMI, la BAD, l'UE, la France et d'autres partenaires.

28. **Le projet de budget soumis au parlement a été élaboré sur la base d'une nouvelle nomenclature des comptes budgétaires.** La nouvelle nomenclature, mise au point en 2008 avec l'assistance de l'UE, permet de classer les dépenses selon des critères économiques, administratifs ou fonctionnels ; cette nomenclature a servi à la préparation et à la présentation des budgets 2008 et 2009 au Parlement. Le nouveau système permet aussi le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. Cette nomenclature, conforme aux normes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), permet aussi de rationaliser et de simplifier la documentation budgétaire pour améliorer la transparence des finances publiques.

29. **Un nouveau système de suivi de la dépense, de l'engagement à l'ordonnancement, a été mis en action à la Direction générale du budget.** Le système de gestion informatisé de la dépense (GESCO) est opérationnel et permet de suivre intégralement la circulation des ressources à travers le circuit de la dépense budgétaire. Le nouveau système a facilité la production de rapports trimestriels d'exécution budgétaire à diverses étapes du processus et permet de présenter des données correspondant à une classification économique, administrative ou fonctionnelle. Ces rapports sont établis à intervalles réguliers depuis le premier trimestre 2008, outre des rapports sectoriels établis à titre expérimental pour les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Agriculture et du développement rural, et de l'Équipement. Le nouveau système informatisé a permis d'améliorer considérablement l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des données d'exécution budgétaire et sera porté à l'étape du paiement durant l'exercice 2009.

30. **Le nouveau système de gestion de la solde mis en place est opérationnel depuis octobre 2008.** Le fichier de la fonction publique et les données de la solde ont été fusionnées en une base de données unique. Le ministère de la Fonction publique est responsable de la gestion du profil de carrière de chaque fonctionnaire répertorié dans la base de données et de la mise à jour des fichiers. La Direction de la solde du ministère des Finances est en mesure de valider les données documentaires transmises par le ministère de la Fonction publique et procède à la vérification permanente des paiements mensuels de la solde. Un système de gestion informatisé, géré par le Bureau national de l'informatique, a été mis en place pour faciliter et coordonner la gestion de la base de données unifiée. Cela a permis une gestion administrative, budgétaire et financière plus efficace des ressources humaines de la fonction publique.

31. **Le Parlement a adopté un nouveau code des marchés publics qui est entré en application.** Voté par le Parlement en juin 2008, il instaure un cadre légal et réglementaire conforme aux meilleures pratiques internationales. Il garantit l'équité et la transparence des procédures d'appels d'offres. Le gouvernement a publié tous les textes d'application nécessaires pour rendre le nouveau code pleinement opérationnel. Il a par ailleurs créé la Direction générale des marchés publics (DGMP) chargée de la politique générale en matière de marchés publics, une autorité de régulation (ARMP) chargée de la supervision des marchés publics et un bureau

du contentieux des marchés publics pour veiller à la stricte application des procédures de règlement des différends qui peuvent surgir dans les procédures de passation des marchés. Les services des marchés publics mis en place dans les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Agriculture et de l'Équipement reçoivent leur dotation en matériel et en effectifs. Pour faciliter la mise en application du nouveau code, un manuel de procédures à l'intention des agences d'exécution, des documents normalisés d'appels d'offres et le descriptif des conditions générales des marchés publics ont été élaborés ; un programme de formation est déployé. Tous les récents marchés publics attribués sont totalement conformes au nouveau cadre légal et réglementaire.

32. **Des progrès considérables ont aussi été accomplis en matière de GFP.** Une nouvelle loi organique des lois de finances a été votée en 2007 pour rénover le cadre des lois de finances ; la gestion de trésorerie a été renforcée par la création d'un comité de la liquidité et par les limites fixées à l'émission de chèques-Trésor non adossés à de la liquidité. La République Centrafricaine procède également à la mise en œuvre du compte unique du Trésor. La plupart des comptes ouverts auprès de banques commerciales et non liés aux décaissements de donateurs ont été clôturés ; la mise en place de mécanismes de concertation avec les ministères dépensiers et la société civile a permis de mieux aligner les dépenses sur les secteurs prioritaires. De même, l'adoption de nouvelles procédures d'exécution, la clarification des modalités et des responsabilités y afférentes, ainsi que la simplification et la réduction des étapes du traitement de la dépense ont contribué à améliorer l'exécution budgétaire. Enfin, l'autonomie de la Direction du contrôle financier a été rétablie et ses services installés dans les ministères dépensiers.

33. **À l'avenir, le gouvernement entend prendre appui sur les récents progrès pour accroître davantage encore l'efficacité du système de GFP.** À brève échéance, les réformes viseront surtout à : i) élaborer une formule à moyen terme d'alignement de l'élaboration budgétaire sur les objectifs à moyen terme tels que les OMD et la SRP ; ii) renforcer le contrôle externe de l'exécution budgétaire ; et iii) accroître la responsabilisation par l'établissement des comptes finaux de l'exercice 2008 et de la loi de règlement 2008 à soumettre à la Cour des comptes et au Parlement.

F. RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

34. **Le Conseil des ministres a adopté un nouvel organigramme de la fonction publique conforme aux objectifs de la SRP.** Le nouvel organigramme est destiné à améliorer l'efficacité et l'efficience des prestations de la fonction publique, en privilégiant les résultats suivant les recommandations de la SRP. Pour parvenir à ce nouvel organigramme, le gouvernement a effectué, avec le concours de la Banque mondiale, des audits institutions de trois ministères. À partir de ces audits, les autorités ont adopté deux types d'organigrammes, l'un pour les ministères coiffant deux directions au plus, et l'autre pour les ministères à compétences étendues, tel que le ministère des Finances et de l'Éducation (comportant trois directions). Les autorités préparent actuellement une délimitation précise des rôles et fonctions de chaque service et la description des fonctions pour chaque poste.

35. **De nouveaux statuts de la fonction publique ont été élaborés et soumis au conseil interministériel.** Le champ d'application de ces statuts est satisfaisant. Il couvre les agents permanents et temporaires de l'État et des administrateurs déconcentrés. Il détermine les droits et obligations des fonctionnaires, la structure de la fonction publique, les sanctions applicables aux fonctionnaires et les procédures de licenciement. Les statuts comprennent les directives applicables aux cas de conflit d'intérêt, les règles de base de l'avancement au mérite et les sanctions des actes de corruption. Ces statuts précisent les conditions de rémunération et d'évaluation des performances :

- **Rémunération** : les statuts prévoient un système indiciaire qui relie la solde aux divers grades et échelons dont le détail figure dans les décrets d'application. Le système indiciaire sera révisé selon l'évolution du coût de la vie. Les indemnités ont un caractère exclusivement temporaire et sont liées à un poste. D'après les statuts, les primes ne peuvent dépasser 10 % du salaire.
- **Système d'évaluation des performances** : la promotion et les niveaux de rémunération sont liés à une évaluation annuelle. Les agents de la fonction publique doivent obtenir un note minimum pour prétendre à une promotion tous les deux ans. Les statuts prévoient un système de recours à deux niveaux lorsque les agents contestent l'évaluation de leur performance, qui permet de porter leur doléance devant le ministre, dans un premier temps, puis de présenter un recours devant une entité externe.

36. **Pour l'avenir, le gouvernement envisage de mettre en place un service de coordination sous la tutelle du Premier ministre, pour faciliter le pilotage du programme de réforme de la fonction publique.** Ce service sera chargé de l'examen de toutes les questions liées aux réformes de la fonction et de l'administration publiques, de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes de gestion afin d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale, des relations entre l'État et les citoyens en tant qu'usagers des services de l'État. Il devra par ailleurs établir la stratégie de communication, appuyer la mise en œuvre et le suivi des réformes. Après le lancement effectif de la réforme de la fonction publique, la mise en place de ce mécanisme de coordination constituera une étape décisive de la conception et de la poursuite de la mise en œuvre de réformes saines, permettant une interaction avec les parties prenantes.

G. RÉFORME DES SECTEURS SOCIAUX

Éducation

37. **Le gouvernement a respecté le déclencheur relatif à l'augmentation du nombre d'enseignants dans le primaire.** Avec le concours de l'IDA, 850 nouveaux maîtres-auxiliaires ont été recrutés et affectés dans 483 écoles primaires à travers le pays en 2007/08, y compris dans les zones de conflit. Les pouvoirs publics ont aussi recruté 171 élèves-maîtres de l'École normale des enseignants du primaire durant le premier semestre 2009 qui sont déployés sur l'ensemble du territoire national. Suite à ces recrutements, un effectif de 1 000 nouveaux enseignants au moins, est disponible dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2009/10. Cet

effort de recrutement contribue à satisfaire le besoin considérable d'enseignants du primaire et à assurer la transition vers l'amélioration quantitative et qualitative de personnel qui constituera l'un des axes des réformes prévues au titre du Projet d'initiative accéléré (*Fast Track Initiative*, partenariat entre les pays en développement et les bailleurs de fonds, géré par la Banque mondiale).

38. Le gouvernement a pris des mesures pédagogiques et administratives pour réduire le taux de redoublement dans l'enseignement primaire. En 2007, un décret ministériel a été pris pour : i) éliminer le redoublement sur chacun des trois cycles du primaire; et ii) maîtriser le taux de redoublement d'un cycle à l'autre à 10 %. Cette mesure administrative a été appliquée parallèlement au programme de formation des maîtres avec le concours de donateurs locaux, ce qui a permis aux directeurs d'école et aux enseignants de concevoir des programmes de soutien aux élèves qui auraient redoublé leur classe sous l'ancien système. Ces mesures prendront un certain temps pour avoir leur plein impact, plusieurs écoles devant mettre un certain temps pour rendre leurs programmes de soutien tout à fait opérationnels. Toutefois, les résultats du primaire signalent déjà des progrès de la réduction du taux de redoublement. Au plan national, ce taux a baissé de 28 % en 2006/07 à 26 % en 2007/08 ; il n'empêche que dans certaines inspections scolaires, notamment dans la région du centre-est, la baisse du taux de redoublement a été plus rapide, passant de 30 % en 2006/07 à 26 % en 2007/08.

39. Pour consolider et pérenniser les récents progrès réalisés, le gouvernement a élaboré une stratégie visant à combler les lacunes systémiques de ce secteur. En février 2008, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie nationale de l'éducation couvrant la période 2008-20, qui a été entérinée par le partenariat Éducation pour tous/Projet d'initiative accéléré (EPT/PIA) en décembre 2008 ; le fonds catalytique EPT/PIA a fourni un financement d'un montant de 38 millions de dollars EU à la mise en œuvre de la première phase (2009-11). Les principales composantes du programme EPT/PIA sont les suivantes : amélioration de l'accès à l'éducation grâce à la construction et à la réfection d'écoles ; relèvement de la qualité de l'enseignement par la formation des maîtres et l'amélioration du matériel didactique ; et le renforcement de la capacité de gestion et de l'efficacité interne du système éducatif. La convention relative à l'octroi d'un don a été signée le 6 avril 2009.

40. Les services de l'IDA et du FMI sont parvenus à la conclusion que les conditions requises pour le déclencheur du secteur de l'éducation sont réunies. En ce qui concerne le second volet du déclencheur du secteur de l'éducation, il a été entendu avec les autorités qu'il fait référence à la mise en œuvre des mesures administratives et pédagogiques, qui a été satisfaisante, et non à l'atteinte d'un taux de redoublement précis. Des progrès satisfaisants ont été observés sur l'emploi des enseignants et les mesures prises devraient permettre de ramener le taux de redoublement à moins de 20 % à l'avenir.

Santé

41. **Le gouvernement a accompli de vigoureux efforts pour améliorer l'état sanitaire de la population.** Les principaux objectifs visés sont les suivants : moderniser l'infrastructure sanitaire, accroître l'accès aux services de santé primaire, réduire la mortalité infantile et maternelle, combattre les maladies endémiques et promouvoir une approche multisectorielle des actions de lutte contre le VIH/SIDA. Plusieurs documents clés, préparés en concertation avec les parties prenantes, établissent un cadrage des efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer la santé publique, notamment avec le plan national de développement de l'assainissement pour 2006-15, le plan stratégique national de lutte contre le paludisme, le programme élargi et pluriannuel de vaccination pour 2007-11 et la mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA (2006-10).

42. **Des progrès satisfaisants ont été accomplis quant à l'augmentation des taux de vaccination DPT3.** La couverture vaccinale nationale du DPT3 a été portée de 40 % en 2005 à 84,1 % en 2007. Ces progrès ont été rendus possibles par l'amélioration des méthodes d'organisation et le caractère intensif des campagnes de vaccination. À fin août 2008, le taux de vaccination au DPT3 atteignait 67 %, soit un niveau prometteur vers un taux de 80 % au moins en fin d'année. Le gouvernement a retenu à partir du 1^{er} septembre 2008, un nouveau vaccin (le Pentavalent) combinant le DPT3 à d'autres anticorps, sur recommandation de l'OMS en remplacement du DPT3. À fin octobre 2008, le taux d'utilisation du Pentavalent avait atteint 15 %, ce qui selon les responsables de l'OMS, est conforme aux prévisions et indique une large acceptation du vaccin par la population. Le taux de vaccination combiné devrait avoir dépassé 80 % pour l'ensemble de l'année. Le taux de vaccination au DPT3 est en bonne voie pour se situer à 80 % au moins à fin 2008, période à laquelle le Pentavalent a été introduit puis bien accepté par les populations ; les services considèrent que les conditions de ce déclencheur ont été réunies.

43. **Le gouvernement a considérablement étendu la distribution de moustiquaires imprégnées pour lutter contre le paludisme, dépassant ainsi l'objectif établi.** Grâce aux ressources du Fonds mondial, de l'IDA et de l'UNICEF, le gouvernement a largement dépassé les objectifs de son plan de distribution d'au moins 300 000 moustiquaires imprégnées. En 2007, le ministère de la Santé a distribué plus de 650 000 moustiquaires de ce type à travers le pays, y compris dans les zones de conflit. L'accès à ces zones a été facilité par les ONG actives sur place. Ce résultat a encore été dépassé en 2008, lorsque le nombre de moustiquaires imprégnées distribuées par le ministère de la Santé à travers le pays avec le soutien de l'UNICEF, a atteint 840 687. Cette opération a en outre été combinée à une campagne de vaccination contre la rougeole et la distribution de savon, favorisant la distribution de moustiquaires imprégnées pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, un important groupe cible.

VIH/SIDA

44. **Le gouvernement a progressé dans la lutte contre le VIH/SIDA, l'une des priorités de son programme de développement.** La mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre le

VIH/SIDA (2006-10) offre un cadre robuste pour une approche multisectorielle et décentralisée de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA. D'après l'étude sur la séroprévalence effectuée en 2006 par le comité national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA, le taux d'infection par le SIDA est estimé à 6,2 %, avec un chiffre plus élevé chez la femme (7,8 %) que chez l'homme (4,3 %).

45. **Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la distribution de préservatifs pour lutter contre le VIH/SIDA.** Le nombre de préservatifs distribués a fortement augmenté au cours des cinq dernières années. Il a atteint 16 millions à fin 2007, avant de se stabiliser autour de 15 millions en 2008, soit un progrès considérable depuis le point de décision. Les ressources fournies par le Fonds allemand de coopération (KfW), le FNUAP et le Fonds mondial ont été déterminantes pour la distribution de préservatifs dans tout le pays, y compris les villages. Outre la distribution de préservatifs, des campagnes de sensibilisation sont menées par des actions ciblant plus particulièrement les groupes à haut risque. Le gouvernement a préparé un rapport sur la commercialisation sociale des préservatifs qui permet de mesurer les progrès réalisés sur la période 2006-08. Les services de la Banque et du FMI ont examiné le rapport qu'ils estiment satisfaisant. La distribution de préservatifs a non seulement augmenté mais leur utilisation s'accroît, notamment dans la population sexuellement active. Si les préservatifs masculins représentent la grande majorité des produits distribués, la distribution des préservatifs féminins augmente aussi. Compte tenu de la gravité de la pandémie du VIH/SIDA en République Centrafricaine, le gouvernement est conscient de la nécessité de poursuivre ces efforts pour juguler la propagation du virus.

46. **Des progrès notables ont été accomplis sur d'autres volets de la lutte contre le VIH/SIDA.** L'accès des personnes séropositives ou atteintes du SIDA aux soins et au traitement en particulier, s'est accru par la décentralisation des centres de traitement, avec l'ouverture de 13 nouveaux centres Antirétroviraux (ARV) qui assurent le traitement de 700 personnes séropositives ou atteintes du SIDA, en dehors des quelques 7 800 personnes déjà prises en charge dans le cadre du programme de thérapie ARV. La prévention de la transmission de la mère à l'enfant a été renforcée par les actions de formation offertes dans plus de 30 centre de santé à travers le pays et la mise en place de nouveaux équipements dans plusieurs de ces centres, ce qui a contribué à améliorer l'accès au dépistage volontaire.

H. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

47. **Le gouvernement a fait des progrès considérables dans l'amélioration de la gestion de la dette publique.** Le logiciel de gestion et d'analyse financière de la dette (SYGADE) est opérationnel à la direction de la dette du ministère des Finances et permet d'établir des rapports sur la situation de la dette extérieure. La capacité de cette direction a été renforcée par le recrutement de nouveaux agents et les actions de formation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à l'utilisation et à la gestion de SYGADE. L'un des problèmes récurrents observés a été l'absence de coordination et de suivi de la politique d'endettement de l'État. À titre de première étape vers la résolution du problème, un décret

présidentiel a créé le Comité national de la dette publique (CNDP) qui a pour mandat non seulement de coordonner mais de suivre la mise en œuvre de la stratégie et de la politique d'endettement de l'État, et de publier régulièrement un bulletin statistique de la dette.

48. **Une base de données exhaustive, couvrant la dette intérieure et extérieure, a été mise en place et est régulièrement mise à jour.** Les éléments consignés dans la base de données contiennent des données sur la dette intérieure, extérieure et garantie par l'État, présentées sous une forme qui respecte les normes internationales. Ces données de la dette contiennent également les principales caractéristiques détaillées de l'encours de la dette et de la dette décaissée, ainsi que de la dette intérieure et extérieure publique et garantie par l'État au 31 décembre 2008. Toute la dette extérieure a fait l'objet d'un rapprochement intégral. La base de données permet à la direction de la dette de produire périodiquement les données d'endettement avec peu de décalage. La direction de la dette a développé sa capacité à effectuer des rapprochements à intervalles réguliers avec les comptes de la dette extérieure, ce qui facilite la production de rapports sur la dette avec un décalage de six mois pour la dette intérieure et extérieure publique ou garantie par l'État. Pour encadrer la mise en œuvre du système de gestion de la dette, les autorités ont adopté un manuel de procédures conforme aux pratiques internationales.

49. **La capacité institutionnelle de publication annuelle des données de la dette publique a été renforcée.** Un bulletin annuel des statistiques de la dette est paru en mai 2009. Ce bulletin, qui contient les données validées au 31 décembre 2008, respecte les normes internationales et la pratique actuelle de l'IDA et du FMI en matière de champ et de degré de précision des informations, témoignant du renforcement des capacités dans ce domaine. La fonctionnalité de SYGADE, la formation et l'expérience acquises par les services de la direction de la dette au fil des années, et le mandat explicite confié au CNDP par le décret présidentiel, à savoir, la production de bulletins statistiques sur la dette donnent une assurance raisonnable que les données de la dette publique seront publiées chaque année.

50. **Les autorités doivent consolider les acquis de l'amélioration de la gestion de la dette publique.** La mise en place d'un système robuste de gestion de la dette est un processus de longue haleine et progressif. Les priorités immédiates sont la consolidation des acquis, en privilégiant les aspects suivants : i) rendre le CNDP totalement opérationnel ; ii) renforcer le mandat de la direction de la dette et ses moyens techniques par le recrutement de nouveaux agents ; iii) réduire le délai de production des rapports trimestriels et annuels; et iv) accroître la capacité de gestion de la direction de la dette intérieure à renforcer la couverture et le suivi de la dette intérieure, y compris les arriérés des institutions et agences publiques décentralisées.

III. ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE : MISE À JOUR

A. RAPPROCHEMENT DES DONNÉES AFFÉRENTES À LA DETTE

51. **L'encours de la dette extérieure éligible à l'initiative PPTE en VAN et à fin 2006 s'est légèrement accru suite à l'exercice de rapprochement.** En accord avec les autorités centrafricaines, les services de l'IDA et du FMI ont examiné les données de l'encours de la dette extérieure à fin décembre 2006 figurant dans le document du point de décision, par rapport aux derniers relevés des créanciers. En raison des révisions apportées au montant des arriérés au titre des intérêts, l'encours de la dette tant en valeur nominale qu'en VAN — après application de l'allègement classique — a été révisé à la hausse d'un montant allant de (0,7 million de dollars EU) à 1 087,5 millions de dollars EU en termes nominaux, et de 856,6 millions de dollars EU en VAN à fin 2006 (tableau 3).

- **Créanciers multilatéraux.** La dette envers les créanciers multilatéraux à fin 2006 reste établie à 686,1 millions de dollars EU en termes nominaux, soit 536,7 millions en VAN à fin 2006.
- **Créanciers membres du Club de Paris.** La VAN des créances détenues par les créanciers membres du Club de Paris à fin 2006 après allègement classique de la dette a été revue à la hausse, passant de 47,3 à 48,3 millions de dollars EU. On observe une faible augmentation de la VAN de la dette vis-à-vis de la France et de l'Italie, découlant des nouvelles informations reçues des créanciers sur les arriérés cumulés au titre des intérêts.
- **Autres créanciers bilatéraux officiels.** La VAN de la dette à fin 2006 envers d'autres créanciers bilatéraux officiels a été légèrement abaissée de 0.5 million de dollars EU pour s'établir à 227,8 millions de dollars EU. Cette révision est liée à la révision à la hausse de la VAN des créances détenues par l'Argentine et à la révision en baisse de la VAN de celles détenues par la Chine⁵.
- **Créanciers commerciaux.** La VAN de la dette envers les créanciers commerciaux à fin 2006 reste conforme au montant estimatif du point de décision.

52. **Les exportations de biens et de services ont été revues en hausse.** Les chiffres estimatifs des exportations de biens et de services qui ont servi au calcul de l'assistance PPTE au point de décision ont aussi été révisés par les autorités, d'une moyenne annuelle de 182 à 182,5 millions de dollars EU sur la période 2004-06.

⁵ Pour l'Argentine, les intérêts courus ont été révisés sur la base de la méthodologie du créancier énoncée dans l'accord de réaménagement de la dette. Pour la Chine, les révisions découlent des données du nouveau prêt, fournies par le créancier.

B. RÉVISION DE L'ASSISTANCE PPTE ET NIVEAU DE PARTICIPATION DES CRÉANCIERS

53. **L'assistance PPTE requise sur la base de la VAN à fin 2006 a été ramenée du montant estimatif de 583 millions de dollars EU au point de décision à 578 millions de DTS.** Le facteur commun de réduction a baissé de 68,1 à 67,5 % (tableau 4)⁶. Le montant nominal révisé de l'assistance PPTE est estimé à 827 millions de dollars EU

54. **La République Centrafricaine a reçu des assurances de participation des créanciers au financement de l'initiative PPTE renforcée pour des montants équivalents à 81,7 % de la VAN de l'assistance PPTE estimée au point de décision (tableau 11).** La plupart des créanciers multilatéraux (61 % du total de l'assistance PPTE) et les créanciers membres du Club de Paris (5,6 %) ont confirmé leur participation. Plusieurs créanciers multilatéraux et membres du Club de Paris ont apporté une assistance intérimaire. Certains créanciers officiels bilatéraux (11,9 %) et créanciers commerciaux (3,1 %) ont aussi donné leur accord de principe pour la fourniture d'un allègement de dette au point d'achèvement. Les autorités travaillent à la conclusion d'accords avec les créanciers restants.

Créanciers multilatéraux

55. **Le montant révisé de l'assistance PPTE provenant des créanciers multilatéraux s'élève à 362 millions de dollars EU en VAN à fin 2006 ou 62,7 % du total de l'assistance PPTE.** Les créanciers multilatéraux comptant pour 61 % de l'assistance PPTE se sont engagés à décaisser intégralement leur part de cette assistance à la République Centrafricaine au titre de l'initiative PPTE renforcée. L'IDA, le FMI, le groupe de la BAD et l'UE fournissent une assistance intérimaire sous la forme de réductions du service de la dette et celle de la BADEA a été constituée par un rééchelonnement des arriérés et des échéances exigibles. L'allègement total fourni durant la période intérimaire s'établit à 142,6 millions de dollars EU en VAN à fin 2006, soit 39,4 % du total de l'assistance PPTE provenant des créanciers multilatéraux.

- **IDA** : l'allègement fourni par l'IDA s'élève à 206,9 millions de dollars EU en VAN au point de décision. Sur ce montant, l'IDA a décaissé 81,1 millions de dollars EU en VAN (78,8 millions en valeur nominale) par l'apurement des arriérés à titre de dons en novembre 2006 et une réduction de 63,4 % du service de la dette arrivant à échéance durant la période intérimaire. Au passage du point d'achèvement, le reliquat de l'assistance de l'IDA soit 125,8 millions de dollars EU en VAN (ou 210 millions en valeur nominale) sera fourni sous la forme d'une réduction de 62,6 % du service de la dette de la République Centrafricaine envers l'IDA jusqu'à septembre 2027 (tableau 12).

⁶ Suivant les règles de "Communication d'informations dans le cadre de l'assistance de l'initiative PPTE", approuvées par le Conseil d'administration du FMI (EBS/02/36 et BUFF/02/50) et IDA (IDA/SecM2002-0131), le 4 mars 2002, l'assistance à la RCA sera revue à la baisse. Cette révision représentera 1,5 % de l'objectif de VAN de la dette après application intégrale de l'allègement PPTE et dépasse par conséquent le seuil de 1 % fixé comme condition minimum pour toute modification de l'allègement PPTE. La révision découle surtout de l'augmentation des exportations de biens et de services signalée par les autorités centrafricaines.

- **FMI** : Au point de décision, le FMI s'est engagé à fournir une assistance au titre de l'initiative PPTE de 17,33 millions de DTS (26,98 millions de dollars EU) en VAN. Cette diminution du montant de l'assistance PPTE entraîne une légère révision de l'assistance PPTE du FMI, ramenée à 17,19 millions de DTS (26,77 millions de dollars EU) en VAN au point de décision. Le FMI a déjà décaissé environ 6,6 millions de DTS (10,3 millions de dollars EU) en VAN, au titre de l'assistance intérimaire. Au point d'achèvement, le FMI décaissera le reliquat de sa part d'assistance PPTE sous la forme d'une opération sur le stock de la dette estimée à 11,4 millions de DTS (en valeur nominale). L'assistance PPTE du FMI représente une réduction moyenne de 55 % du service de la dette sur la dette éligible (tableau 13).
- **Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)** : l'allègement au titre de l'initiative PPTE fourni par le groupe de la BAD s'établit à 84,7 millions de dollars EU en VAN, dont 49,4 millions en VAN à fin 2006 (48,2 millions en valeur nominale) ont déjà été décaissés par l'apurement des arriérés à titre de dons en décembre 2006 et une réduction de 84 % du service de la dette durant la période intérimaire. Au point d'achèvement, il est prévu que le groupe de la BAD décaisse le reste de l'allègement par une réduction de 80 % du service de la dette sur l'encours à fin décembre 2006, de juillet 2009 à juillet 2020.
- **Union européenne (UE)** : l'allègement PPTE provenant de l'UE s'élève à 4,2 millions de dollars EU sur lequel 1,8 million en VAN à fin 2006 (1,4 million en valeur nominale) a été décaissé par l'apurement des arriérés à titre de dons et une réduction de 100 % du service de la dette durant la période intérimaire sur certains prêts. Le reliquat de l'assistance PPTE devrait prendre la forme d'une réduction du service de la dette pouvant atteindre 100 % sur certains prêts (tableau 11).
- **Autres créanciers multilatéraux** : l'assistance PPTE en VAN à fin 2006 s'élève à 8,7 millions de dollars EU pour la BADEA, 15,5 millions pour l'IFAD, 6,4 millions pour l'OFID, 8,8 millions pour la BDEAC et 0,5 million au titre des arriérés vis-à-vis d'organisations internationales. La BADEA a décaissé un montant estimé à 3 millions de dollars EU en assistance intérimaire, en rééchelonnant les arriérés et les montants échus⁷. Les autres créanciers devraient fournir leur part de l'allègement PPTE après le passage du point d'achèvement. Il est prévu que le FIDA fournisse sa part en totalité sous la forme de l'annulation intégrale du service de la dette arrivant à échéance, du point d'achèvement à mai 2017. L'OFID devrait fournir le montant total de son allègement par un rééchelonnement concessionnel des arriérés et des montants exigibles au point d'achèvement. La BDEAC et les organisations internationales n'avaient toutefois pas encore confirmé leur participation au moment de la rédaction de ce document (tableau 11).

⁷ En août 2004 et avril 2008, la BADEA a rééchelonné les arriérés exigibles jusqu'à décembre 2005 et les paiements dus ou à échoir jusqu'au mois de décembre 2008.

Créanciers bilatéraux et commerciaux

56. **Les créanciers membres du Club de Paris ont accepté le principe de fournir leur part de l'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée** (estimée à 33 millions de dollars EU en VAN à fin 2006, conformément au montant révisé de l'assistance, tableau 4). L'assistance intérimaire, estimée à 4 millions de dollars EU en VAN à fin 2006 a été fournie par un traitement des flux aux conditions de Cologne, en avril et décembre 2007, respectivement. Les membres du Club de Paris parties prenantes à l'initiative PPTE ont donné leur accord de principe pour décaisser intégralement leur part d'assistance au point d'achèvement. Elle devrait prendre la forme d'une opération sur le stock de la dette. Les créanciers membres du Club de Paris ont également indiqué qu'ils fourniraient une assistance additionnelle à l'allègement PPTE par l'annulation intégrale du stock de la dette, estimé à 22,7 millions de dollars EU environ en VAN à fin 2008.

57. **Les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris sont supposés fournir un allègement sur la dette admise dans le dispositif PPTE, à des conditions comparables à celles du Club de Paris.** L'allègement PPTE en VAN à fin 2006 est estimé à 153,8 millions de dollars EU. En 2008 et 2009, les autorités centrafricaines ont envoyé des lettres à leurs créanciers non membres du Club de Paris pour engager les négociations en vue d'une éventuelle restructuration de la dette. Certains de ces créanciers comme le Koweït (2,2 % du total de la dette admissible PPTE), la Libye (1,2 %), l'Arabie saoudite (1,9 %) et la Serbie (2,4 %), ont donné leur accord de principe pour fournir un allègement de dette au point d'achèvement. Des pays membres de l'Union Postale Universelle ont aussi accepté le principe de fournir un allègement au titre de leurs créances bilatérales sur la République Centrafricaine⁸.

58. **Des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris n'ont pas donné de réponse.** La Chine (2,9 % du total de la dette admissible PPTE) et la Province chinoise de Taïwan (10,9 %) représentent la moitié environ de cette catégorie de créanciers. Toutefois, en janvier 2007, la Chine a annulé deux prêts pour un total de 11 millions de dollars EU, soit 29 % de son portefeuille de prêts à la RCA (en valeur nominale) et 59 % de sa part de l'allègement PPTE en VAN à fin 2006.

59. **Certains créanciers commerciaux ont marqué leur accord de principe pour un allègement de dette au point d'achèvement.** La VAN de la dette envers les créanciers commerciaux après allègement classique est estimée à 43,7 millions de dollars EU, soit 5 % du total de la dette admissible au dispositif PPTE. Les autorités centrafricaines ont écrit à tous leurs créanciers commerciaux pour demander le rééchelonnement de l'encours de leur dette. Certains de ces créanciers, tels que France Câble Radio, France Télécom, France Hôpital et la Banque postale française dont les créances représentent en tout 3,1 % du total de la dette admissible au dispositif PPTE ont donné leur accord de principe pour fournir un allègement de dette. Les

⁸ À savoir : Burkina Faso, République du Congo, Mali, Niger et Tchad. L'assistance PPTE prévue pour l'ensemble de ces pays s'élève à 0,2 % du total de la dette prise en compte au titre de l'initiative PPTE.

créanciers commerciaux qui n'ont pas répondu favorablement à la demande de la RCA représentent 2 % du total de la dette admissible. Si, dans le passé, des procédures judiciaires ont été engagées par des créanciers non participant à l'initiative PPTE à l'encontre de PPTE après le point d'achèvement, les services du FMI et de l'IDA n'ont pas connaissance au stade actuel, d'actions en justice contre la RCA qui a manifesté sa volonté de négocier en toute bonne foi avec ses autres créanciers⁹.

C. ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR UNE ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE EXCEPTIONNELLE

60. **L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été mise à jour conjointement par les autorités et les services du FMI et de l'IDA**, à partir de données ventilées par prêt et sur la base des taux de change et d'intérêt à fin 2008 (tableau 5)^{10 11}. Au 31 décembre 2008, l'encours nominal de la dette extérieure de la RCA s'élevait à 1,05 milliards de dollars EU (tableau 8), les créanciers multilatéraux détenant 63 % du total des créances sur la RCA. L'IDA reste son plus important créancier avec 36,8 % du total de l'encours nominal de la dette. Les créanciers membres du Club de Paris détiennent 5,6 du total des créances et les créanciers non membres du Club de Paris, 26,7 %. La Province chinoise de Taïwan est le plus gros créancier bilatéral de la République Centrafricaine, détenant des créances qui représentent 9,8 % de l'encours nominal de la dette. Les créanciers commerciaux ne détiennent que 5 % du total.

61. **La République Centrafricaine ne remplirait pas les conditions requises pour une assistance complémentaire exceptionnel**. Le ratio VAN de la dette/exportations à fin 2008 — après fourniture intégrale de l'assistance engagée au point de décision — est estimé à présent à 148,0 %, soit 21 % de plus que le niveau projeté au point de décision. De même, le ratio VAN de

⁹ Les actions judiciaires sont très fréquentes contre les pays sortant d'un conflit et les pays riches en ressources naturelles. À fin juin 2008, les montants réclamés par les créanciers et accordés par décision de justice contre ces pays s'élevaient à 1,2 milliards de dollars EU, dont l'impact potentiel varie entre 0,5 % du PIB du créancier à 49 % du PIB dans le cas du Libéria. La facilité de réduction de la dette administrée par l'IDA peut aider les pays admis au bénéfice de l'initiative PPTE à contenir les actions intentées par les créanciers. Ceux d'entre eux qui n'ont pas recours à la justice peuvent aussi apporter leur contribution en convenant par exemple de ne pas céder leurs créances sur ces pays à des créanciers qui ne veulent pas consentir un allègement de dette, à l'instar de la décision des membres du Club de Paris en 2007 et des pays de l'Union européenne en mai 2008. Voir aussi section IV.B du document "Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) – État d'avancement" (EBD/08/89 et IDA/SecM2008-0561/1).

¹⁰ Cette section met à jour l'analyse de viabilité de la dette à partir de la méthodologie AVD-PPTE, et l'appendice II fournit une mise à jour prospective basée sur la méthodologie du cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD-PAFR).

¹¹ L'AVD pose pour hypothèse que les créanciers multilatéraux qui n'ont pas encore confirmé leur participation à l'initiative PPTE fournissent à terme, leur part intégrale de l'allègement (voir section III.B et tableau 11 pour plus de précisions sur la participation des créanciers).

la dette/exportations à fin 2008 devait se situer, selon les projections, à 127,1 %¹². Le ratio VAN de la dette/exportations — après la fourniture intégrale de l’allègement bilatéral en complément de l’initiative PPTE à fin 2008 — se situe légèrement en-dessous de 137,8 %, ce qui est inférieur au seuil de 150 % requis pour un éventuel complément tel que défini par le dispositif de l’initiative PPTE (tableau 2)¹³.

62. L’évolution moins favorable des taux de change, le degré de concessionnalité plus faible des nouveaux prêts et la contraction des exportations expliquent le niveau plus élevé que prévu du ratio VAN de la dette/exportations, après application de l’assistance PPTE.

Les principaux facteurs qui contribuent à cette situation sont présentés au tableau 2 et se résument comme suit :

- Les changements intervenus dans les paramètres (appréciation du dollar EU et, dans une moindre mesure, baisse du taux d’actualisation utilisé pour le calcul de la VAN de la dette) entre à hauteur de 13,5 % dans l’écart du ratio de la VAN de la dette aux exportations à fin 2008, entre les projections du point de décision et l’estimation au point d’achèvement.
- La forte baisse des exportations de diamant et de bois dans les exportations de biens et de services en 2008 a induit un recul de 8 % par rapport aux projections du point de décision, entraînant une augmentation de 8,9 % du ratio de la VAN de la dette aux exportations.

¹² Le chiffre de 117,4 % figurant dans le document du point de décision a été modifié en raison de la correction des projections relatives à la VAN des nouveaux prêts. Voir *République Centrafricaine — Initiative PPTE renforcée — Document du point de décision*, EBS/07/106 et IDA/R2007-0239, tableau 4.

¹³ L’encours de la dette après l’allègement additionnel consenti par les créanciers membres du Club de Paris dans le cadre des initiatives bilatérales au-delà de l’initiative PPTE a servi de base à l’examen du complément d’allègement. Voir “Initiative PPTE renforcée — Considérations relatives au point d’achèvement” EBS/01/141 (20/8/2001) et IDA/SecM2001-0539/1 (21/8/2001).

Tableau 2. République Centrafricaine — Ventilation par facteur d'augmentation du ratio VAN de la dette/exportations à fin 2008 1/

	Pourcentage	Pourcentage de l'augmentation totale
Ratio VAN de la dette/exportations (selon projection au point de décision) 2/	127.1	
Ratio VAN de la dette/exportations (effectif)	148.0	
Variations imprévues du ratio	21.0	100%
1. Dues aux variations propres des paramètres	13.5	64%
<i>dont</i> : variations des taux d'actualisation	4.4	21%
variations des taux de change	9.1	43%
2. Dues à de nouveaux prêts non prévus	-4.9	-23%
<i>dont</i> : niveau de décaissement plus élevé que prévu	-6.1	-29%
niveau de concessionnalité inférieur des nouveaux prêts	1.2	6%
3. Dues aux variations des exportations	8.9	43%
4. Dues aux variations de l'allègement PPTE et à d'autres facteurs	3.4	16%
Allègement bilatéral excédant le dispositif PPTE	-10.2	
Ratio VAN de la dette/exportations après fourniture intégrale de l'assistance PPTE et de l'allègement bilatéral de dette excédant le dispositif PPTE (effectif)	137.8	

Sources : estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Ratio VAN de la dette/exportations après application intégrale de l'assistance PPTE et de l'assistance bilatérale excédant le dispositif PPTE.
2/ Valeur : 117,4 au point de décision, révisée en raison des corrections apportées aux projections de la VAN des nouveaux prêts.

- Par rapport aux projections, les nouveaux emprunts ont été contractés à des conditions moins favorables et sont beaucoup moins élevés que prévu, ce qui entraîne une réduction de 5 % du ratio de la VAN de la dette aux exportations.
- Les modifications du montant de l'allègement PPTE et les changements apportés au mécanisme de prestation de l'assistance ont entraîné une augmentation du ratio de la VAN de la dette aux exportations d'environ 3,4 % par rapport aux hypothèses du point de décision.

D. PARTICIPATION DES CRÉANCIERS À L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE (IADM)

63. **La République Centrafricaine réunira les conditions requises pour bénéficier du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)**, sous réserve que les Conseils de l'IDA et du FMI conviennent que le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée a été atteint. Trois créanciers fourniraient l'allègement au titre de l'IADM, à savoir l'IDA, la BAD et le FMI¹⁴. L'allègement au titre de l'IADM (moins l'assistance PPTE) —

¹⁴ Pour l'IDA, la dette éligible couvre la dette réglée et la dette exigible au 31 décembre 2003. Dans le cas du FMI et de la BAD, les crédits afférents à la dette échue et réglée au 31 décembre 2004 peuvent être pris en compte pour l'IADM.

estimé à 163 millions de dollars EU en VAN — épargnerait à la RCA 297 millions de dollars EU au titre du service de sa dette sur 33 ans envers ces trois institutions.

64. **Allègement de dette provenant de l'IDA** : l'IDA fournira un allègement au titre de l'IADM sous la forme d'une annulation de l'encours du montant de la dette décaissé avant fin 2003 et exigible au 30 juin 2009¹⁵. Au point d'achèvement, la dette envers l'IDA sera réduite de 182 millions de dollars EU grâce à l'allègement au titre de l'IADM (tableau 12). L'annulation de dette au titre de l'IADM fournie par l'IDA permettra à la République Centrafricaine d'épargner en moyenne 6 millions de dollars EU par an au titre du service de la dette (nette de l'assistance PPTE) entre 2009 et 2041. Le montant total ainsi épargné grâce à l'IADM équivaudrait à 195,4 millions de dollars EU (128,2 millions de DTS).

65. **Allègement de dette fourni par le FMI** : le FMI fournira un allègement au titre de l'IADM d'un montant estimé à 2,9 millions de dollars EU (1,9 million de DTS), couvrant intégralement le stock de la dette envers le FMI à fin 2004 non réglée au point d'achèvement, après application intégrale de l'allègement au titre de l'initiative PPTE¹⁶.

66. **Allègement de dette fourni par la BAD** : la BAD fournira un allègement du service de la dette de la RCA dans le cadre de l'IADM d'un montant de 98,7 millions de dollars EU en valeur nominale, à compter du 1^{er} juillet 2009. Ce montant est calculé sur la base des montants décaissés au 31 décembre 2004 et non réglés au 30 juin 2009. L'annulation du stock de la dette, estimé à 91,1 millions de dollars EU serait assurée par la remise des montants exigibles de la RCA après le point d'achèvement.

E. PERSPECTIVES DE VIABILITÉ DE LA DETTE, 2009–28

67. **Le cadre macroéconomique qui sous-tend les perspectives de viabilité de la dette à moyen et long terme tient compte de l'évolution et des récents progrès des réformes structurelles.** Les projections à moyen terme révisées pour la période 2009-14 sont conformes au cadre à moyen terme que le gouvernement s'est fixé au titre de l'accord appuyé par les ressources de la FRPC. Les principaux éléments qui sous-tendent les hypothèses macroéconomiques sont résumés dans l'encadré 2.

68. **Les perspectives macroéconomiques à court terme sont influencées par l'impact négatif du ralentissement de l'activité économique mondiale.** Les chances d'une reprise accélérée de la demande mondiale sont faibles. La consommation de bois brut et de produits du bois ne risque pas de connaître un redressement rapide, de même que les exportations de produits miniers, devrait être affectée par la fermeture de plusieurs bureaux d'achat et par la baisse des cours mondiaux. L'offre locale est freinée par les goulots d'étranglement des infrastructures et

¹⁵ Voir Association internationale de développement "Initiative d'allègement de la dette multilatérale : modalités d'application pour l'IDA" 18 novembre 2005, <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/MDRI.pdf>.

¹⁶ Tel que défini par l'instrument portant création du compte de fiducie de l'IADM.

les questions sécuritaires. De ce fait, la croissance du PIB réel ne devrait passer que très lentement de 2,2 % en 2008 à 2,4 % en 2009 puis 3,1 % en 2010. Malgré l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole, d'importants déficits du solde extérieur courant — avoisinant 10 % du PIB — devraient se maintenir en 2009 et 2010 selon les projections, sous l'effet de la crise mondiale, du tassement des exportations et de l'importance des importations de service dues aux coûts de transports élevés. Pour faire face à ces chocs extérieurs et maintenir les réserves à des niveaux adéquats, des financements extérieurs considérables seront nécessaires, en partie sous la forme de nouveaux emprunts, y compris une augmentation du niveau d'accès au titre de l'accord FRPC.

69. La politique budgétaire visera, dans l'immédiat, à stabiliser la demande par le biais des dépenses publiques tout en respectant la discipline budgétaire à moyen terme. Les projections de recettes pour 2009 ont été révisées à la baisse mais le niveau des financements sous forme de dons — dont une partie est destinée à appuyer le renforcement de la paix — plus élevé que prévu, permet une expansion des dépenses sans accumulation significative de dette.

70. La croissance devrait s'accélérer sur le moyen terme, selon les projections. L'accélération de la croissance serait soutenue par la consolidation du processus de paix, les projets des bailleurs de fonds dans les secteurs clés (infrastructure, agriculture), le renforcement de la confiance à l'égard de la gestion des finances publiques et l'amélioration du climat d'investissement dans les secteurs qui constituent les moteurs de l'économie. Le gouvernement veille à la mise en œuvre des réformes structurelles dans ces domaines. Les hypothèses à long terme tablent sur la poursuite des tendances à moyen terme et sont alignées sur les projections de l'évolution des prix des produits de base figurant dans l'édition des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2009.

71. Le scénario de référence table sur une reprise progressive de l'économie mondiale et l'amélioration des fournitures d'électricité au plan intérieur : des chocs exogènes dans ces domaines feraient peser un risque sur ce scénario. Les perspectives de croissance à long terme sont tributaires de la consolidation de la paix, du renforcement des capacités institutionnelles et administratives, de la diversification de l'économie et de l'affermissement de la confiance des investisseurs. Les politiques propres à étayer ces conditions, notamment des politiques macroéconomiques stables et l'assistance des bailleurs de fonds seront essentielles à cet égard. À défaut de réunir ces conditions, les perspectives de croissance et les perspectives extérieures pourraient se dégrader (voir section F).

Encadré 2. République Centrafricaine — Hypothèses macroéconomiques du scénario de référence

Croissance du PIB réel : le taux de croissance moyen annuel du PIB réel pour la période 2009–29 est projeté à 4,4 % en partant de l’hypothèse du maintien de la sécurité et de la stabilité politique, du renforcement des capacités institutionnelles et administratives du pays et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques appropriées. Un tel environnement serait de nature à favoriser l’investissement privé, en particulier dans les secteurs forestier, minier et des télécommunications. L’investissement public en matière d’infrastructure contribuerait à relancer l’agriculture qui domine l’activité économique. Partant de ces hypothèses, le taux de croissance projeté est nettement supérieur à la moyenne historique, qui s’inscrivait dans un contexte de conflits et de guerre civile.

Inflation : après une inflation exceptionnellement élevée en 2008, le déflateur du PIB devrait augmenter de 2 ½ % en moyenne sur la période 2009-29, ce qui suppose une désescalade rapide de l’inflation par rapport à son niveau actuel. Le taux d’inflation projeté est conforme au critère de convergence de 3 % (mesuré par l’IPC) fixé par la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC).

Solde extérieur courant : le déficit extérieur courant (dons inclus) devrait ressortir à 7 % en moyenne sur la période 2009-29. La balance commerciale devrait s’améliorer avec le temps, tirée par l’amélioration des résultats d’exportation consécutive à la mise en œuvre des réformes structurelles et à l’investissement dans les infrastructures qui permettront d’accroître la compétitivité et la diversification de la base d’exportation ; les déficits de la balance des services resteront importants. Le déficit extérieur courant sera surtout financé par l’aide publique au développement (prêts projets), l’investissement direct étranger et les entrées de capitaux régionaux provenant du futur marché régional des titres d’État. Un grand projet aurifère devrait démarrer en 2011. Les nouveaux codes forestier et minier devraient ouvrir la voie à un afflux soutenu d’IDE dans ces secteurs.

Solde budgétaire : le solde budgétaire primaire intérieur devrait être excédentaire jusqu’à 2019 puis tomber à zéro entre 2020 et 2029. Le déficit budgétaire global (dons inclus) se situerait en moyenne autour de 1,2 % du PIB pour la période 2009-29, avec un déficit primaire constamment supérieur au niveau de stabilisation du ratio dette/PIB. Les recettes intérieures seraient portées, selon les projections de 10½ % du PIB en 2009 à 14 % environ à fin 2029, essentiellement sous l’effet de l’amélioration constante des administrations fiscale et douanière, ainsi que de la réforme de la fiscalité visant à rendre le code des impôts plus propice à la croissance. Le total des dépenses devrait augmenter, passer de quelque 17 % du PIB en 2009 à 20 % environ en 2029, la majeure partie de cette augmentation allant principalement aux investissements dans les infrastructures.

Concours extérieurs : les dons et prêts annuels devraient s’élever à 5,4 % du PIB nominal sur le long terme. Les dons devraient représenter 80 % environ du total de l’aide extérieure, qui devraient comporter un élément de libéralité de 52 % en moyenne sur la période.

Crédit intérieur : l’hypothèse retenue à cet égard est qu’en 2010, le gouvernement lance l’accès aux marchés des valeurs mobilières qui se développent dans la zone de la CEMAC, ce qui lui permettrait de réduire ses coûts de financement, d’améliorer sa gestion de trésorerie et de rembourser ses arriérés de paiement intérieurs. Compte tenu du maintien d’une orientation budgétaire prudente, la dette intérieure devrait fléchir durant la période de projection.

Taux d’intérêt réel sur la dette libellée en monnaie locale : le taux d’intérêt moyen applicable à la dette libellée en monnaie locale (y compris les émissions obligataires sur les marchés régionaux) devrait converger autour de 4,8 % sur le long terme.

72. Après l’application intégrale de l’allègement de dette — au point d’achèvement — au titre de l’initiative PPTE, de l’assistance bilatérale complémentaire outre l’assistance PPTE et de l’IADM, la dette extérieure publique de la RCA serait considérablement réduite et aboutirait à l’amélioration des indicateurs de la dette extérieure avec le temps. La VAN du ratio de la dette aux exportations à fin 2009 tomberait à 74,8 % après déploiement de l’assistance au titre de l’IADM. Ce ratio serait porté à 91,3 % vers la fin 2011 en raison du

volume élevé des nouveaux prêts, avant de retomber à 56,1 % en 2028 (tableau 9). Les ratios VAN de la dette/PIB et VAN de la dette/recettes se contracteraient aussi peu à peu sur le long terme.

73. Les ratios du service de la dette de la RCA devraient également augmenter à moyen terme et ne commenceront à fléchir qu’après 2016. Le ratio du service de la dette aux exportations, après allègement PPTE, assistance complémentaire outre l’allègement au titre des initiatives PPTE et IADM passerait de 3,7 % en 2010 à 10 % en in 2015 (tableau 9), dans l’hypothèse d’un rééchelonnement des arriérés envers les créanciers du Club de Paris. Toutefois, les indicateurs du service de la dette baisseraient fortement sur le long terme. Le service de la dette nominale augmenterait en moyenne en effet cumulé d’environ 29 millions de dollars EU par an sur la période de projection (tableau 7).

F. ANALYSE DE SENSIBILITÉ ET DE VIABILITÉ DE LA DETTE À LONG TERME

74. Cette section présente l’analyse de l’impact de trois scénarios de rechange sur la dynamique de la dette (tableau 10 et graphique 4). L’analyse fait apparaître que les perspectives de viabilité de la dette résisteraient aux hypothèses de rechange envisagées — qui inscrivent l’évaluation des risques dans le contexte propre au pays concerné — quant au PIB, à la croissance des exportations et au degré de concessionnalité des financements extérieurs. Dans les cas d’une croissance plus faible du PIB et des exportations, tous les indicateurs d’endettement suivraient une tendance à la baisse sur le long terme (scénarios 1 et 2). Mais lorsque les financements extérieurs sont essentiellement constitués de prêts, la poussée des ratios d’endettement est plus prononcée sur les premières années et le ratio VAN de la dette/exportations resterait élevé sur toute la période de projection (scénario 3).

Scénario 1 : Croissance du PIB plus faible que dans le scénario de référence

75. Ce scénario pose l’hypothèse de la non accélération de la croissance après 2010, résultant de la contraction de la croissance du PIB réel de 1,3 % en moyenne sur la période de projection par rapport au scénario de référence. Dans le cas de la RCA, un tel scénario dénoterait le risque de non stabilisation de la situation sécuritaire, auquel cas les perspectives de croissance du pays seraient fortement compromises. L’affaiblissement de la croissance du PIB en particulier pourrait entraîner le ralentissement de la mise en œuvre des réformes structurelles, susciter des préoccupations de gouvernance ou un manque d’investissements. De ce fait, la croissance des exportations serait freinée et la croissance du volume des importations plus faible. De même, on constate un impact négatif sur la croissance des recettes imposant une réduction des dépenses publiques, y compris de l’investissement public affecté à l’infrastructure, afin de maintenir le même solde budgétaire primaire intérieur que sous le scénario de référence. L’infrastructure des transports étant vitale dans un pays enclavé comme la RCA, ce scénario signifie que le pays est pris dans un étau de faible croissance permanente caractérisé par l’insuffisance d’investissements publics, la réduction des recettes publiques et une croissance atone. Dans ce cas de figure, tous les indicateurs exprimés en VAN de la dette se dégradent par rapport au scénario de référence. Le ratio VAN de la dette/recettes augmenterait de 12,7 % vers

2018, puis de 15,4 % en moyenne sur la période 2019-28, atteignant 74,6 % en 2028. À long terme, les indicateurs du service de la dette augmenteraient également.

Scénario 2 : Croissance des exportations plus faible que dans le scénario de référence

76. **Ce scénario prend pour hypothèse une chute de la croissance des volumes d'exportation de 30 % à partir de 2010¹⁷.** Une telle réduction de la croissance du volume des exportations représente une forte détérioration des projections du scénario de référence qui pourrait se matérialiser si l'infrastructure des transports de la RCA n'est pas réhabilitée, rendant encore plus difficile tout accroissement des exportations. Comparé au scénario de référence qui suppose une augmentation constante du ratio des exportations au PIB, ce ratio resterait pratiquement inchangé dans le cas du scénario 2. La contraction des exportations peut résulter de l'échec de la diversification des produits d'exportation en raison du retard de l'investissement extérieur dans les secteurs clés comme l'or, l'uranium et les produits du bois à forte valeur ajoutée. Sous ce scénario, comparé au scénario de référence, le ratio de la VAN de la dette aux exportations serait en moyenne supérieur de 10,5 % sur la période 2008-18 et de 23,5 % de 2019 à 2028, culminant à 89,8 % en 2028.

Scénario 3 : Niveau des dons inférieur à celui du scénario de référence

77. **Ce scénario est celui d'une variation de la composition de l'aide extérieure où les prêts extérieurs se substituent à l'appui budgétaire et aux dons affectés à des projets.** Sous ce scénario, le niveau de décaissement des appuis budgétaires et des dons alloués à des projets est inférieur aux projections du scénario de référence de 50 % à partir de 2010 ; en revanche, le niveau des dépenses reste le même que sous le scénario de référence et est financé par un supplément de prêts extérieurs à des conditions concessionnelles. La réduction des dons peut résulter des préoccupations suscitées par la gouvernance ainsi que des contraintes budgétaires des bailleurs de fonds eux-mêmes, du fait de situations budgétaires difficiles. Ce scénario aboutit à un ratio plus élevé de financements sous forme de prêts au PIB ressortant à 3,2 % du PIB en 2029, contre 1 % sous le scénario de référence. Sur les projections à long terme couvrant la période de projection, tous les indicateurs de l'endettement se dégraderaient considérablement. Les ratios de la VAN de la dette au PIB, aux exportations et aux recettes seraient en moyenne plus du double du scénario de référence sur la période 2019–28.

78. **Les résultats de l'analyse de sensibilité soulignent l'importance de la poursuite de la mise en œuvre de politiques budgétaires prudentes en recourant aux dons pour financer les dépenses d'équipement supplémentaires.** L'attachement des autorités à la stabilité macroéconomique et aux réformes structurelles afin de rétablir et d'accélérer la croissance est crucial à cet égard. Bien qu'il faille s'attendre à une résistance accrue de l'économie aux chocs exogènes, à la faveur de la diversification de la base d'exportation, une gestion prospective de la

¹⁷ Divers biens et services sont exclus en raison de l'absence de données sur les volumes; ces exportations représentent 14,4 % de la valeur totale des exportation de 2008.

dette et la préparation à faire face à des chocs imprévus s'imposeront pour assurer la viabilité de la dette.

IV. CONCLUSION

79. De l'avis des services du FMI et de l'IDA, la République Centrafricaine a rempli les conditions énoncées en septembre 2007 pour le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée.

80. Les services du FMI et de l'IDA considèrent que les résultats obtenus par la RCA pour remplir les conditions requises en vue du passage du point d'achèvement ont été satisfaisants. Les huit déclencheurs prévus ont été respectés. La stratégie de réduction de la pauvreté est fermement ancrée dans le programme de réforme économique du gouvernement, élaboré en concertation avec la société civile. Le gouvernement a récemment préparé son premier rapport annuel de mise en œuvre du DSRP. L'exécution et le suivi du DSRP par les autorités centrafricaines ont été satisfaisants. Pour attester de la vigueur de la mise en œuvre de politiques générales adossées à une orientation budgétaire prudente, la RCA a affiché des résultats satisfaisants au long du programme appuyé par la FRPC. La République Centrafricaine a également progressé dans la mise en œuvre des réformes structurelles, sur les volets essentiels que constituent les secteurs forestier et minier, comme en témoigne la mise en place d'un cadre légal et réglementaire inspiré des meilleures pratiques dans les deux secteurs et l'application du dispositif de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) au secteur minier. La RCA a mené à bien une série de réformes de sa gouvernance centrées sur des actions de lutte contre la corruption, de renforcement de la transparence et de la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques et dans l'amélioration de la gestion des finances publiques. Le gouvernement a réussi le lancement de son programme de réforme de la fonction publique, élaboré une stratégie pour le secteur de l'éducation entérinée dans le cadre du partenariat Éducation pour tous/Projet d'initiative accélérée (EPT/PIA) et exécuté de manière satisfaisante les réformes du secteur de la santé ainsi que les mesures qui ont renforcées la gestion de la dette publique, comme l'illustre la publication du premier bulletin annuel des statistiques de la dette publique.

81. La révision des données afférentes à la dette et aux exportations à fin 2006 a entraîné une révision à la baisse de l'allègement PPTE. En raison de ces corrections, le facteur de réduction commun a fléchi de 68,1 % à 67,5 % et le montant de l'allègement PPTE requis pour ramener la VAN de la dette à 150 % des exportations sur la base des données à fin décembre 2006 a été revu à la baisse, de 583 millions de dollars EU selon les estimations établies au point de décision, à 578 millions. Des assurances ont été reçues quant à la participation à l'initiative PPTE de créanciers représentant 82 % de l'allègement PPTE en VAN, suivant les estimations du point de décision.

82. L'application intégrale de l'allègement PPTE, de l'assistance bilatérale complémentaire outre le dispositif PPTE et de l'IADM permettrait de réduire

considérablement la dette extérieure publique de la République Centrafricaine. En VAN, l'encours de la dette à fin 2009 diminuerait de 483,4 millions de dollars EU sous l'effet de l'assistance PPTE, puis de 200,4 millions de dollars EU après la fourniture de l'aide bilatérale en supplément de l'allègement PPTE et de l'assistance au titre de l'IADM, pour tomber à 156 millions de dollars EU.

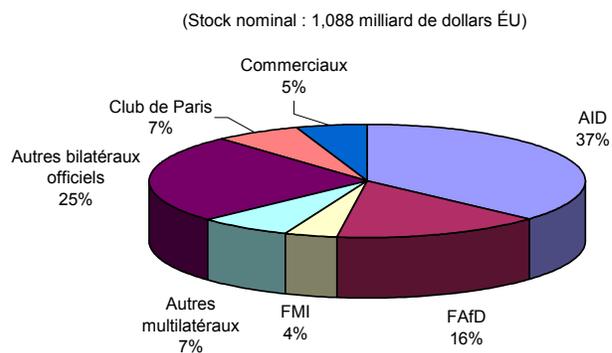
83. **Partant de ce qui précède, les services du FMI et de l'IDA recommandent que, sur la base des conditions énoncées en septembre 2007 à cet effet, les administrateurs décident que la RCA a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée.**

V. POINTS DE DISCUSSION

84. Les administrateurs pourraient aborder l'examen du présent rapport par les questions suivantes :

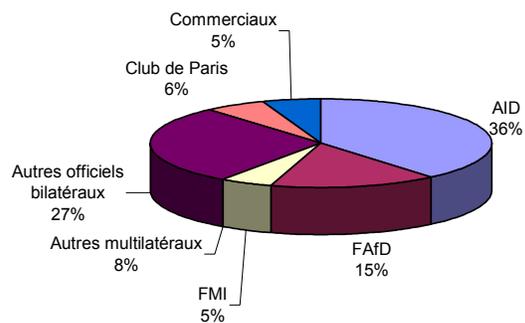
- **Point d'achèvement.** Les administrateurs du FMI conviennent-ils que la République Centrafricaine a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée ?
- **Révision des données.** Les administrateurs souscrivent-ils à la recommandation des services du FMI selon laquelle la révision des données d'exportations et la mise à jour du stock de la dette en VAN à fin 2006 appellent une révision du montant de l'assistance PPTE proposé ?
- **Assistance PPTE fournie par le FMI.** Les administrateurs du FMI conviennent-ils de la révision à la baisse de l'assistance PPTE provenant du FMI, de 17,33 à 17,19 millions de DTS ?
- **Complément d'assistance.** Les administrateurs s'accordent-ils sur le fait que la RCA ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'un complément exceptionnel au point de décision ?
- **Allègement de dette IADM/PPTE.** Les administrateurs du FMI conviennent-ils que la République Centrafricaine est admise à bénéficier d'un allègement de dette de la part du FMI équivalent à 14,9 millions de DTS dont une fraction estimée à 1,9 million de DTS serait financée par le fonds de fiducie de l'IADM et le reliquat par le sous-compte général PPTE pour la RCA ?
- **Participation des créanciers.** Les administrateurs conviennent-ils que les créanciers de la République Centrafricaine ont fourni des assurances suffisantes d'engagement irrévocable à apporter une assistance au titre de l'initiative PPTE à la RCA ?

Graphique 1. République Centrafricaine : Composition du stock de la dette extérieure au 31 décembre 2006 par groupe de créanciers



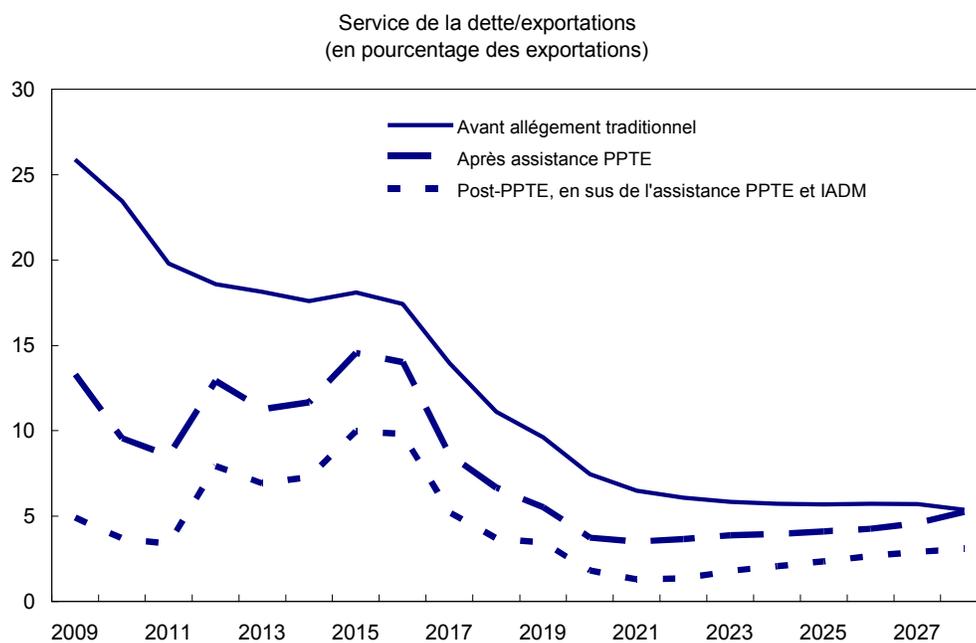
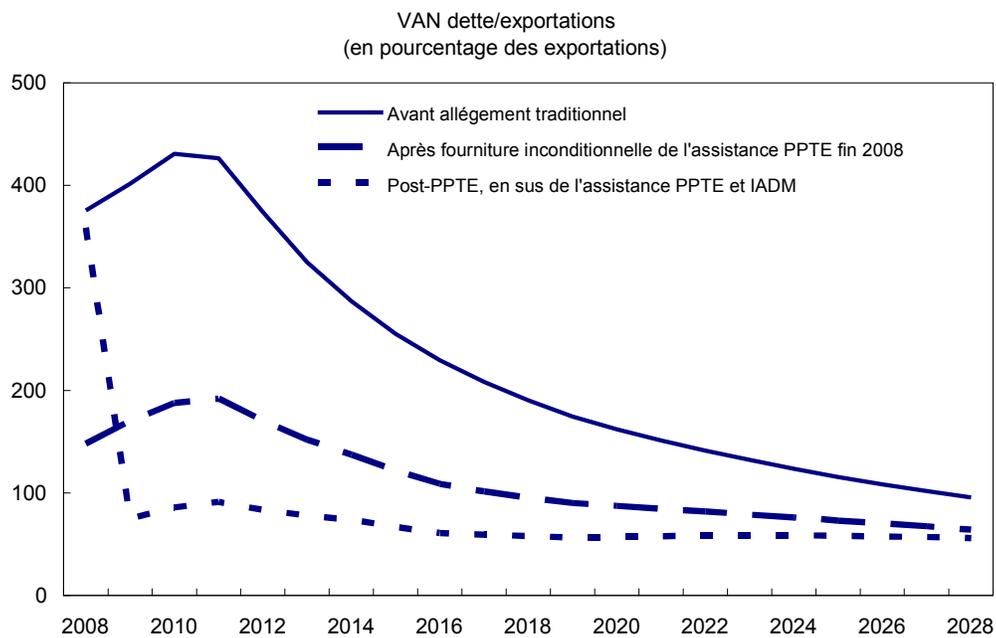
Graphique 2. République Centrafricaine : coûts potentiels de l'Initiative PPTE au 31 décembre 2006 par groupe de créanciers

(Assistance totale estimée de l'Initiative PPTE renforcée:
583 millions de dollars ÉU en VAN fin 2006)



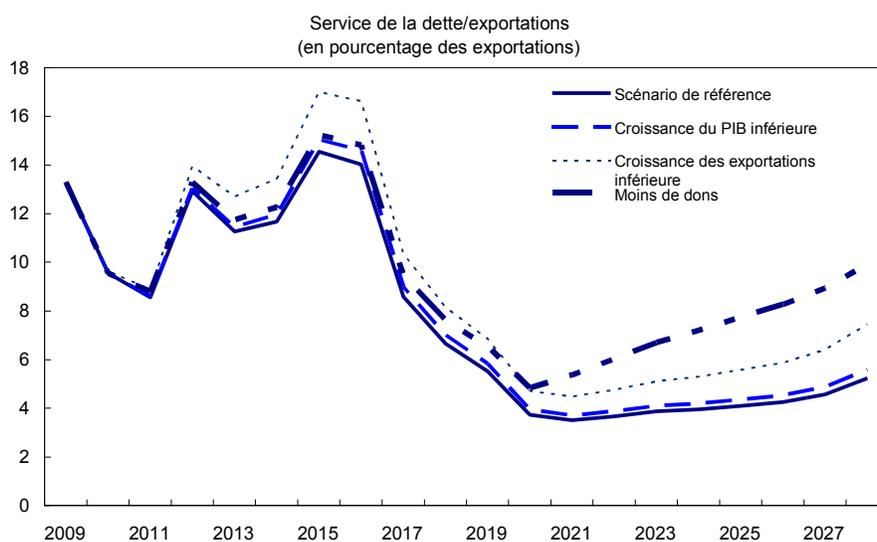
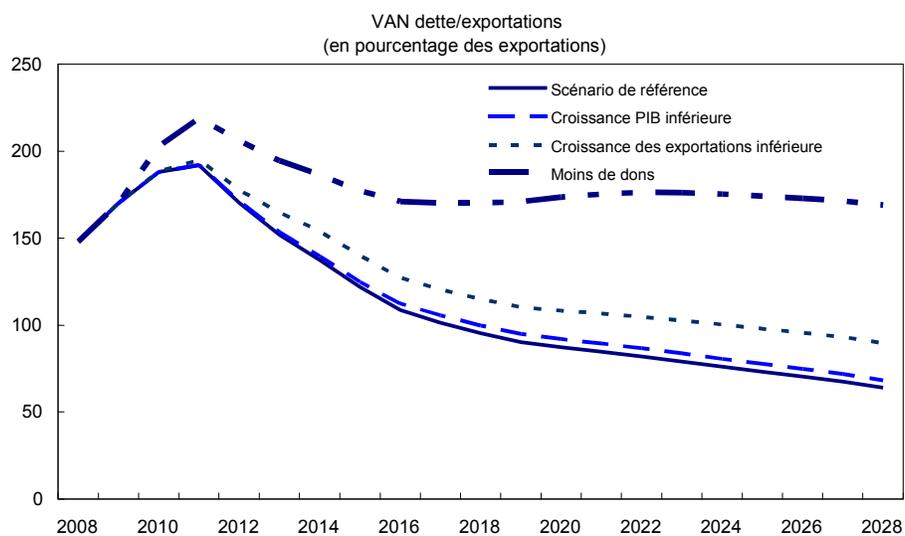
Sources : Autorités centrafricaines et estimation et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Graphique 3. République Centrafricaine : Indicateurs d'endettement extérieur, 2008–28



Sources : Autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale

Graphique 4. République centrafricaine : Analyse de sensibilité, 2008–28



Sources : Autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale

Tableau 3. République centrafricaine : Stock nominal et valeur actualisée nette de la dette au 31 décembre 2006, par groupe de créanciers

	Stock nominal de la dette 1/				VAN de la dette avant rééchelonnement 1/				VAN de la dette après apurement des arriérés et allègement traditionnel 2/ 3/			
	Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisé au point d'achèvement	
	Millions \$EU	% du total	Millions \$EU	% du total	Millions \$EU	% du total	Millions \$EU	% du total	Millions \$EU	% du total	Millions \$EU	% du total
Total	1086,8	100,0	1087,5	100,0	842,6	100,0	843,5	100,0	855,9	100,0	856,6	100,0
Multilatérale	686,1	63,1	686,1	63,1	469,5	55,7	469,5	55,7	536,7	62,7	536,7	62,7
AID	398,1	36,6	398,1	36,6	242,6	28,8	242,6	28,8	306,5	35,8	306,5	35,8
FAFD	169,5	15,6	169,5	15,6	125,5	14,9	125,5	14,9	125,5	14,7	125,5	14,6
FMI	42,1	3,9	42,1	3,9	39,6	4,7	39,6	4,7	39,6	4,6	39,6	4,6
FIDA	34,1	3,1	34,1	3,1	22,9	2,7	22,9	2,7	22,9	2,7	22,9	2,7
BADEA	11,8	1,1	11,8	1,1	13,1	1,6	13,1	1,6	13,1	1,5	13,1	1,5
BDEAC	12,7	1,2	12,7	1,2	9,5	1,1	9,5	1,1	12,8	1,5	12,8	1,5
OFID	9,5	0,9	9,5	0,9	9,5	1,1	9,5	1,1	9,5	1,1	9,5	1,1
BEI	7,7	0,7	7,7	0,7	6,2	0,7	6,2	0,7	6,2	0,7	6,2	0,7
Autres 4/	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,1
Bilatérale et commerciale	400,8	36,9	401,4	36,9	373,1	44,3	373,9	44,3	319,2	37,3	319,9	37,3
Bilatérale	344,6	31,7	345,0	31,7	317,0	37,6	317,7	37,6	275,6	32,2	276,2	32,2
Club de Paris:	72,0	6,6	72,5	6,7	64,5	7,7	65,6	7,8	47,3	5,5	48,3	5,6
Post date butoir	8,7	0,8	9,0	0,8	8,7	1,0	9,0	1,1	8,6	1,0	8,8	1,0
APD	2,2	0,2	2,2	0,2	2,2	0,3	2,2	0,3	2,2	0,3	2,2	0,3
Non APD	6,5	0,6	6,8	0,6	6,5	0,8	6,8	0,8	6,4	0,7	6,7	0,8
Pré date butoir	63,3	5,8	63,5	5,8	55,8	6,6	56,7	6,7	38,8	4,5	39,5	4,6
APD	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Non APD	63,0	5,8	63,2	5,8	55,5	6,6	56,4	6,7	38,6	4,5	39,4	4,6
Autriche	6,0	0,6	6,0	0,6	5,1	0,6	5,1	0,6	3,4	0,4	3,4	0,4
Prêts CEE administrés AID	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
France	12,4	1,1	12,7	1,2	12,5	1,5	12,8	1,5	10,0	1,2	10,3	1,2
Allemagne	4,8	0,4	4,8	0,4	4,9	0,6	4,9	0,6	3,8	0,4	3,8	0,4
Italie	6,4	0,6	6,7	0,6	5,2	0,6	5,9	0,7	3,7	0,4	4,4	0,5
Japon	2,2	0,2	2,2	0,2	2,2	0,3	2,2	0,3	2,2	0,3	2,2	0,3
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russie	0,8	0,1	0,8	0,1	0,6	0,1	0,7	0,1	0,6	0,1	0,7	0,1
Suisse	26,6	2,5	26,6	2,4	21,6	2,6	21,5	2,6	14,9	1,7	14,9	1,7
Royaume-Uni	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,1	0,7	0,1	0,7	0,1
États-Unis	11,6	1,1	11,6	1,1	11,3	1,3	11,3	1,3	7,9	0,9	7,9	0,9
Autres bilatéraux officiels:	272,6	25,1	272,5	25,1	252,5	30,0	252,1	29,9	228,3	26,7	227,8	26,6
Post date butoir	225,9	20,8	225,8	20,8	205,9	24,4	205,4	24,4	203,4	23,8	202,9	23,7
APD	183,5	16,9	183,3	16,9	163,9	19,5	163,3	19,4	162,1	18,9	161,5	18,9
Non APD	42,4	3,9	42,5	3,9	41,9	5,0	42,1	5,0	41,3	4,8	41,4	4,8
Pré date butoir	46,7	4,3	46,7	4,3	46,7	5,5	46,7	5,5	24,9	2,9	24,9	2,9
APD	45,3	4,2	45,4	4,2	45,3	5,4	45,4	5,4	24,5	2,9	24,5	2,9
Non APD	1,3	0,1	1,3	0,1	1,3	0,2	1,3	0,2	0,4	0,1	0,4	0,1
Algérie	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Argentine	33,8	3,1	34,2	3,1	33,8	4,0	34,2	4,1	33,2	3,9	33,6	3,9
Bénin	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Burkina Faso	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Cameroun	1,4	0,1	1,4	0,1	1,4	0,2	1,4	0,2	1,0	0,1	1,0	0,1
Chine	37,8	3,5	37,5	3,5	25,9	3,1	25,2	3,0	25,7	3,0	25,1	2,9
Congo, Rép. du	0,4	0,0	0,7	0,1	0,4	0,0	0,7	0,1	0,2	0,0	0,5	0,1
Côte d'Ivoire	0,5	0,0	0,5	0,0	0,5	0,1	0,5	0,1	0,5	0,1	0,5	0,1
Guinée équatoriale	4,1	0,4	4,1	0,4	3,7	0,4	3,7	0,4	3,7	0,4	3,7	0,4
Iraq	5,8	0,5	5,8	0,5	5,8	0,7	5,8	0,7	0,9	0,1	0,9	0,1
Kenya	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Koweït	21,1	1,9	21,2	1,9	20,9	2,5	21,0	2,5	18,8	2,2	18,9	2,2
Libye	14,0	1,3	14,0	1,3	10,1	1,2	10,1	1,2	10,1	1,2	10,1	1,2
Mali	0,3	0,0	1,0	0,1	0,3	0,0	1,0	0,1	0,3	0,0	1,0	0,1
Mozambique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niger	0,4	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0
Arabie saoudite	17,5	1,6	17,5	1,6	16,7	2,0	16,7	2,0	16,5	1,9	16,5	1,9
Sénégal	1,3	0,1	0,3	0,0	1,3	0,2	0,3	0,0	1,0	0,1	0,1	0,0
Taiwan, province chinoise de	97,5	9,0	97,5	9,0	94,7	11,2	94,7	11,2	93,5	10,9	93,5	10,9
Tchad	0,6	0,1	0,5	0,0	0,6	0,1	0,5	0,1	0,6	0,1	0,5	0,1
Ancienne Serbie-et-Montenegro	35,3	3,2	35,3	3,2	35,3	4,2	35,3	4,2	21,0	2,4	21,0	2,4
Zimbabwe	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0
Commerciale	56,2	5,2	56,3	5,2	56,1	6,7	56,2	6,7	43,6	5,1	43,7	5,1
Air Afrique	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Air Camair	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe Accor	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Beptom	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Chronopost	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Credit Lyonnais	5,6	0,5	5,7	0,5	5,6	0,7	5,7	0,7	5,5	0,6	5,6	0,7
France Cable Radio	1,3	0,1	1,3	0,1	1,4	0,2	1,4	0,2	1,4	0,2	1,4	0,2
Fiduconsult	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
France Telecom	1,4	0,1	1,4	0,1	1,4	0,2	1,4	0,2	1,4	0,2	1,4	0,2
Hôpital français	11,2	1,0	11,2	1,0	11,0	1,3	11,0	1,3	11,0	1,3	11,0	1,3
Poste française	25,2	2,3	25,2	2,3	25,2	3,0	25,2	3,0	13,1	1,5	13,1	1,5
Glavupdk	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
GERBER	5,7	0,5	5,7	0,5	5,7	0,7	5,7	0,7	5,6	0,7	5,6	0,7
ICA - Imprimerie Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impressor suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Maintex	0,5	0,0	0,5	0,0	0,5	0,1	0,5	0,1	0,5	0,1	0,5	0,1
SAUR International	3,2	0,3	3,2	0,3	3,2	0,4	3,2	0,4	3,2	0,4	3,2	0,4
TOM SUDE MAINTEX	1,0	0,1	1,0	0,1	1,0	0,1	1,0	0,1	1,0	0,1	1,0	0,1
TNT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités centrafricaines et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Comprend arriérés.

2/ Rajout de l'élément de libéralité des accords d'apurement des arriérés avec l'AID, la BAID et la BADEA, et paiements sur les prêts d'apurement des arriérés réalisés en 2005 et 2006.

3/ Comprend une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples à la fin 2006; et au moins un traitement comparable des autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux sur la dette admissible (avant date butoir et non APD).

4/ Correspond aux arriérés de cotisations à l'Union postale universelle et à l'Union postale panafricaine, institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Union africaine, respectivement. Comprend également les arriérés aux universités postales internationales d'Abidjan et de Brazzaville, et à l'Institut africain des caisses d'épargne, signalés par les autorités comme des organismes d'institutions multilatérales.

Tableau 4. République centrafricaine : aide au titre de l'Initiative PPTE selon une formule de répartition proportionnelle des charges 1/ 2/
(In millions of U.S. dollars, unless otherwise indicated)

	Encours de la dette en VAN, fin 2006 (A)		Encours de la dette en Van, post-PPTE (B)		Réduction de la VAN de la dette attribuable à PPTE (A-B) 3/	
	Au point de décision	Révisé au point d'achèvement	Au point de décision	Révisé au point d'achèvement	Au point de décision	Révisé au point d'achèvement
	Total	856	856,6	273	278	583
(en % exportations biens et services non facteurs)	470	462	150	150	320	312
dont:						
Multilatérale	537	537	171	174	365	362
Bilatérale	276	276	88	90	188	186
Club de Paris	47	48	15	16	32	33
Autres créanciers officiels bilatéraux	228	228	73	74	155	154
Commerciale	44	44	14	14	30	30
Pour mémoire:						
Facteur de réduction commun (%) 3/	68,1	67,5				
Exportations biens et services non facteurs 4/	182	185,5				

Sources : Autorités centrafricaines; et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ La formule de partage proportionnel des charges est décrite dans "HIPC Initiative--Estimated Costs and Burden Sharing Approaches" (EBS/97/127, 7/77/97 et IDA/SEC M 97-306, 7/77/97).

2/ Comprend une opération hypothétique sur stock de la dette aux conditions de Naples (fin déc. 2006) et un traitement comparable de la part des autres créanciers officiels bilatéraux.

3/ Réduction de VAN pour chaque créancier en % de son engagement à la date de référence, fin décembre 2006, calculé comme (A-B)/A.

Le facteur commun de réduction est appliqué à la dette résiduelle après mécanismes traditionnels. Pour la dette bilatérale non concessionnelle ou la dette commerciale, cela supposerait une réduction total de 89%.

4/ À partir de la moyenne triennale rétrospective (2004-2006).

Tableau 5. République centrafricaine : hypothèses de taux d'actualisation et taux de change à la fin décembre 2006 et à la fin décembre 2008

Currency Name	Taux d'actualisation 1/ (pourcentage annuel)		Taux de change 2/ (pour un dollar ÉU)	
	fin 2006	fin 2008	fin 2006	fin 2008
Dollar canadien	5,22	4,40	1,17	1,22
Franc CFA	4,80	5,27	498,07	471,34
Franc suisse	3,51	3,80	1,22	1,06
Yuan	5,13	4,63	7,81	6,83
Couronne danoise	4,81	5,05	5,66	5,28
Euro	4,80	5,27	0,76	0,72
Livre	5,68	5,75	0,51	0,69
Yen	2,57	2,26	118,95	90,75
Couronne norvégienne	5,05	5,67	6,26	7,00
Droits de tirage spéciaux	5,13	4,63	0,66	0,65
Couronne suédoise	4,73	5,11	6,86	7,81
Dollar ÉU	5,89	4,45	1,00	1,00
Pour mémoire				
Date butoir Club de Paris	1 ^{er} janvier 1983			

Sources : OCDE; et FMI, *Statistiques financières internationales*.

1/ Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt commerciaux moyens de référence sur la période de six mois précédant la fin décembre 2006 et la fin décembre 2008, soit la fin de la période pour laquelle l'on dispose de données réelles sur la dette et les exportations.

2/ Les taux de change sont exprimés en monnaie nationale pour un dollar ÉU à la fin décembre 2006 et la fin décembre 2008.

Tableau 6. République centrafricaine : VAN de la dette extérieure, 2008-2028
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2028	Moyennes	
														2008-2018	2019-2028
Avant allègement traditionnel 1/															
VAN de la dette totale	832,2	840,0	829,8	822,3	819,3	816,0	812,6	800,6	784,1	774,0	767,5	795,5	841,2	809,0	800,5
VAN de l'encours de la dette	832,2	812,9	792,5	773,1	749,3	719,2	685,1	650,8	615,1	586,6	564,8	462,1	362,9	707,4	453,0
Bilatérale officielle et commerciale	370,5	362,7	353,5	346,4	337,4	327,9	318,1	308,9	299,2	293,8	290,5	273,6	265,2	328,1	274,3
Club de Paris	52,7	51,4	48,7	45,9	42,8	39,6	36,8	34,5	31,9	28,9	28,0	21,1	13,3	40,1	20,4
Autre officielle bilatérale	265,0	262,8	258,5	254,2	248,4	242,0	235,0	228,1	221,0	218,6	216,3	206,2	205,7	240,9	207,6
Commerciale	52,9	48,5	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	46,3	47,1	46,3
Multilatérale	461,6	450,3	439,0	426,7	411,9	391,4	367,0	341,9	315,9	292,8	274,2	188,5	97,7	379,3	178,7
Banque mondiale	257,4	252,9	246,6	238,6	229,9	220,7	211,3	201,5	191,3	180,9	170,1	109,8	41,0	218,3	101,6
Groupe BAfD	91,7	90,0	87,7	85,3	82,5	79,6	76,7	73,7	70,6	67,5	64,2	46,8	28,5	79,1	44,8
FMI	49,2	46,2	45,6	46,2	45,4	39,5	30,3	20,7	10,7	3,0	0,0	0,0	0,0	30,6	0,0
Autre multilatérale	63,3	61,2	59,1	56,7	54,1	51,5	48,7	46,0	43,3	41,4	40,0	31,9	28,2	51,4	32,3
VAN des nouveaux emprunts	0,0	27,1	37,3	49,2	70,0	96,7	127,6	149,8	169,0	187,4	202,8	333,5	478,3	101,5	347,5
Après allègement traditionnel 1/ 2/															
VAN de la dette totale	790,8	800,0	792,4	787,6	750,9	714,0	676,6	629,9	578,9	571,1	564,7	591,7	630,3	696,1	595,2
VAN de l'encours de la dette	790,8	772,9	755,1	738,4	680,9	617,3	549,1	480,1	409,9	383,7	362,0	258,2	152,1	594,6	247,7
Bilatérale officielle et commerciale	329,2	322,6	316,1	311,7	269,0	225,9	182,1	138,2	94,0	90,9	87,7	69,7	54,4	215,2	69,0
Multilatérale	461,6	450,3	439,0	426,7	411,9	391,4	367,0	341,9	315,9	292,8	274,2	188,5	97,7	379,3	178,7
Banque mondiale	257,4	252,9	246,6	238,6	229,9	220,7	211,3	201,5	191,3	180,9	170,1	109,8	41,0	218,3	101,6
Groupe BAfD	91,7	90,0	87,7	85,3	82,5	79,6	76,7	73,7	70,6	67,5	64,2	46,8	28,5	79,1	44,8
FMI	49,2	46,2	45,6	46,2	45,4	39,5	30,3	20,7	10,7	3,0	0,0	0,0	0,0	30,6	0,0
Autre multilatérale	63,3	61,2	59,1	56,7	54,1	51,5	48,7	46,0	43,3	41,4	40,0	31,9	28,2	51,4	32,3
VAN des nouveaux emprunts	0,0	27,1	37,3	49,2	70,0	96,7	127,6	149,8	169,0	187,4	202,8	333,5	478,3	101,5	347,5
Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée 3/															
VAN de la dette totale	795,5	356,6	361,9	369,7	372,7	381,1	388,9	382,1	371,7	376,8	384,2	475,8	563,1	412,8	483,7
VAN de l'encours de la dette	795,5	329,5	324,6	320,6	302,7	284,4	261,4	232,3	202,6	189,4	181,4	142,3	84,8	311,3	136,1
Bilatérale officielle et commerciale	344,3	112,2	109,3	107,7	91,2	74,4	57,4	40,6	23,6	21,0	19,3	10,9	7,5	91,0	11,4
Multilatérale	451,2	217,3	215,3	212,9	211,5	209,9	203,9	191,7	179,1	168,4	162,1	131,5	77,3	220,3	124,7
Banque mondiale	252,6	114,6	112,9	110,5	107,9	105,1	102,3	99,3	96,3	93,2	90,0	72,1	41,0	116,8	68,4
Groupe BAfD	90,0	52,3	52,6	52,9	53,1	53,3	53,6	53,9	54,2	54,6	55,0	46,8	28,5	56,9	44,1
FMI	46,4	30,2	30,2	30,9	32,1	33,4	30,3	20,7	10,7	3,0	0,0	0,0	0,0	24,4	0,0
Autre multilatérale	62,2	20,5	19,8	18,9	18,6	18,3	18,0	18,1	18,1	17,8	17,4	12,8	8,1	22,5	12,5
VAN des nouveaux emprunts	0,0	27,1	37,3	49,2	70,0	96,7	127,6	149,8	169,0	187,4	202,8	333,5	478,3	101,5	347,5
Après fourniture sans conditions de l'assistance PPTE renforcée 4/															
VAN de la dette totale	328,0	355,6	362,2	370,0	373,0	381,3	389,2	382,3	371,9	377,1	384,4	476,0	563,3	370,5	483,9
VAN de l'encours de la dette	328,0	328,5	324,9	320,8	302,9	284,6	261,6	232,6	202,9	189,7	181,7	142,6	85,1	268,9	136,4
Bilatérale officielle et commerciale	108,7	110,9	109,3	107,7	91,2	74,4	57,4	40,6	23,6	21,0	19,3	10,9	7,5	69,5	11,4
Club de Paris	22,7	22,4	22,6	21,5	19,3	17,0	14,9	12,9	10,9	9,7	9,3	6,5	3,4	16,6	6,3
Autre officielle bilatérale	77,1	79,9	78,2	77,6	65,1	52,2	39,0	25,7	12,4	11,1	9,8	4,1	3,8	48,0	4,9
Commerciale	8,9	8,5	8,5	8,5	6,9	5,2	3,6	1,9	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	4,8	0,3
Multilatérale	219,3	217,6	215,5	213,1	211,7	210,2	204,2	192,0	179,3	168,6	162,3	131,7	77,6	199,4	125,0
Banque mondiale	115,7	114,6	112,9	110,5	107,9	105,1	102,3	99,3	96,3	93,2	90,0	72,1	41,0	104,3	68,4
Groupe BAfD	51,9	52,3	52,6	52,9	53,1	53,3	53,6	53,9	54,2	54,6	55,0	46,8	28,5	53,4	44,1
FMI 7/	30,3	30,2	30,2	30,9	32,1	33,4	30,3	20,7	10,7	3,0	0,0	0,0	0,0	22,9	0,0
Autre multilatérale	21,4	20,5	19,8	18,9	18,6	18,3	18,0	18,1	18,1	17,8	17,4	12,8	8,1	18,8	12,5
VAN des nouveaux emprunts	0,0	27,1	37,3	49,2	70,0	96,7	127,6	149,8	169,0	187,4	202,8	333,5	478,3	101,5	347,5
Après et en sus de l'assistance PPTE 5/															
VAN de la dette totale	795,5	333,2	340,2	348,5	353,7	364,4	374,3	369,4	361,0	367,4	375,2	469,5	559,9	398,4	477,6
VAN de l'encours de la dette	795,5	306,1	302,9	299,3	283,7	267,6	246,7	219,6	192,0	180,0	172,4	136,1	81,7	296,9	130,1
Bilatérale officielle et commerciale	344,3	88,5	87,3	86,2	72,0	57,4	42,6	27,7	12,7	11,4	10,0	4,4	4,1	76,4	5,1
Multilatérale	451,2	217,6	215,5	213,1	211,7	210,2	204,2	192,0	179,3	168,6	162,3	131,7	77,6	220,5	125,0
VAN des nouveaux emprunts	0,0	27,1	37,3	49,2	70,0	96,7	127,6	149,8	169,0	187,4	202,8	333,5	478,3	101,5	347,5
Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée, en sus de l'assistance PPTE et IADM 3/ 5/ 6/															
VAN de la dette totale	795,5	156,4	165,6	176,1	183,2	195,9	209,5	210,5	208,2	219,9	233,5	353,8	493,0	250,4	368,2
VAN de l'encours de la dette	795,5	129,3	128,3	126,9	113,2	99,2	81,9	60,7	39,2	32,5	30,8	20,3	14,7	148,9	20,6
Bilatérale officielle et commerciale	344,3	88,5	87,3	86,2	72,0	57,4	42,6	27,7	12,7	11,4	10,0	4,4	4,1	76,4	5,1
Multilatérale	451,2	40,8	40,9	40,8	41,2	41,7	39,3	33,1	26,5	21,2	20,7	16,0	10,6	72,5	15,5
VAN des nouveaux emprunts	0,0	27,1	37,3	49,2	70,0	96,7	127,6	149,8	169,0	187,4	202,8	333,5	478,3	101,5	347,5

Sources : Autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ La VAN de la dette envers la Banque mondiale, le groupe BAfD et la BADEA comprend l'élément de libéralité des opérations d'apurement des arriérés ainsi que tout paiement effectué au titre de ces opérations.

2/ Indique la situation d'endettement extérieur après application intégrale des mécanismes traditionnels d'allègement, et en supposant un traitement au moins comparable des créanciers bilatéraux officiels.

3/ Suppose la fourniture intégrale de l'allègement PPTE au point d'achèvement (fin juin 2009).

4/ Suppose la fourniture intégrale de l'allègement PPTE estimé à la fin décembre 2006.

5/ Comprend un allègement additionnel fourni à titre volontaire par le Club de Paris et certains créanciers commerciaux en sus de ce qui est requis dans le cadre PPTE renforcé comme précisé au tableau 16.

6/ L'assistance IADM s'applique à la Banque mondiale, au FMI et au groupe BAfD, et commence après le point d'achèvement (juillet 2009).

Tableau 7. République Centrafricaine : service de la dette extérieure, 2009–2028 1/
(en millions de dollars É. U., sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2028	Moyennes		
													2009-2018	2019-2028	
Avant allègement traditionnel															
Total	44,4	44,7	42,8	46,5	52,0	55,1	61,8	64,6	56,2	48,6	38,1	50,7	51,7	42,6	
Dette existante 2/	44,2	44,5	42,5	46,1	51,2	53,9	52,5	52,3	43,5	35,5	29,5	23,3	46,6	28,8	
Multilatérale	31,0	30,4	30,9	32,9	37,9	40,8	40,5	40,2	36,2	30,6	26,5	20,7	35,1	25,4	
Bilatérale officielle	8,5	11,8	11,7	13,1	13,3	13,1	12,0	12,1	7,3	5,0	3,1	2,5	10,8	3,4	
Commerciale	4,7	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	
Nouvelle dette 3/	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	1,2	9,3	12,3	12,7	13,0	8,6	27,4	5,0	13,7	
Ratio service de la dette/exportations	25,9	23,5	19,8	18,6	18,1	17,6	18,1	17,4	14,0	11,1	5,9	5,4	18,4	6,4	
Ratio service de la dette/recettes	22,5	21,2	18,6	18,1	18,6	17,8	18,0	17,1	13,5	10,6	5,6	5,2	17,6	6,1	
Après allègement traditionnel 4/															
Total	52,9	52,0	50,0	90,3	94,2	96,2	102,0	103,1	56,3	50,9	41,0	54,9	74,8	45,8	
Dette existante 2/	52,8	51,8	49,8	89,9	93,4	95,0	92,7	90,8	43,6	37,9	32,4	27,5	69,8	32,0	
Multilatérale	31,0	30,4	30,9	32,9	37,9	40,8	40,5	40,2	36,2	30,6	26,5	20,7	35,1	25,4	
Bilatérale officielle	15,4	17,4	17,3	49,9	48,7	47,7	46,0	44,6	7,0	6,9	5,4	5,9	30,1	6,0	
Commerciale	6,4	4,0	1,7	7,0	6,8	6,5	6,2	6,0	0,4	0,4	0,6	0,8	4,5	0,6	
Nouvelle dette 3/	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	1,2	9,3	12,3	12,7	13,0	8,6	27,4	5,0	13,7	
Ratio service de la dette/exportations	30,9	27,3	23,1	36,1	32,8	30,7	29,9	27,8	14,0	11,7	6,3	5,8	26,4	6,8	
Ratio service de la dette/recettes	26,8	24,6	21,7	35,1	33,7	31,0	29,7	27,3	13,5	11,2	6,0	5,6	25,5	6,5	
Après assistance PPTE 5/															
Total	22,8	18,2	18,5	32,3	32,3	36,6	49,7	52,0	34,6	29,1	25,2	49,5	32,6	29,6	
Dette existante 2/	22,6	18,0	18,3	31,9	31,5	35,4	40,4	39,7	21,9	16,1	16,7	22,1	27,6	15,8	
Multilatérale	20,1	11,6	11,8	10,8	10,8	15,2	21,1	21,0	18,5	13,6	15,3	21,1	15,4	14,3	
Bilatérale officielle	1,7	6,0	6,1	19,1	18,8	18,3	17,4	17,0	3,4	2,5	1,4	1,0	11,0	1,6	
Commerciale	0,8	0,4	0,4	2,1	2,0	1,9	1,8	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	
Nouvelle dette 3/	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	1,2	9,3	12,3	12,7	13,0	8,6	27,4	5,0	13,7	
Ratio service de la dette/exportations	13,3	9,6	8,6	12,9	11,3	11,7	14,6	14,0	8,6	6,7	3,9	5,3	11,1	4,3	
Ratio service de la dette/recettes	11,5	8,6	8,0	12,6	11,6	11,8	14,5	13,8	8,3	6,4	3,7	5,1	10,7	4,1	
Réduction du service de la dette du fait de l'assistance de l'initiative PPTE 6/															
	...	33,8	31,5	58,0	61,8	59,6	52,3	51,1	21,7	21,9	15,7	5,4	43,5	16,2	
Après et en sus de l'assistance PPTE 7/															
Total	21,6	16,8	17,1	29,2	29,2	33,7	47,1	49,4	32,9	28,3	24,4	48,5	30,5	28,7	
Dette existante 2/	21,4	16,6	16,8	28,8	28,4	32,5	37,8	37,1	20,2	15,2	15,8	21,1	25,5	14,9	
Multilatérale	20,1	11,6	11,8	10,8	10,8	15,2	21,1	21,0	18,5	13,6	15,3	21,1	15,4	14,3	
Bilatérale officielle	0,5	4,6	4,6	15,9	15,7	15,4	14,9	14,3	1,7	1,7	0,5	0,0	8,9	0,7	
Commerciale	0,8	0,4	0,4	2,1	2,0	1,9	1,8	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	
Nouvelle dette 3/	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	1,2	9,3	12,3	12,7	13,0	8,6	27,4	5,0	13,7	
Ratio service de la dette/exportations	12,6	8,8	7,9	11,7	10,2	10,8	13,8	13,3	8,2	6,5	3,7	5,1	10,4	4,1	
Ratio service de la dette/recettes	10,9	8,0	7,4	11,3	10,5	10,9	13,7	13,1	7,9	6,2	3,6	5,0	10,0	3,9	
Réduction du service de la dette du fait de l'assistance en sus de l'initiative PPTE															
	...	1,4	1,5	3,1	3,1	2,9	2,6	2,6	1,7	0,8	0,9	1,0	2,2	0,9	
Après PPTE, et en sus de l'assistance PPTE, et IADM 8/															
Total	8,5	7,0	7,3	19,9	19,8	22,9	34,1	36,4	21,0	16,1	11,6	29,1	19,3	16,2	
Dette existante 2/	8,3	6,9	7,0	19,4	19,1	21,7	24,8	24,1	8,3	3,1	3,1	1,6	14,3	2,4	
Multilatérale	7,0	1,8	2,1	1,4	1,4	4,3	8,1	8,1	6,5	1,4	2,6	1,6	4,2	1,8	
Bilatérale officielle	0,5	4,6	4,6	15,9	15,7	15,4	14,9	14,3	1,7	1,7	0,5	0,0	8,9	0,7	
Commerciale	0,8	0,4	0,4	2,1	2,0	1,9	1,8	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	
Nouvelle dette 3/	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	1,2	9,3	12,3	12,7	13,0	8,6	27,4	5,0	13,7	
Ratio service de la dette/exportations	4,9	3,7	3,4	7,9	6,9	7,3	10,0	9,8	5,2	3,7	1,8	3,1	6,3	2,3	
Ratio service de la dette/recettes	4,3	3,3	3,2	7,7	7,1	7,4	9,9	9,7	5,0	3,5	1,7	3,0	6,1	2,2	
Réduction du service de la dette du fait de l'assistance IADM															
	...	9,8	9,8	9,3	9,4	10,9	13,0	13,0	11,9	12,2	12,7	19,5	11,0	12,5	
Pour mémoire:															
Exportations de biens et de services non facteurs 9/	171,5	190,6	216,3	250,2	286,7	313,3	341,5	370,6	402,2	436,3	651,1	942,9	297,9	689,3	
Recettes publiques 10/	197,7	211,2	230,5	257,6	279,2	310,2	344,0	377,1	415,9	456,3	681,5	977,0	308,0	720,6	

Sources : Autorités centrafricaines; et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Tous les indicateurs de dette se rapportent à la dette contractée et garantie par l'État et sont définis après rééchelonnement sauf indication contraire. L'exercice budgétaire se termine en décembre.

2/ Comprend uniquement le principal et les intérêts exigibles sur l'encours de la dette à la date de référence (31/12/2008) et ne comprend pas les intérêts de pénalisation projetés sur les arriérés.

3/ Tient compte du service de la dette sur les emprunts nécessaires pour couvrir l'écart de compte courant.

4/ Suppose une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples et un traitement comparable des autres créanciers bilatéraux.

5/ Suppose que les créanciers bilatéraux et commerciaux offriront un rééchelonnement de flux aux conditions de Cologne sur dette admissible durant la période intérimaire et une opération sur stock de la dette aux conditions de Cologne au point d'achèvement (fin déc. 2009). Suppose aussi que les créanciers multilatéraux fournissent un allègement PPTE au point de décision, sauf pour le FIDA, la BADEA et l'OFID qui fourniraient un allègement au point d'achèvement.

6/ La réduction se calcule comme la différence entre le service de la dette projeté après la pleine utilisation de l'allègement traditionnel et le service de la dette après l'application de l'allègement PPTE.

7/ Comprend un allègement additionnel fourni à titre volontaire par le Club de Paris et certains créanciers commerciaux en sus de ce qui est requis dans le cadre PPTE renforcé comme précisé au tableau 16.

8/ L'assistance IADM s'applique à la Banque mondiale, au FMI et à la BAD et commence après le point d'achèvement supposé.

9/ Tel que défini dans le Manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition, 1993. Se rapporte aux exportations de l'année courante.

10/ Définies comme recettes de l'administration centrale, à l'exclusion des dons.

Tableau 8. République Centrafricaine : Stock nominal et VAN de l'encours de la dette extérieure au 31 décembre 20081/
(In millions of US\$, unless otherwise indicated)

	Situation légale 2/				Valeur actualisée nette de la dette 3/ 4/		
	Dettes nominale	Pourcentage du total	VAN de la dette	Pourcentage du total	Après allègement PPTTE renforcé	Après allègement bilatéral additionnel	Après allègement bilatéral additionnel
	(en % du total)						
Total	1050.1	100.0	832.2	100.0	328.0	305.3	100.0
Multilatérale	658.6	62.7	461.6	55.5	219.3	219.3	71.8
AID	386.0	36.8	257.4	30.9	115.7	115.7	37.9
FAFD	133.2	12.7	91.7	11.0	51.9	51.9	17.0
FMI	63.0	6.0	49.2	5.9	30.3	30.3	9.9
FIDA	35.6	3.4	26.2	3.1	9.5	9.5	3.1
BDEAC	11.3	1.1	11.4	1.4	3.9	3.9	1.3
BADEA	12.9	1.2	10.6	1.3	3.9	3.9	1.3
OFID	9.6	0.9	9.6	1.2	2.0	2.0	0.7
BEI	6.1	0.6	4.8	0.6	1.9	0.0	0.0
Autres	0.8	0.1	0.8	0.1	0.2	0.2	0.1
Bilatérale et commerciale	391.5	37.3	370.5	44.5	108.7	86.0	28.2
Bilatérale	338.4	32.2	317.7	38.2	99.8	77.1	25.3
Club de Paris:	58.5	5.6	52.7	6.3	22.7	0.0	0.0
Post date butoir	4.2	0.4	4.2	0.5
APD	2.9	0.3	2.9	0.3
Non APD	1.3	0.1	1.3	0.2
Pré date butoir	54.3	5.2	48.5	5.8
APD	0.3	0.0	0.3	0.0
Non APD	54.0	5.1	48.3	5.8
Autriche	5.5	0.5	5.8	0.7
Prêts CEE administrés AID	0.3	0.0	0.3	0.0
France	10.5	1.0	9.7	1.2
Allemagne	4.4	0.4	4.4	0.5
Italie	5.3	0.5	5.1	0.6
Japon	2.9	0.3	2.9	0.3
Norvège	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie	0.9	0.1	0.7	0.1
Suisse	19.4	1.8	14.1	1.7
Royaume-Uni	0.7	0.1	0.7	0.1
Etats-Unis	8.7	0.8	9.0	1.1
Autres bilatéraux officiels:	280.0	26.7	265.0	31.8	77.1	77.1	25.3
Post date butoir	229.5	21.9	214.5	25.8	69.3	69.3	22.7
APD	184.0	17.5	169.3	20.4	56.8	56.8	18.6
Non APD	45.4	4.3	45.1	5.4	12.5	12.5	4.1
Pré date butoir	50.5	4.8	50.5	6.1	7.8	7.8	2.6
APD	49.4	4.7	49.4	5.9	0.0	0.0	0.0
Non APD	1.1	0.1	1.1	0.1	7.8	7.8	2.6
Algérie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Argentine	37.0	3.5	37.0	4.4	10.2	10.2	3.3
Bénin	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	1.5	0.1	1.5	0.2	0.2	0.2	0.1
Chine	30.0	2.9	19.4	2.3	11.1	11.1	3.6
Congo, Rép. du	0.5	0.1	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
Côte d'Ivoire	0.5	0.0	0.5	0.1	0.1	0.1	0.0
Guinée équatoriale	4.4	0.4	4.1	0.5	1.4	1.4	0.4
Iraq	6.4	0.6	6.4	0.8	0.5	0.5	0.2
Kenya	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	23.1	2.2	23.1	2.8	5.7	5.7	1.9
Libye	14.9	1.4	12.1	1.5	4.1	4.1	1.4
Mali	1.1	0.1	1.1	0.1	0.3	0.3	0.1
Mozambique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Niger	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie saoudite	18.1	1.7	17.5	2.1	5.2	5.2	1.7
Sénégal	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Taiwan, province chinoise de	102.7	9.8	102.0	12.3	30.6	30.6	10.0
Tchad	0.5	0.0	0.5	0.1	0.1	0.1	0.0
Ancienne Serbie-et-Montenegro	38.2	3.6	38.2	4.6	7.3	7.3	2.4
Zimbabwe	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerciaux	53.1	5.1	52.9	6.4	8.9	8.9	2.9
Air Afrique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Camair	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Groupe Accor	0.2	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1	0.0
Beptom	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Chronopost	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit Lyonnais	6.1	0.6	6.1	0.7	2.2	2.2	0.7
France Cable Radio	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fiduconsuit	0.2	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1	0.0
France Telecom	1.9	0.2	1.9	0.2	1.0	1.0	0.3
Hôpital français	6.8	0.6	6.6	0.8	0.6	0.6	0.2
Poste française	26.7	2.5	26.7	3.2	0.7	0.7	0.2
Glavupdk	0.3	0.0	0.3	0.0	0.1	0.1	0.0
GERBER	6.5	0.6	6.5	0.8	2.4	2.4	0.8
ICA - Imprimerie Centrafricaine	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Impressor suisse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Maintex	0.5	0.1	0.5	0.1	0.2	0.2	0.1
SAUR International	3.7	0.4	3.7	0.4	1.6	1.6	0.5
TOM SUDE MAINTEX	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TNT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités centrafricaines et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les chiffres s'appuient sur les données de fin 2008.

2/ Comprend opérations sur flux de 1988 et 1990 aux termes de Toronto, de 1994 aux termes de Londres, de 1998 et 2007 aux termes de Naples, et sur flux aux termes de Cologne de décembre 2007 et l'allègement de dette des créanciers non membres du Club de Paris.

3/ Suppose la fourniture intégrale de l'assistance PPTTE à fin 2008.

4/ Les créanciers du Club de Paris fournissent leur part de l'assistance comme groupe. Les modalités de fourniture effective sont définies au cas par cas.

Tableau 9. République Centrafricaine : Indicateurs d'endettement extérieur, 2008–28 1/

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Moyennes		
																						2008-2018	2019-2028	
(en pourcentage sauf indication contraire)																								
Avant allègement traditionnel 1/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	45,0	44,5	41,7	38,7	35,8	33,0	30,4	27,8	25,3	23,2	21,5	20,0	18,8	17,8	16,9	16,0	15,2	14,4	13,6	12,9	12,2	33,4	15,8	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	375,5	401,9	430,8	426,5	374,1	325,0	286,8	255,1	229,4	208,4	190,4	174,7	162,1	151,2	141,3	132,1	123,5	115,5	108,3	101,7	95,7	318,5	130,6	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	401,2	424,3	393,0	357,1	318,4	292,3	261,9	232,7	207,9	186,0	168,2	152,2	140,5	132,2	124,2	116,7	109,7	103,3	97,2	91,4	86,1	294,8	115,3	
Ratio service de la dette/exportations	...	25,9	23,5	19,8	18,6	18,1	17,6	18,1	17,4	14,0	11,1	9,6	7,5	6,5	6,1	5,9	5,7	5,7	5,7	5,7	5,4	18,4	6,4	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	22,4	21,2	18,6	18,1	18,6	17,8	18,0	17,1	13,5	10,6	9,1	7,0	6,1	5,8	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,2	17,6	6,1	
Après allègement traditionnel 5/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	42,8	42,3	39,8	37,1	32,8	28,9	25,3	21,8	18,7	17,2	15,8	14,7	13,9	13,2	12,5	11,9	11,4	10,8	10,2	9,7	9,2	29,3	11,7	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	356,9	382,7	411,3	408,5	342,8	284,4	238,8	200,7	169,4	153,7	140,1	128,3	119,2	111,6	104,7	98,3	92,1	86,4	81,1	76,1	71,7	280,9	97,0	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	381,3	404,1	375,3	342,0	291,8	256,8	218,1	183,1	153,5	137,3	123,7	111,7	103,3	97,6	92,0	86,8	81,8	77,3	72,8	68,4	64,5	260,5	85,6	
Ratio service de la dette/exportations	...	30,9	27,3	23,1	36,1	32,8	30,7	29,9	27,8	14,0	11,7	10,2	8,0	7,0	6,6	6,3	6,1	6,2	6,2	6,2	5,8	26,4	6,8	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	26,7	24,6	21,7	35,1	33,7	31,0	29,7	27,3	13,5	11,2	9,6	7,5	6,6	6,2	6,0	5,9	5,9	6,0	5,9	5,6	25,5	6,5	
Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTe renforcée																								
Ratio VAN de la dette/PIB	43,0	18,9	18,2	17,4	16,3	15,4	14,6	13,2	12,0	11,3	10,8	10,3	10,1	10,0	9,8	9,6	9,4	9,1	8,9	8,6	8,2	17,4	9,4	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	359,0	170,6	187,9	191,8	170,2	151,8	137,2	121,7	108,7	101,4	95,3	90,2	87,3	84,7	82,0	79,0	76,0	73,1	70,4	67,5	64,1	163,2	77,4	
Ratio service de la dette/exportations (dette existente seulement)	157,6	168,5	166,3	138,2	113,3	92,2	74,0	59,3	51,0	45,0	40,3	36,0	31,6	27,5	23,6	20,3	17,5	15,0	12,5	9,7	129,5	23,4		
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	383,5	180,1	171,4	160,6	144,8	136,5	125,3	111,1	98,5	90,6	84,2	78,6	75,6	74,0	72,0	69,8	67,5	65,4	63,2	60,7	57,6	153,3	68,5	
Ratio service de la dette/exportations	...	13,3	9,6	8,6	12,9	11,3	11,7	14,6	14,0	8,6	6,7	5,5	3,7	3,5	3,7	3,9	4,0	4,1	4,3	4,6	5,3	11,1	4,3	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	11,5	8,6	8,0	12,6	11,6	11,8	14,4	13,8	8,3	6,4	5,2	3,5	3,3	3,5	3,7	3,8	4,0	4,1	4,4	5,1	10,7	4,1	
Après fourniture sans conditions de l'assistance PPTe renforcée 6/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	17,7	18,8	18,2	17,4	16,3	15,4	14,6	13,3	12,0	11,3	10,8	10,3	10,1	10,0	9,8	9,6	9,4	9,1	8,9	8,6	8,2	15,1	9,4	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	148,0	170,1	188,0	191,9	170,3	151,9	137,3	121,8	108,8	101,5	95,4	90,3	87,3	84,7	82,0	79,1	76,1	73,2	70,4	67,6	64,1	144,1	77,5	
Ratio service de la dette/exportations (dette existente seulement)	157,2	168,6	166,4	138,3	113,4	92,3	74,1	59,4	51,1	45,1	40,4	36,1	31,7	27,5	23,7	20,4	17,5	15,0	12,6	9,7	110,3	23,4		
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	158,1	179,6	171,5	160,7	144,9	136,6	125,4	111,1	98,6	90,6	84,2	78,7	75,7	74,1	72,0	69,8	67,6	65,5	63,2	60,7	57,6	132,9	68,5	
Ratio service de la dette/exportations	...	13,3	9,6	8,6	12,9	11,3	11,7	14,6	14,0	8,6	6,7	5,5	3,7	3,5	3,7	3,9	4,0	4,1	4,3	4,6	5,3	11,1	4,3	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	11,5	8,6	8,0	12,6	11,6	11,8	14,4	13,8	8,3	6,4	5,2	3,5	3,3	3,5	3,7	3,8	4,0	4,1	4,4	5,1	10,7	4,1	
Après et en sus de l'assistance PPTe 7/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	43,0	17,6	17,1	16,4	15,5	14,7	14,0	12,8	11,6	11,0	10,5	10,1	9,9	9,8	9,7	9,5	9,3	9,0	8,8	8,5	8,1	16,8	9,3	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	359,0	159,4	176,6	180,7	161,5	145,1	132,1	117,7	105,6	98,9	93,1	88,3	85,6	83,2	80,7	78,0	75,1	72,4	69,8	67,1	63,7	157,2	76,4	
Ratio service de la dette/exportations (dette existente seulement)	146,4	157,2	155,2	129,5	106,6	87,1	70,0	56,2	48,5	42,8	38,4	34,3	30,1	26,2	22,6	19,4	16,7	14,4	12,1	9,3	123,5	22,4		
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	383,5	168,3	161,1	151,3	137,5	130,5	120,6	107,4	95,7	88,3	82,2	76,9	74,2	72,7	70,9	68,9	66,8	64,8	62,7	60,3	57,3	147,9	67,5	
Ratio service de la dette/exportations	...	12,6	8,8	7,9	11,7	10,2	10,8	13,8	13,3	8,2	6,5	5,4	3,6	3,3	3,5	3,7	3,9	4,0	4,2	4,5	5,1	10,4	4,1	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	10,9	8,0	7,4	11,3	10,5	10,9	13,7	13,1	7,9	6,2	5,0	3,3	3,2	3,3	3,6	3,7	3,9	4,0	4,3	5,0	10,0	3,9	
After conditional delivery of enhanced HIPC, beyond HIPC, and MDRI assistance 7/ 8/																								
NPV of debt-to-GDP ratio	43,0	8,3	8,3	8,3	8,0	7,9	7,8	7,3	6,7	6,6	6,5	6,5	6,6	6,8	7,0	7,1	7,2	7,3	7,3	7,2	7,2	10,8	7,0	
NPV of debt-to-exports ratio 2/ 3/	359,0	74,8	85,9	91,3	83,7	78,0	73,9	67,1	60,9	59,2	57,9	56,5	56,9	57,8	58,6	58,8	58,6	58,2	57,6	56,9	56,1	99,3	57,6	
NPV of debt-to-exports ratio (existing debt only)	359,0	61,9	66,6	65,8	51,7	39,5	28,9	19,3	11,5	8,8	7,6	6,6	5,6	4,7	4,1	3,4	2,9	2,5	2,2	1,9	1,7	65,5	3,6	
NPV of debt-to-revenue ratio 4/	383,5	79,0	78,4	76,5	71,2	70,2	67,5	61,2	55,2	52,9	51,2	49,2	49,3	50,5	51,4	51,9	52,0	52,0	51,7	51,2	50,4	95,2	51,0	
Debt service-to-exports ratio	...	4,9	3,7	3,4	7,9	6,9	7,3	10,0	9,8	5,2	3,7	3,5	1,8	1,3	1,4	1,8	2,1	2,4	2,7	2,9	3,1	6,3	2,3	
Debt service-to-revenue ratio 4/	...	4,3	3,3	3,2	7,7	7,1	7,4	9,9	9,7	5,0	3,5	3,3	1,7	1,2	1,3	1,7	2,0	2,3	2,6	2,8	3,0	6,1	2,2	

Sources : Autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Tous les indicateurs de dette se rapportent à la dette contractée et garantie par l'État à la fin décembre 2008.

2/ Exportations définies dans le Manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition, 1993.

3/ À partir d'une moyenne triennale des exportations l'année précédente (par ex., moyenne des exportations entre 2006-2008 pour le ratio VAN de la dette/exportations en 2008).

4/ Recettes définies comme les recettes de l'administration centrale, à l'exclusion des dons.

5/ Suppose une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples et un traitement comparable des autres créanciers bilatéraux.

6/ Suppose la fourniture intégrale de l'allègement estimé au titre de l'Initiative PPTe à fin décembre 2008.

7/ Comprend un allègement additionnel fourni à titre volontaire par le Club de Paris et certains créanciers commerciaux en sus de ce qui est requis dans le cadre PPTe renforcé comme précisé au tableau 16.

8/ Suppose une assistance IADM de la Banque mondiale, du FMI et de la BAfD après le point d'achèvement (juillet 2009). Suppose aussi que l'IADM n'a pas d'impact sur les nouveaux emprunts de la RCA sur la période projetée.

Tableau 10. République Centrafricaine : analyse de sensibilité, 2008–28 1/

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Moyennes		
																						2008-2018	2019-2028	
(en pourcentage, sauf indication contraire)																								
I. Scénario de base 2/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	17,7	18,8	18,2	17,4	16,3	15,4	14,6	13,3	12,0	11,3	10,8	10,3	10,1	10,0	9,8	9,6	9,4	9,1	8,9	8,6	8,2	15,1	9,4	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/4/	148,0	170,1	188,0	191,9	170,3	151,9	137,3	121,8	108,8	101,5	95,4	90,3	87,3	84,7	82,0	79,1	76,1	73,2	70,4	67,6	64,1	144,1	77,5	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	158,1	179,6	171,5	160,7	144,9	136,6	125,4	111,1	98,6	90,6	84,2	78,7	75,7	74,1	72,0	69,8	67,6	65,5	63,2	60,7	57,6	132,9	68,5	
Ratio service de la dette/exportations	...	13,3	9,6	8,6	12,9	11,3	11,7	14,6	14,0	8,6	6,7	5,5	3,7	3,5	3,7	3,9	4,0	4,1	4,3	4,6	5,3	11,1	4,3	
Ratio service de la dette/recettes	...	11,5	8,6	8,0	12,6	11,6	11,8	14,4	13,8	8,3	6,4	5,2	3,5	3,3	3,5	3,7	3,8	4,0	4,1	4,4	5,1	10,7	4,1	
II. Analyse de sensibilité																								
II.(a) Croissance inférieure du PIB 6/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	17,7	18,8	18,2	17,6	16,7	16,2	15,7	14,6	13,4	12,9	12,5	12,1	12,0	12,0	11,9	11,8	11,7	11,5	11,3	11,0	10,7	15,9	11,6	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/4/	148,0	170,1	188,0	192,1	171,1	153,5	139,6	124,8	112,4	105,6	99,8	94,9	92,1	89,5	86,7	83,8	80,7	77,7	74,9	71,9	68,3	145,9	82,0	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	158,1	179,6	171,5	161,8	148,4	143,1	134,3	121,7	109,9	102,8	96,9	91,8	89,3	88,4	87,0	85,3	83,5	81,8	79,9	77,7	74,6	138,9	83,9	
Ratio service de la dette/exportations	...	13,3	9,6	8,6	13,1	11,5	12,0	15,0	14,6	9,0	7,0	5,8	4,0	3,7	3,9	4,1	4,2	4,4	4,5	4,9	5,6	11,4	4,5	
Ratio service de la dette/recettes	...	11,5	8,6	8,1	12,9	12,1	12,6	15,8	15,4	9,4	7,3	6,1	4,1	4,0	4,2	4,5	4,7	4,9	5,2	5,6	6,6	11,4	5,0	
II.(b) Croissance inférieure des exportations 7/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	17,7	18,8	18,2	17,4	16,3	15,4	14,6	13,3	12,0	11,3	10,8	10,3	10,1	10,0	9,8	9,6	9,4	9,1	8,9	8,6	8,2	15,1	9,4	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/4/	148,0	170,1	188,5	195,0	177,7	164,7	153,9	140,0	127,2	120,4	114,9	110,4	108,4	106,7	104,9	102,7	100,3	98,0	95,7	93,2	89,8	154,6	101,0	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	158,1	179,6	171,5	160,7	144,9	136,6	125,4	111,1	98,6	90,6	84,2	78,7	75,7	74,1	72,0	69,8	67,6	65,5	63,2	60,7	57,6	132,9	68,5	
Ratio service de la dette/exportations	...	13,3	9,6	8,9	13,9	12,7	13,4	17,0	16,6	10,3	8,1	6,9	4,7	4,5	4,8	5,1	5,3	5,6	5,9	6,4	7,5	12,4	5,7	
Ratio service de la dette/recettes	...	11,5	8,6	8,0	12,6	11,6	11,8	14,4	13,8	8,3	6,4	5,2	3,5	3,3	3,5	3,7	3,8	4,0	4,1	4,4	5,1	10,7	4,1	
II.(c) Moins de dons 8/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	17,7	18,8	19,6	19,9	19,7	19,7	19,8	19,3	18,9	19,0	19,2	19,6	20,2	20,7	21,1	21,4	21,6	21,7	21,8	21,8	21,6	19,2	21,1	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/4/	148,0	170,1	203,0	219,1	206,1	194,6	186,3	177,3	171,1	170,3	170,3	171,1	173,6	175,4	176,3	176,2	175,3	174,2	173,0	171,5	169,0	183,3	173,6	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	158,1	179,6	185,2	183,4	175,4	175,0	170,2	161,7	155,0	152,0	150,4	149,0	150,5	153,4	154,9	155,6	155,8	155,8	155,4	154,2	152,0	167,8	153,7	
Ratio service de la dette/exportations	...	13,3	9,6	8,8	13,3	11,8	12,3	15,2	14,8	9,5	7,6	6,6	4,8	5,4	6,0	6,7	7,2	7,7	8,3	8,9	9,9	11,6	7,2	
Ratio service de la dette/recettes	...	11,5	8,6	8,3	12,9	12,1	12,4	15,1	14,6	9,2	7,3	6,2	4,5	5,1	5,7	6,4	6,9	7,5	8,0	8,6	9,6	11,2	6,8	

Sources : Autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Tous les indicateurs de dette se rapportent à la dette contracté et garantie par l'État et sont définis après assistante PPTE dont on suppose qu'elle est fournie sans conditions à la fin décembre 2008.

2/ Le scénario de base est décrit à la section III.

3/ Conformément à la définition du Manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition, 1993.

4/Sur la base d'une moyenne triennale des exportations l'année précédente (par ex., moyenne des exportations de 2006-2008 pour le ratio VAN de la dette/exportations en 2008).

5/ Les recettes sont définies comme les recettes de l'administration centrale, à l'exclusion des dons.

6/ Suppose une croissance plus faible du PIB : croissance du PIB réel de 3,1% à partir de 2010.

7/ Suppose une croissance plus faible des exportations : réduction de 30% des exportations de biens en volume à partir de 2010.

8/ Suppose un niveau inférieur de dons : réduction de 50% des dons programme et projet remplacés par des prêts programme et projet à partir de 2010.

Tableau 11. République Centrafricaine: situation de la participation des créanciers à l'Initiative PPTE renforcée 1/

	Allègement en VAN (millions \$ÉU)	% assistance totale	Modalités de fourniture de l'allègement
AID	207	35,8	L'allègement fourni par le biais de l'apurement d'arriérés à titre de don en novembre 2006 et la réduction du service de la dette durant la période intérimaire s'élèvent à 81,1 millions de dollars à fin 2006 en VAN ou 40% du total de l'allègement PPTE estimé au point de décision. L'IDA devrait fournir le reste de l'allègement au moyen d'une réduction de 63% du service de la dette de la RCA à l'IDA jusqu'à la fin septembre 2027.
Groupe BAfD	85	14,6	Un allègement de 49,4 millions de dollars ÉU ou 58% de l'allègement total consenti par le Groupe de la BAfD a été fourni au moyen d'un apurement des arriérés à des conditions de don en décembre 2006 et une réduction du service de la dette durant la période intérimaire. Le reste de l'allègement PPTE du Groupe de la BAfD devrait être fourni au moyen d'une réduction de 80% du service de la dette de la RCA jusqu'en janvier 2021.
FMI	27	4,6	10,3 millions de dollars ÉU en VAN avaient été décaissés à fin juin 2009 sous forme d'assistance intérimaire. Au point d'achèvement le FMI fournira le reste de l'assistance PPTE, d'un montant de 16,1 millions de dollars en VAN.
FIDA	15	2,7	L'assistance sera fournie au point d'achèvement par la réduction des paiements du service de la dette admissible, à concurrence de 100 %, jusqu'à ce que ce que soit atteint l'objectif en VAN. Le FIDA doit également accorder un allègement par un traitement concessionnel des arriérés de la RCA.
BDEAC	9	1,5	Les paiements du service de la dette ont été suspendus jusqu'au point d'achèvement. La fourniture intégrale de l'allègement au point d'achèvement n'est pas garantie.
BADEA	9	1,5	En novembre 2005, la BADEA a convenu de rééchelonner les arriérés, cet accord a été amendé en octobre 2007. Le rééchelonnement a réduit de 3 millions de dollars en VAN l'encours de la dette au point de décision.
Fonds OPEP	6	1,1	Le fonds de l'OPEP a convenu d'accorder un allègement de dette au point d'achèvement.
UE/BEI	4	0,7	Une assistance intérimaire de 1,8 million de dollars ÉU a été fournie par le biais de l'apurement des arriérés à des conditions libérales et une réduction de 100% du service de la dette sur certains prêts pendant la période intérimaire. On suppose que le reste de l'assistance PPTE sera fourni au moyen d'une réduction du service de la dette jusqu'à 100% sur certains prêts.
Autres 2/	1	0,1	
Total multilatéraux	362	62,7	
Créanciers du Club de Paris	33	5,6	L'assistance intérimaire sera fournie par le biais d'une opération sur les flux aux conditions de Cologne durant la période intérimaire. L'Afrique du Sud a annulé la totalité de sa dette en octobre 2006.
Créanciers hors Club de Paris	154	26,6	
Algérie	0	0,0	
Argentine	23	3,92	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Bénin	0	0,0	
Burkina Faso	0	0,01	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Cameroun	1	0,1	
Chine	17	2,9	Au début janvier 2007, deux prêts représentant 29% du stock nominal ont été annulés.
Congo, Rép du	0	0,06	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Côte d'Ivoire	0	0,1	
Guinée équatoriale	2	0,4	
Iraq	1	0,1	
Kenya	0	0,0	
Koweït	13	2,21	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Libye	7	1,18	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Mali	1	0,12	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Mozambique	0	0,0	
Niger	0	0,01	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Arabie saoudite	11	1,92	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Sénégal	0	0,0	
Taiwan, province chinoise de	63	10,9	
Tchad	0	0,1	
Ancienne Serbie-et-Montenegro	14	2,45	Le créancier a convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement.
Zimbabwe	0	0,0	
	30	5,1	Certains créanciers commerciaux ont convenu en principe d'accorder un allègement au point d'achèvement. La dette due à ces créanciers est estimée à 3,1% du total de la dette PPTE admissible.
Créanciers commerciaux			
Total bilatéraux/commerciaux	216	37,3	
TOTAL	578	100,0	

Sources : Autorités centrafricaines et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les données correspondent aux valeurs actualisées nettes fin 2006 telles que révisées au point d'achèvement.

2/Comprennent l'Union postale universelle et l'Union postale panafricaine, institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Union africaine, respectivement.

Comprennent également les universités postales internationales d'Abidjan et de Brazzaville, et l'Institut africain des caisses d'épargne, signalés par les autorités

Tableau 12. République Centrafricaine : Fourniture de l'assistance de l'IDA au titre des initiatives PPTE renforcée et IADM, 2007–41 1/
(en millions de dollars ÉU sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030	2040	2041	Cumulé 2009-20	Cumulé 2007-41
I. Allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée															
Service de la dette avant assistance PPTE1/	14,3	15,2	16,4	17,9	19,5	19,7	19,8	19,6	19,6	19,0	9,5	0,2	0,1	228,5	450,0
dont principal	11,3	12,3	13,5	15,2	16,8	17,2	17,4	17,4	17,4	17,6	9,3	0,2	0,1	202,2	409,6
dont intérêts	3,0	2,9	2,9	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,5	0,2	0,0	0,0	26,3	40,4
Service de la dette après assistance PPTE 1/	12,7	5,8	6,4	7,0	7,6	7,7	7,8	7,7	7,7	7,5	9,5	0,2	0,1	89,5	224,1
dont principal	10,1	4,7	5,3	5,9	6,6	6,7	6,8	6,8	6,8	6,9	9,3	0,2	0,1	79,0	205,6
dont intérêts	2,6	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,6	0,2	0,0	0,0	10,4	18,5
Épargne sur service de la dette à l'IDA 2/	1,5	9,4	10,0	11,0	11,9	12,0	12,0	11,9	11,9	11,6	0,0	0,0	0,0	139,0	225,9
dont principal	1,2	7,6	8,2	9,3	10,3	10,5	10,6	10,6	10,6	10,7	0,0	0,0	0,0	123,2	204,0
dont intérêts	0,3	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,3	0,9	0,0	0,0	0,0	15,8	21,9
II. Allègement au titre de l'IADM 3/															
Stock projeté de l'encours des crédits de l'IDA à la date de mise en oeuvre 4/			379,1												
Crédits IDA résiduels après IADM			6,0												
Réduction du stock de la dette sur les crédits admissibles 3/ 5/			373,1												
Attribuable à l'allègement PPTE 6/			191,1												
Attribuable à l'IADM			182,0												
Service de la dette exigible après allègement PPTE et IADM			3,3	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,0	5,0	10,0
Pour mémoire:															
Service de la dette à l'IDA couvert par l'assistance PPTE (en pourcentage) 7/ 10,6		64,3	63,4	62,6	62,7	62,7	62,7	62,7	62,7	62,7	0,0	0,0	0,0	60,8	50,2
Service de la dette à l'IDA couvert par l'assistance PPTE (en pourcentage) 8/			80,0	99,7	99,5	99,2	99,2	99,2	99,2	99,2	97,1	0,0	100,0	97,8	97,8
Allègement service de la dette de l'IDA au titre de l'IADM (en DTS) 9/			2,1	4,5	4,9	5,0	5,0	5,0	4,9	4,8	6,1	0,0	0,0	55,6	128,2

Source : Eestimations des services de l'IDA.

1/ Le service de la dette jusqu'à la fin 2008 est estimé à partir de l'encours de la dette à décembre 2006. À partir de janvier 2009, le principal et les intérêts dus à l'IDA correspondent aux projections proportionnelles sur la dette décaissée et l'encours de la dette à fin décembre 2008, converties en dollars ÉU.

2/ Assistance PPTE renforcée jusqu'en juin 2009 tel qu'approuvée par le Conseil de l'IDA en septembre 2007 (IDA/R2007-0239). Après juillet 2009, l'assistance PPTE se base sur un calendrier révisé.

3/ Le stock de la dette et service de la dette libellés en DTS sont convertis en dollars ÉU en appliquant le taux de change de la fin 2008.

4/ Stock de l'encours de la dette au 1er juillet 2009.

5/ Dette décaissée au 31 décembre 2003 et qui demeure exigible à la fin juin 2009.

6/ On suppose que l'allègement PPTE réduit proportionnellement les remboursements de principal et les commissions sur les crédits de l'IDA décaissés à fin décembre 2003 et demeurant exigibles au 30 juin 2009.

7/ À partir de la dette décaissée et exigible à fin 2006.

8/ À partir de la dette décaissée et exigible à fin 2008.

9/ Pour les crédits libellés en DTS, l'allègement IADM est estimé comme étant le service de la dette sur les crédits libellés en DTS moins l'allègement en dollars ÉU sur ces crédits. L'allègement PPTE est converti en montants équivalents en DTS, à partir de juillet 2009, en appliquant le taux de change de référence de l'IDA15 de 1,524480 dollar ÉU/DTS. Pour les crédits libellés en dollars ÉU, l'allègement IADM est estimé comme service de la dette sur les crédits libellés en dollars ÉU moins l'allègement PPTE en dollars ÉU sur ces crédits. : Les montants de l'allègement IADM qui en résultent sont convertis en DTS en appliquant le taux de change de référence de l'IDA15.

Tableau 13. République Centrafricaine : Fourniture envisageable d'assistance du FMI dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, 2007–17 1/
(en millions de dollars EU sauf indication contraire)

	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Oct.-Déc.		Jan-Juin	Juil-Déc								
I. Allègement avant IADM (Initiative PPTE uniquement) 2/												
Service dette admissible PPTE au titre des obligations à l'égard du FMI 3/	0,1	5,0	1,7	1,7	1,7	0,9	1,9	4,2	4,2	4,2	4,2	2,4
Principal	-	4,9	1,6	1,6	1,6	0,8	1,8	4,1	4,1	4,1	4,1	2,4
Intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Assistance PPTE--dépôts sur le compte général des pays membres												
Assistance intérimaire		6,6										
Décaissement au point d'achèvement			11,4									
Assistance au point d'achèvement 4/			10,6									
Intérêts au point d'achèvement 5/			0,8									
Assistance FMI--calendrier tirage sur compte général pays membres	-	3,5	1,6	0,8	0,8	0,5	0,8	2,8	2,8	2,6	2,5	1,0
Assistance du FMI sans intérêt	-	3,5	1,6	0,8	0,8	0,4	0,1	2,2	2,2	2,3	2,3	0,9
Produits d'intérêts estimés 5/	-	-	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	0,6	0,5	0,3	0,2	0,1
Service dette exigible sur obligations courantes au FMI après assistance du FMI	0,1	1,6	0,1	0,8	0,9	0,4	1,0	1,4	1,4	1,5	1,6	1,4
Calendrier de fourniture de l'assistance du FMI (% assistance totale, base flux)	-	20,2	9,1	4,6	4,6	2,3	0,6	13,0	13,0	13,6	13,6	5,3
Part du service dû au FMI couverte par l'assistance PPTE (en %)	-	68,8	94,2	50,0	49,1	52,7	44,4	66,5	66,4	63,0	60,8	42,3
Proportion (en %) de chaque remboursement arrivant à échéance durant la période à payer par l'aide PPTE à partir du principal déposé dans le compte général.	-	70,8	96,0	49,0	49,0	50,0	5,8	54,1	54,1	56,6	56,6	38,5
II. Allègement après IADM (Initiative PPTE et IADM)			14,9									
Dette pré-date butoir IADM projetée au point d'achèvement 6/			4,0									
Fourniture de l'allègement (base stock) :												
du fonds de fiducie IADM-I 7/			1,9									
du compte général PPTE 8/			2,1									
Fourniture de l'assistance PPTE résiduelle pour la dette post-date butoir IADM (base stock)			10,9									
III. Service de la dette dû au FMI après allègement PPTE et IADM 9/	0,1	1,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	3,0	7,1	7,1	5,3
Pour mémoire : (à partir des données sur service de la dette et taux de change au 31 déc. 2008)												
Total service dette exigible (en millions dollars EU)	-	-	22,1	22,1	44,5	42,5	46,1	51,2	53,9	52,5	52,3	43,5
Service de la dette exigible sur obligations au FMI (en millions dollars EU)	0,1	7,8	2,6	2,6	2,6	1,4	2,9	6,5	6,5	6,4	6,4	3,7
Service dette exigible sur obligations courantes au FMI après assistance FMI (en pourcentage des exportations de biens et services non facteurs de l'année courante)	-	1,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,5	3,2	3,0	2,0
Part du service de dette total au FMI couverte par l'assistance du FMI (en %)	-	-	10,8	11,3	5,5	2,8	5,8	12,3	3,3	-	-	-

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1/ L'assistance totale du FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée est de 17,19 millions de DTS en VAN, à partir des données disponibles au point de décision, à l'exclusion des intérêts produits par le compte général de la République Centrafricaine et par les montants engagés mais non décaissés comme décrit à la note 6. L'assistance engagée au point de décision est corrigée à la baisse, de 17,33 millions de DTS à 17,19 millions de DTS du fait des révisions de données.

2/ Fourniture estimée de l'assistance PPTE sans décision relative à l'IADM.

3/ Données au point de décision. Les obligations d'intérêts excluent les commissions et prélèvements nets de DTS non admissibles à l'assistance PPTE.

4/Un décaissement final de 10,6 millions de DTS sera déposée dans le compte général de la RCA au point d'achèvement en juin 2009.

5/ Comprend un produit d'intérêts estimé provenant: a) des montants déposés sur le compte général de la RCA; et b) jusqu'au point d'achèvement, des montants engagés mais pas encore décaissés. Cette estimation repose sur les taux d'intérêt supposés qui passent progressivement à 4,5% en 2014 et au-delà; les intérêts effectifs pourraient être supérieurs ou inférieurs.

6/ Liés aux décaissements effectués avant le 31 décembre 2004.

7/L'encours de crédit à la fin 2004 qui n'a pas été remboursé par le pays membre ou avec l'assistance PPTE au point d'achèvement et qu'il n'est pas prévu de rembourser par l'assistance PPTE, comme défini dans l'instrument de compte IADM-I.

8/ Selon les estimations 16,3% de l'assistance PPTE au point d'achèvement servirait à financer l'allègement IADM.

9/ Estimations à la fin mars 2009.

Tableau 14. République Centrafricaine : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–28 ¹

	2004-08	2009-13	2014-18	2019-23	2024-28
		Projections			
		(Variation annuelle en pourcentage)			
Revenu national et prix					
Croissance du PIB réel	2,6	4,0	5,1	4,3	4,3
IPC (fin de période)	4,5	2,2	2,5	2,5	2,5
Secteur extérieur					
Exportations, f. ; à.b. (\$EU)	3,8	11,1	9,9	9,3	8,4
Importations, f. à.b. (\$EU)	20,9	6,4	7,2	6,5	6,2
Exportations de biens en volume	-0,7	9,3	5,4	5,1	5,1
Importations de biens en volume	6,1	6,4	5,2	4,7	4,6
		(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)			
Finances de l'administration centrale					
Recettes (dons compris)	15,3	15,9	16,6	17,9	18,4
Dépenses totales	-14,7	-16,8	-17,8	-19,2	-19,7
Solde global					
Hors dons	-5,3	-5,9	-5,6	-5,7	-5,7
Dons compris	0,6	-0,9	-1,2	-1,3	-1,3
Épargne intérieure brute	0,8	1,2	5,2	7,3	8,9
Investissement brut	10,0	13,3	15,8	16,3	16,4
Secteur extérieur					
Solde des transactions courantes	-5,4	-9,4	-7,9	-6,5	-5,2
Réserves officielles brutes (mois d'importations, f. à.b.)	4,6	2,7	3,5	3,5	3,5
<i>Pour mémoire :</i>					
PIB nominal (milliards de FCFA)	771	1066	1555	2185	3031

Sources : Autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

¹ Moyennes sur la période.

Tableau 15. Initiative PPTE : Situation des pays considérés dans le cadre de l'Initiative, 31 mars 2009

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Objectifs de Van de la dette		Niveaux d'assistance 1/				% de réduction de la VAN de la dette 2/	Allègement total estimé du service de la dette nominal (millions \$)	
			Export. (en pourcentage)	Recettes pub.	(en millions de dollars EU, valeur actualisée)						
					Total	commerciale	Total	IMF			Banque mondiale
Point d'achèvement atteint dans cadre renforcé (24)											
Bénin	Juil. 00	Mar. 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1 302	425	876	84	194		2 060
cadre initial	Sep. 97	Sep. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
cadre renforcé	Feb. 00	Jun. 01	150		854	268	585	55	140	30	1 300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
cadre initial	Sep. 97	Juil. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
cadre renforcé	Juil. 00	Avr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
complément	...	Avr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Burundi	Aug. 05	Jan. 09	150		833	127	706	28	425	92	1 366
Cameroun	Oct. 00	Avr. 06	150		1 267	879	322	37	176	27	4 917
Éthiopie					1 982	637	1 315	60	832		3 275
cadre renforcé	Nov. 01	Avr. 04	150		1 275	482	763	34	463	47	1 941
complément		Avr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1 334
Gambie	Déc. 00	Déc. 07	150		67	17	49	2	22	27	112
Ghana	Feb. 02	Juil. 04	144	250	2 186	1 084	1 102	112	781	56	3 500
Guyana					591	223	367	75	68		1 354
cadre initial	Déc. 97	mai-99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
cadre renforcé	Nov. 00	déc-03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Juil. 00	mars-05	110	250	556	215	340	30	98	18	1 000
Madagascar	Déc. 00	oct-04	150		836	474	362	19	252	40	1 900
Malawi					1 057	171	886	45	622		1 628
cadre renforcé	Déc. 00	août-06	150		646	164	482	30	333	44	1 025
complément	...	août-06	150		411	7	404	15	289	35	603
Mali					539	169	370	59	185		895
cadre initial	Sep. 98	Sep. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
cadre renforcé	Sep. 00	Mar. 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Feb. 00	Jun. 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1 100
Mozambique					2 023	1 270	753	143	443		4 300
cadre initial	Avr. 98	juin-99	200		1 717	1 076	641	125	381	63	3 700
cadre renforcé	Avr. 00	Sep. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Jan. 04	150		3 308	2 175	1 134	82	191	73	4 500
Niger					663	235	428	42	240		1 190
cadre renforcé	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
complément	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1 316
cadre renforcé	Déc. 00	avr-05	150		452	56	397	44	228	71	839
complément	...	avr-05	150		243	9	235	20	154	53	477
São Tomé-et-Principe					124	31	93	1	47	128	263
cadre renforcé	Déc. 00	mars-07	150		99	29	70	-	24	83	215
complément	...	mars-07	150		25	2	23	1	23	45	49
Sénégal	Jun. 00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Sierra Leone	Mar. 02	Déc. 06	150		675	335	340	125	123	81	994
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2 026	1 006	1 020	120	695	54	3 000
Ouganda					1 003	183	820	160	517		1 950
cadre initial	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
cadre renforcé	Feb. 00	mai-00	150		656	110	546	91	357	37	1 300
Zambie	Déc. 00	avr-05	150		2 499	1 168	1 331	602	493	63	3 900
Point de décision atteint dans le cadre renforcé (11)											
Afghanistan	Juil. 07	Flottant	150		571	436	135	-	75	51	1 272
République Centrafricaine	Sept. 07	Flottant	150		583	217	365	27	209	68	782
Tchad	Mai. 01	Flottant	150		170	35	134	18	68	30	260
Côte d'Ivoire	Mar. 09	Flottant	250	250	3 005	2 311	694	38	402	24	3 129
Congo, Rép. dém. du	Juil. 03	Flottant	150		6 311	3 837	2 474	472	831	80	10 389
Congo, Rép. du	Mar. 06	Flottant		250	1 679	1 561	118	8	49	32	2 881
Guinée	Déc. 00	Flottant	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinée-Bissau	Déc. 00	Flottant	150		416	212	204	12	93	85	790
Haiti	Nov. 06	Flottant	150		140	20	120	3	53	15	213
Liberia	Mar. 08	Flottant	150		2 846	1 420	1 426	732	375	91	4 008
Togo	Nov. 08	Flottant		250	270	120	150	0,3	98	19	360
Total assistance fournie/engagée					42 695	21 907	20 689	3 407	9 731		71 642

Sources : Décisions des Conseils du FMI et de la Banque mondiale, documents de point d'achèvement, documents de point de décision, documents PPTE, et calculs des services.

1/ Niveaux d'assistance aux points de décision ou d'achèvement correspondant à chaque pays.

2/ En % de la VAN de la dette au point de décision ou d'achèvement après utilisation totale des mécanismes d'allègement traditionnels.

3/ Équivalent de 1,698 million de DTS au taux de change DTS/\$EU de 0,644524 au 4 octobre 2007.

Tableau 16. Fourniture de l'allégement de la dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales en sus de l'Initiative PPTE 1/

	Pays couverts	APD (en pourcentage)		Hors APD (en pourcentage)		Fourniture de l'allégement	
		avant date butoir	post date butoir	avant date butoir	post date butoir	point décision (en pourcentage)	point achèvement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	PPTE	100	100	100	100		
Autriche	PPTE	100	-	100	-	Cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE 2/	- 3/	- 3/	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 4/	100	100 4/	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux 5/	Stock
Finlande	PPTE	100	- 6/	100	- 6/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 7/	100	100 7/	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 8/	100	100	-	90-100 flux 8/	Stock 8/
Norvège	PPTE	9/	9/	10/	10/	-	-
Russie	PPTE	- 11/	- 11/	100	100	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Cas par cas	100	Cas par cas	-	Stock
Suède	PPTE	-	- 12/	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 13/	- 13/	90-100 14/	-	90-100 flux	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 15/	100 flux 15/	Stock
États-Unis	PPTE	100	100	100	100 16/	100 flux	Stock

Source: Secrétariat du Club de Paris

1/ Les colonnes (1) à (7) indiquent l'allégement complémentaire fourni selon une méthodologie spécifique dans le cadre d'initiatives bilatérales et doivent être considérées comme un tout pour chaque créancier. À la colonne (1), "PPTE" désigne les pays admissibles qui peuvent effectivement bénéficier du processus PPTE. "100%" signifie que l'allégement octroyé dans le cadre PPTE renforcé sera complété jusqu'à 100% au moyen d'une initiative bilatérale.

2/ Canada: y compris Bangladesh. Le Canada a accordé un moratoire sur le service de la dette à la date de janvier 2001 pour toutes les dettes décaissées avant mars 1999 à 13 PPTE sur 17 ayant des obligations de service de la dette. Les pays admissibles sont le Bénin, la Bolivie, le Cameroun, la République dém. du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Une annulation à 100% sera accordée au point d'achèvement. À la date de juillet 2004 le Canada a offert une annulation de stock de la dette au point d'achèvement au Bénin, à la Bolivie, au Guyana, au Sénégal et à la Tanzanie.

3/ 100% des créances d'APD ont déjà été annulées pour les PPTE, à l'exception de la dette de Myanmar envers le Canada.

4/ Le Danemark annule 100 % de ses prêts APD et non-APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

5/ La France annule 100 % du service de la dette relatif aux créances commerciales sur l'État antérieures à la date-butoir à mesure qu'elles viennent à échéance et à compter du point de décision. Une fois que les pays atteindront leur point d'achèvement, le montant de l'annulation des créances APD sur l'État sera versé à un compte spécial pour servir à des projets de développement précis.

6/ La Finlande n'a pas de créances postérieures à la date butoir.

7/ L'Italie annule toutes les dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et hors APD) contractées avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants correspondants qui deviennent exigible durant la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de la dette restante.

8/ Pays-Bas: 100% de l'APD (dette antérieure et postérieure à la date butoir sera annulée au point de décision). S'agissant de la dette hors APD, dans le cas de certains pays (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Mali, Éthiopie, Ghana, Mozambique, Rwanda, Ouganda, Zambie, Nicaragua et Tanzanie) à une réduction de 90 % des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE bénéficieront d'une annulation intégrale du stock restant de la dette antérieure à la date butoir.

9/ La Norvège a déjà annulé la totalité de ses créances au titre de l'APD.

10/ En raison de la méthodologie utilisée actuellement par le FMI et la Banque mondiale pour recalculer les besoins d'allégement de la dette des PPTE ayant atteint le point d'achèvement, la Norvège a repoussé sa décision sur la question de savoir si elle accorderait une annulation de 100 % de la dette

11/ La Russie n'a pas de créances au titre de l'APD.

12/ La Suède n'a pas de créances au titre de l'APD.

13/ La Suisse a annulé toutes les créances au titre de l'APD.

14/ Dans certains cas (République centrafricaine, Libéria, République du Congo, Sierra Leone, Togo), la Suisse annulera 100% du stock de la dette restant au point d'achèvement ; tous les autres PPTE recevront un allégement conforme aux conditions du Club de Paris.

15/ Le Royaume-Uni annule complètement toutes les dettes au point de décision et rembourse au point de décision tout paiement effectué avant ce stade au titre du service de la dette.

16/ Les États-Unis annulent la totalité des dettes hors APD postérieures à la date butoir contractées avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

ANNEXE I**GESTION DE LA DETTE DE LA
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

85. La République Centrafricaine se dote progressivement d'un cadre pertinent de gestion de la dette. Au cours des dernières années, le gouvernement a réalisé des progrès notables dans l'amélioration du système de gestion de la dette, en particulier par :

- i) la signature du règlement de la CEMAC sur la gestion de la dette, qui couvre la plupart des points clé en la matière et vient compléter le cadre juridique national. Ce règlement suppose une coordination affirmée entre tous les organismes concernés par la gestion de la dette ; la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement pertinente; la publication d'un rapport annuel présentant les activités de gestion de la dette publique ; la coordination avec les politiques macro-économiques; l'élaboration d'un manuel de procédures ;
- ii) la publication, le 30 avril 2009, d'un décret présidentiel instituant le Comité National de la Dette Publique (CNDP). Le CNDP est chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette du gouvernement, de coordonner la politique de gestion de la dette avec les politiques budgétaire et monétaire, d'informer le public de la stratégie et des mesures de gestion de la dette appliquées à l'échelle nationale, de rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie, de veiller à ce que l'information relative à l'endettement circule entre toutes les entités publiques impliquées dans la gestion de la dette publique, d'élaborer des bulletins statistiques relatifs à la dette ;
- iii) un renforcement institutionnel de la direction de la dette, dont les moyens informatiques ont été améliorés et les effectifs accrus. Le gouvernement s'est doté auprès de la CNUCED d'un Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) destiné au traitement de toutes les données relatives à la dette extérieure. Le bureau de la dette a en outre renforcé ses équipes chargées du traitement et de l'enregistrement de toutes les transactions liées à la dette. La CNUCED a formé les nouveaux personnels à l'utilisation et à la maintenance du SYGADE.

86. Le plus important défi à relever concerne la consolidation des bénéfices obtenus à ce jour en matière de gestion de la dette. Les priorités immédiates sont les suivantes :

- iv) rendre le CNDP totalement opérationnel. En particulier, la Commission technique et le Secrétariat permanent doivent progressivement exercer les pouvoirs qui leur ont été confiés jusqu'à la mise en place d'une pratique institutionnelle qui assurera le plein fonctionnement du CNDP en sa qualité de principale autorité de supervision du dispositif de gestion de la dette ;

v) consolider le mandat de la direction de la dette au sein du CNDP. La direction de la dette doit notamment renforcer sa capacité à définir la stratégie nationale d'endettement et la gestion de la dette et mettre en œuvre le manuel de procédures applicable à l'ensemble des transactions propres aux opérations d'emprunt ;

vi) renforcer les moyens d'actions opérationnels concernant la gestion de la dette intérieure, y compris les compétences du personnel en matière d'analyse afin d'assurer la couverture complète de la dette nationale des institutions et agences publiques décentralisées (dette de l'État ou garantie par des institutions publiques autres que l'administration centrale, notamment par des entreprises publiques), un suivi approprié des transactions, en particulier en matière de signature des « conventions » avec les banques commerciales sur l'encours de la dette, et le traitement des données relatives à la dette du pays à l'échelle sous-régionale et municipale ; et

vii) renforcer les moyens d'action en matière de gestion de la dette pour offrir aux décideurs plusieurs scénarios et solutions envisageables.

ANNEXE II

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE À L'AIDE DU CADRE POUR LES PAYS À FAIBLE REVENU

Selon l'analyse fondée sur le cadre conjoint FMI-Banque mondiale d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu¹⁸, la République Centrafricaine présente un risque modéré de surendettement¹⁹. L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM a permis une amélioration significative des indicateurs du fardeau de la dette extérieure et publique de la République Centrafricaine durant la période de projection. L'analyse de viabilité de la dette montre cependant que la République Centrafricaine reste vulnérable à certains chocs économiques et pourrait, dans le pire des scénarios, franchir le seuil fixé pour le ratio VAN de la dette/exportations.

I. CONTEXTE

87. Cette analyse de viabilité de la dette (AVD PFR) s'appuie sur le cadre de viabilité à long terme de la dette applicable aux pays à faible revenu. L'AVD PFR a été obtenue à partir de la base de données rapprochées de la dette constituée aux fins du point d'achèvement l'AVD au titre de l'initiative PPTE ; elle incorpore dans le scénario de référence l'impact de l'allègement PPTE et IADM ainsi que des aides bilatérales reçues en complément de l'initiative PPTE. Trois différences méthodologiques fondamentales expliquent les différences entre les résultats de l'AVD PFR et ceux de l'AVD PPTE : (i) le taux d'actualisation est fixé à 5 %, comparé au taux d'intérêt commercial de référence (TICR) moyen sur six mois propre à la monnaie, utilisé dans l'AVD PPTE ; (ii) les projections du taux de change fournies par les Perspectives de l'économie mondiale sont utilisées pour calculer la valeur actualisée de la dette tandis que l'AVD PPTE utilise un taux de change effectif à fin 2008 ; et (iii) le dénominateur des exportations repose sur le niveau courant des exportations de biens et services plutôt que sur la moyenne rétrospective sur trois ans de l'AVD PPTE.

88. Les résultats de cette AVD PPTE présentent quatre différences fondamentales par rapport à la précédente²⁰ : (i) l'allègement de la dette repose sur les calculs du point

¹⁸ Voir « Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications » (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm>) et « Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework and Policy Implications » (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm>).

¹⁹ L'AVD PFR compare l'évolution des indicateurs du fardeau de la dette durant la période de projection avec des seuils indicatifs dépendants des politiques, sur la base de la moyenne rétrospective sur trois ans de l'indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) établi par la Banque mondiale. Selon l'évaluation de la Banque mondiale (indice CPIA), les politiques et institutions de la République Centrafricaine la situent parmi les pays « à faibles résultats ».

²⁰ La précédente AVD PFR conjointe a été publiée en décembre 2008 (IMF Country Report No.09/43; IDA Report No. 47247).

d'achèvement PPTTE plutôt que sur des estimations préliminaires; (ii) le scénario de référence suppose une croissance du PIB réel plus faible, d'une aggravation du déficit des transactions courantes et d'une détérioration du solde des finances publiques à court terme en raison surtout de l'incidence de la crise mondiale actuelle; (iii) l'hypothèse retenue pour la croissance du PIB réel sur la période est inférieure de 0,7 point de pourcentage; et (iv) les données historiques de la croissance du PIB réel ont été récemment révisées par les autorités suite à des actualisations techniques, ce qui affecte le niveau du PIB nominal pour 2009 et au-delà.

89. La dette publique totale incluant les arriérés intérieurs de la RCA est estimée à 79,4 % du PIB à fin 2008. La dette publique externe et la dette garantie par l'État atteignent 56,8 % du PIB, de la moitié de ce total correspond à des créanciers multilatéraux et environ un tiers à des créanciers officiels bilatéraux. La dette publique intérieure (qui inclut les arriérés budgétaires et la dette intérieure des entreprises publiques) s'élève à 23 % du PIB. Elle est composée de l'encours de la dette des banques commerciales intérieures envers l'administration (10 pour cent), de la dette de l'administration envers la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC, 30 pour cent), des arriérés budgétaires (52 pour cent), de la dette des entreprises publiques (4 pour cent) et des institutions non bancaires (5 pour cent).

II. HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES DE L'AVD

90. Les prévisions macro-économiques à court terme tiennent compte des effets négatifs de la crise financière internationale. Malgré l'évolution favorable des prix du pétrole à l'importation, la chute brutale des cours du bois d'œuvre et des diamants à l'exportation supposent une croissance plus faible du PIB et une dégradation du solde extérieur courant. À cela s'ajoutent la baisse attendue des recettes de l'État en 2009 et les dépenses supplémentaires nécessaires à la consolidation du processus de paix et au financement des élections de 2010, qui conduisent à un déficit du solde intérieur primaire en 2009 ; cependant, le solde primaire, dons inclus, reste excédentaire.

91. À moyen et à long terme, la RCA devrait suivre une trajectoire de croissance régulière, grâce à la stabilité politique et sociale du pays. Une amélioration durable du climat des affaires et une hausse de l'investissement devraient soutenir ces projections de croissance (encadré 1). Le développement des exportations d'une gamme élargie de matières premières, notamment l'or et l'uranium, devrait porter la croissance du PIB réel à 5,5 % à moyen terme. Le renforcement des exportations contribuera à l'amélioration progressive du déficit du compte extérieur courant qui devrait atteindre un niveau proche de 4 % du PIB, étant entendu que les financements proviendront principalement d'investisseurs privés, de prêts projet hautement concessionnels et de l'ouverture, prévue en 2010, du marché régional des titres d'État. Afin de maintenir la viabilité de la dette, la politique budgétaire devrait rester prudente. Le point d'ancrage budgétaire des autorités est le solde primaire intérieur qui devrait être excédentaire jusqu'en 2019. Le solde primaire, dons inclus, devrait dépasser le solde primaire requis pour stabiliser le ratio de la dette au PIB durant la période de

projection, ce ratio pourrait alors diminuer de 10 points de pourcentage et atteindre 20 % du PIB d'ici à 2029.

92. Toutefois, les risques pesant sur les perspectives macroéconomiques de la République Centrafricaine sont sérieux. L'incertitude politique et une détérioration de la situation sociale et de sécurité pourraient compromettre le soutien des donateurs et la confiance des investisseurs. Des chocs exogènes, y compris l'impact durable de la crise économique internationale sur les exportations, se traduiraient par une croissance plus faible des recettes moindres et une détérioration des indicateurs de la dette. En outre, des investissements insuffisants dans les infrastructures telles que les routes retarderaient les projets d'investissement du secteur privé pourtant nécessaires pour stimuler l'économie de la République Centrafricaine et réduire la pauvreté.

Encadré 2. Hypothèses macroéconomiques de référence

Croissance du PIB réel : la croissance annuelle du PIB réel devrait s'établir à 4,4 % en moyenne sur la période 2009-29, en faisant l'hypothèse d'une stabilité politique et de conditions de sécurité maintenues, d'un développement des capacités institutionnelles et administratives du pays et de l'application des politiques macroéconomiques appropriées. Ce contexte devrait être propice à l'augmentation des investissements privés, en particulier dans l'exploitation forestière et minière et dans les télécommunications. Les investissements publics dans les infrastructures relanceraient l'agriculture, secteur prédominant de l'économie. Ces conditions réunies, le taux de croissance projeté est sensiblement plus élevé que sa moyenne historique, marquée par des conflits et des troubles civils.

Inflation : Après un niveau d'inflation élevé et imprévu en 2008, le déflateur du PIB devrait augmenter de 2,5 % en moyenne de 2009 à 2029 ; en supposant un recul rapide de l'inflation par rapport au niveau actuel. Le taux d'inflation projeté est conforme au critère de convergence défini par la Communauté Économique Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et fixé à 3 % (mesuré par l'IPC).

Solde du compte courant : Le déficit du compte courant (dons inclus) devrait atteindre en moyenne 7 % sur la période 2009-29. La balance commerciale devrait s'améliorer au fil du temps, grâce à la croissance des exportations obtenue par des réformes structurelles et des investissements dans les infrastructures qui renforceront la compétitivité et élargiront la gamme des exportations ; par ailleurs les déficits de la balance des services demeureront élevés. Les déficits du compte courant seraient financés pour l'essentiel par l'aide publique au développement (prêts projet), l'investissement direct étranger (IDE) et des entrées de capitaux régionaux provenant du futur marché régional des titres d'État. Un important projet d'exploitation aurifère devrait être lancé en 2011. Les nouveaux codes régissant l'exploitation forestière et minière devraient être propices à des afflux durables d'IDE dans ces secteurs.

Solde budgétaire : Le solde primaire intérieur serait excédentaire jusqu'en 2019 avant de se dégrader pour atteindre des valeurs nulles entre 2020 et 2029. Le déficit budgétaire global (dons inclus) devrait s'élever en moyenne à près de 1,2 % du PIB sur la période 2009-29 ; le solde primaire étant systématiquement supérieur au niveau requis pour stabiliser le ratio dette/PIB. Les recettes intérieures devraient augmenter de 10,5 % du PIB en 2009 à environ 14 % fin 2029, principalement sous l'effet de progrès continus des administrations fiscales et douanières et d'une réforme fiscale grâce à laquelle le code des impôts sera plus favorable à la croissance. Les dépenses devraient croître de 17 % du PIB environ en 2009 à près de 20 % en 2029, l'essentiel des augmentations se concentrant sur les investissements en faveur des infrastructures.

Aide extérieure : Selon l'hypothèse retenue, les dons et prêts totaux contribueraient au PIB nominal à hauteur de 5,4 % à long terme. Les dons devraient représenter environ 80 pourcent de l'aide extérieure totale, les dons comptant en moyenne pour 52 % des nouveaux prêts extérieurs sur la période.

Endettement national : En 2010, l'État devrait se tourner pour la première fois vers les marchés de titres qui sont mis en place dans la région de la CEMAC. Cela lui permettra de réduire les coûts de financement, d'améliorer la gestion des liquidités et de rembourser les arriérés intérieurs. Compte tenu de la position prudente maintenue en matière budgétaire, la dette intérieure devrait diminuer durant la période de projection.

Taux d'intérêt réel sur la dette en monnaie nationale : Le taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (y compris les obligations des marchés régionaux) devrait s'établir aux alentours de 4,8 pourcent sur le long terme.

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

93. **Suite à l'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette devraient rester inférieurs aux principaux seuils durant toute la période de projection. (Tableau 1, Figure 1 et Tableau 1a).** Le ratio service de la dette/exportations et le ratio service de la dette/recettes s'élèvent momentanément à moyen terme du fait des paiements liés au service de la dette de nouveaux emprunts exigibles à l'issue des différés d'amortissement habituels, tout en restant nettement inférieurs aux seuils indiquant un fardeau de la dette excessif. Tous les autres indicateurs de la dette demeurent clairement en dessous des seuils fixés durant toute la période de projection et suivent une tendance stable à la baisse.

Tableau 1a. République centrafricaine : seuils dépendants des politiques et indicateurs du fardeau de la dette extérieure

	Seuils ¹	Ratios du scénario de référence		
		2008 Est.	2009-29 ² Proj.	2009-29 Max.
VAN de la dette extérieure en pourcentage :				
du PIB	30	34,9	7,3	8,2
des exportations	100	323,5	60,7	90,0
des revenus	200	336,4	58,0	78,0
Service de la dette extérieure en pourcentage :				
des exportations	15	27,5	4,8	15,3
des revenus	25	28,6	4,6	13,3

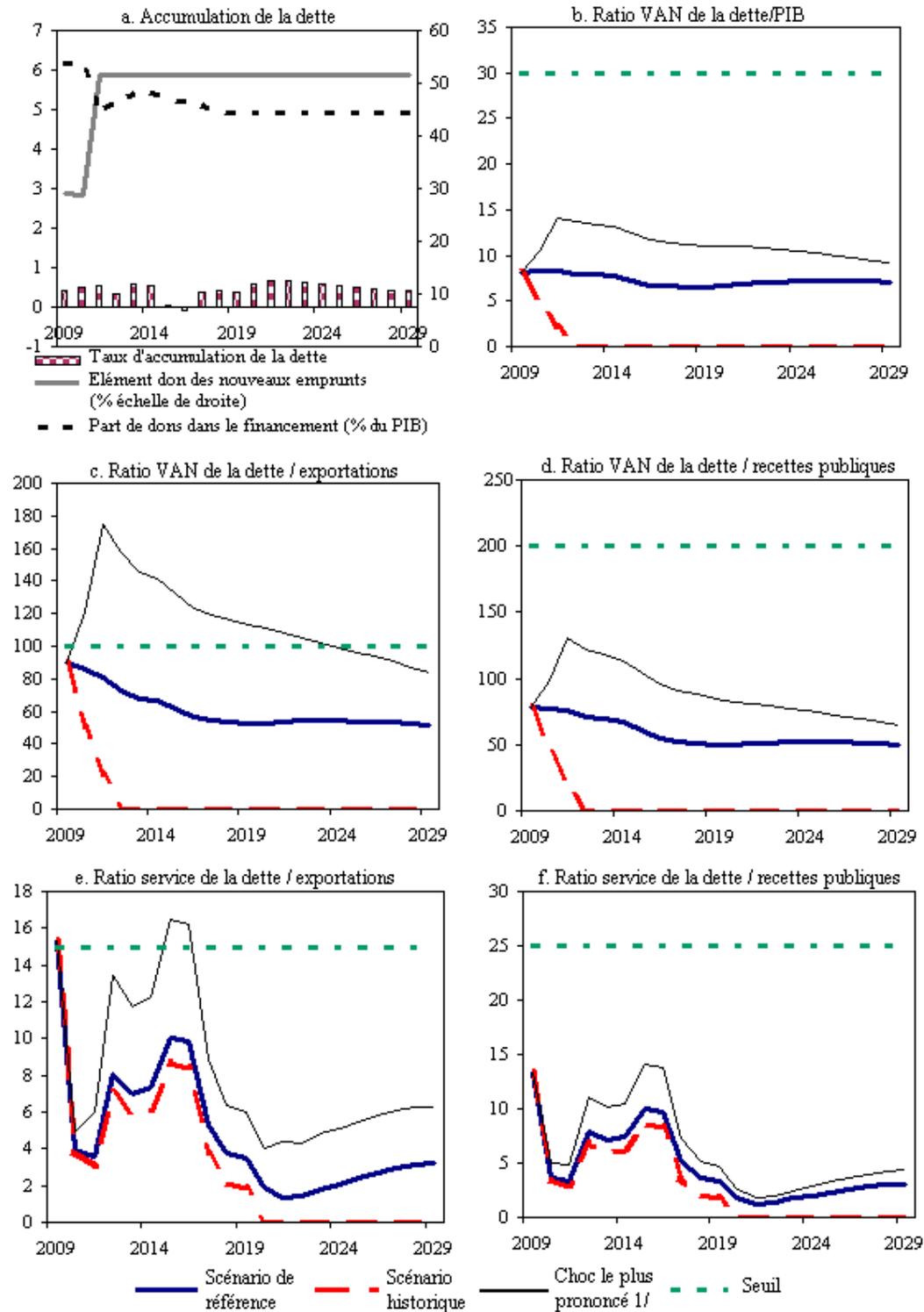
Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Les seuils dépendants des politiques utilisés dans le cadre conjoint FMI-Banque mondiale AVD PFR sont ceux d'un pays à faibles résultats. La République centrafricaine a reçu une note moyenne de 2,43 en 2005-2007 dans le cadre de l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale ce qui la situe parmi les « pays à faibles résultats ».

² Moyenne simple.

94. **Le scénario historique apparaît bien plus favorable que le scénario de référence du fait de la très forte régression des importations au cours des conflits qui ont marqué la République Centrafricaine (Figure 1 et Tableau 1b).** Ainsi, le scénario historique prend pour hypothèse un déficit du compte courant hors intérêts limité à 2,2 % du PIB, tandis que le scénario de référence retient un déficit égal à 7 % du PIB ; un tel scénario aurait peu de chances de se réaliser compte tenu des tendances récentes et serait préjudiciable à la croissance de la République Centrafricaine et à son intégration dans l'économie mondiale.

Figure 1. République centrafricaine : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État sous divers scénarios, 2009-29 1/



Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2019. Il correspond dans le graphique b. à une combinaison de chocs ; dans le c. à une combinaison de chocs ; dans le d. à une combinaison de chocs ; dans le e. à un choc exportations ; dans le f. à un choc de dépréciation ponctuelle.

95. **Les tests paramétrés font apparaître des risques potentiels, notamment en cas de croissance des exportations plus faible.** Le test le plus extrême prend pour hypothèse une combinaison de chocs mais se caractérise surtout par une croissance plus faible des exportations en valeur : dans le cas de la République Centrafricaine, cela augmenterait le ratio VAN de la dette/exportations qui franchirait le seuil durant une longue période (Figure 1c et Tableau 1b)²¹. Le ratio service de la dette/exportations franchirait également le seuil en 2015-2016 dans le scénario de faible croissance des exportations (Figure 1e et Tableau 1b). La détérioration des indicateurs de la dette dans ces scénarios montre bien que des efforts constants sont nécessaires pour développer les exportations du pays, notamment en améliorant le climat des affaires pour les investissements étrangers, en réduisant les coûts de transport et en améliorant la productivité.

IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

96. **L'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM améliorera nettement les indicateurs de la dette publique puisque la dette extérieure publique représente quasiment la moitié du stock de la dette publique (Figure 2 et Tableau 2a).** Dans l'hypothèse de dons programme plus faibles qu'au cours des dernières années (0,7 % du PIB sur le long terme) et d'une bonne gestion des financements, tous les indicateurs de la dette devraient baisser progressivement. Il est en outre présumé que le gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente en conservant un excédent intérieur primaire à moyen terme et un équilibre sur le long terme ; en maintenant un ratio recettes/PIB plus élevé et en s'assurant des financements à coût relativement réduit comme des prêts hautement concessionnels. L'entrée sur le marché régional des titres d'État en 2010 permettrait d'éviter de recourir aux financements coûteux des banques commerciales durant les années à venir et d'apurer les arriérés intérieurs. Dans ces conditions, le ratio VAN de la dette/PIB baisserait, passant de 28 % du PIB en 2009 à 17 % du PIB en 2029 tandis que le ratio VAN de la dette publique/recettes chuterait de 174 % à 90 %.

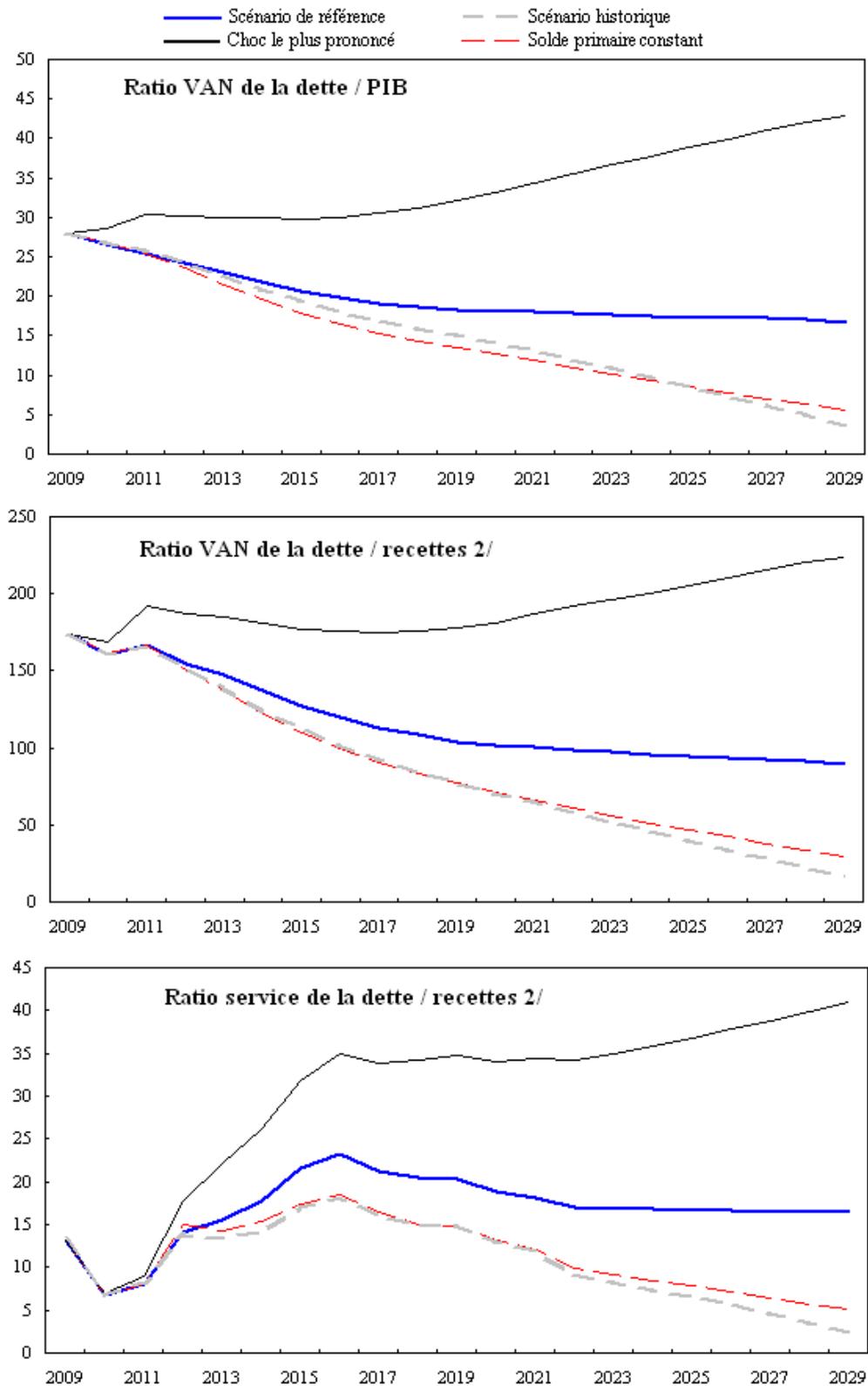
97. **Tous les indicateurs de la dette se détérioreraient rapidement si la croissance du PIB réel était plus faible ou si les flux générateurs d'endettement devaient augmenter (Figure 2 et Tableau 2b).** Une moindre croissance du PIB constitue le scénario le plus extrême : dans ce cas, le ratio VAN de la dette/PIB, celui de la VAN de la dette/recettes et celui du service de la dette/recettes augmenteraient progressivement.

²¹ Comme précisé dans le Tableau 1b, la combinaison de chocs utilise les hypothèses suivantes : (i) une croissance du PIB réel inférieure d'un demi écart type à sa moyenne historique en 2010-2011 ; (ii) une croissance des exportations en valeur inférieure d'un demi écart type à sa moyenne historique en 2010-2011 ; (iii) un déflateur du PIB en dollars EU inférieur d'un demi écart type à sa moyenne historique en 2010-2011 ; et (iv) la valeur nette des flux non générateurs d'endettement égale à sa moyenne historique moins un écart type en 2010-2011.

V. SITUATION DE SURENDETTEMENT ET CONCLUSIONS

98. **L'analyse montre que la République Centrafricaine présente un «risque modéré de surendettement».** Tous les indicateurs de la dette s'améliorent très clairement suite au point d'achèvement de l'initiative PPTTE et à l'allègement de la dette au titre de l'IADM. Cependant, de par la situation globale de son endettement, le pays pourrait être vulnérable à différents chocs. Les indicateurs de la dette extérieure sont particulièrement sensibles à la croissance des exportations, ce qui dénote le rôle essentiel de l'élargissement de la gamme d'exportation pour la viabilité de la dette extérieure. Les indicateurs de la dette publique sont sensibles à une moindre croissance du PIB ainsi qu'à une hausse des flux générateurs d'endettement, soulignant que la République Centrafricaine doit conserver sa prudence en matière budgétaire à moyen terme et maintenir les conditions de la croissance en favorisant la sécurité intérieure, en préservant la stabilité politique et en développant les capacités institutionnelles et administratives du pays.

Figure 2. République centrafricaine : Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios 2009-29 1/



Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2019.

2/ Les recettes incluent les dons

Tableau 1a. République centrafricaine, cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2006-2029 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Moyenne 0 historique 0	Ecart type	Projections						2009-2014 Moyenne
	2006	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Dette extérieure (nominale) 1/	70,1	54,6	56,8			9,8	9,8	10,0	10,3	10,9	11,5	
dont : dette publique et garantie par l'État (dette PGE)	70,1	54,6	56,8			9,8	9,8	10,0	10,3	10,9	11,5	
Variation de la dette extérieure	-11,6	-15,4	2,2			-47,0	0,0	0,2	0,3	0,6	0,6	
Flux créateurs de dette identifiés	-6,0	-6,4	-4,6			6,3	6,7	5,7	4,8	4,1	3,8	
Déficit du compte courant hors intérêts	2,4	5,7	8,8	2,9	3,2	9,0	9,6	9,6	9,3	8,6	8,4	
Déficit du solde de biens et de services	7,7	9,4	12,6			12,5	13,0	12,5	12,1	11,4	11,1	
Exportations	14,2	14,1	10,8			9,1	9,6	10,2	10,9	11,6	11,7	
Importations	21,9	23,5	23,4			21,6	22,6	22,7	23,0	23,0	22,8	
Transferts courants nets (néгатif = entrée)	-5,5	-3,8	-3,8	-4,0	1,1	-4,1	-3,5	-2,9	-2,9	-2,9	-2,9	
dont : officiels	-5,3	-3,5	-3,3			-3,8	-3,2	-2,7	-2,7	-2,7	-2,7	
Autres flux du compte courant (néгатif = entrée nette)	0,2	0,1	0,1			0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
IDE nets (néгатif = entrées)	-2,3	-3,3	-6,2	-2,0	1,8	-1,8	-2,8	-3,8	-4,2	-4,2	-4,2	
Dynamique endogène de la dette 2/	-6,0	-8,8	-7,2			-0,9	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-0,4	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,6	0,4	1,0			0,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,9	-2,2	-1,0			-1,4	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	
Contribution des variations sdes prix et des taux de change	-3,7	-7,0	-7,1			
Résiduel 3/4/	-5,6	-9,0	6,7			-53,3	-6,7	-5,5	-4,5	-3,5	-3,2	
dont : financement exceptionnel	5,3	-0,1	-1,9			-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
VAN de la dette extérieure 5/	34,9			8,2	8,2	8,2	8,0	7,9	7,8	
En pourcentage des exportations	323,5			90,0	85,8	80,6	72,7	67,9	66,6	
VAN de la dette PGE	34,9			8,2	8,2	8,2	8,0	7,9	7,8	
En pourcentage des exportations	323,5			90,0	85,8	80,6	72,7	67,9	66,6	
En pourcentage des recettes de l'État	336,4			78,0	77,5	75,7	70,6	69,8	67,3	
Ratio service de la dette / exportations (en %)	18,6	14,1	27,5			15,3	4,0	3,6	8,0	7,0	7,4	
Ratio service de la dette PGE / exportations (en %)	18,6	14,1	27,5			15,3	4,0	3,6	8,0	7,0	7,4	
Ratio service de la dette PGE / recettes (en %)	27,8	19,4	28,6			13,3	3,6	3,4	7,8	7,2	7,4	
Total besoins en financement brut (milliards de \$EU)	0,0	0,1	0,1			0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Déficit du compte courant hors intérêts qui stabilise le ratio de la dette	14,0	21,2	9,7			56,0	9,6	9,4	9,0	8,1	7,8	
Principales hypothèses macroéconomiques												
Croissance du PIB réel (en %)	3,8	3,7	2,2	1,1	3,2	2,4	3,1	4,0	5,0	5,5	5,5	4,3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	4,8	11,1	15,0	6,1	10,1	-7,5	2,0	2,5	2,7	2,6	2,3	0,8
Taux d'intérêt effectif (%) 6/	0,8	0,7	2,1	1,2	0,5	1,0	2,5	2,4	2,0	1,7	1,4	1,8
Croissance des exportations de B&S (en dollars EU et en %)	21,3	14,6	-10,0	0,9	12,0	-20,5	11,2	13,4	15,7	14,6	9,3	7,3
Croissance des importations de B&S (en dollars EU et en %)	14,6	23,6	17,0	5,9	14,4	-12,4	9,8	7,1	9,4	8,2	7,2	4,9
Éléments dons des nouveaux emprunts publics (en %)	28,9	28,9	51,5	51,5	51,5	51,5	44,0
Recettes de l'État (dons exclus, en % du PIB)	9,5	10,3	10,4			10,5	10,6	10,9	11,3	11,3	11,6	
Flux d'aide (en milliards de \$EU) 7/	0,2	0,1	0,1			0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	
dont : dons	0,2	0,1	0,1			0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
dont prêts concessionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	
Financement équivalent à un don (en % du PIB) 8/			6,2	6,2	4,9	5,3	5,4	5,4	
Financement équivalent à un don (en % du financement extérieur) 8/			81,1	93,1	91,1	86,5	84,8	84,3	
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1,5	1,7	2,0			1,9	2,0	2,1	2,3	2,5	2,7	
Croissance nominale du PIB en dollars EU	8,8	15,3	17,5			-5,3	5,1	6,6	7,8	8,3	8,0	5,1
VA de la dette extérieure PGE (en milliards de dollars EU)			0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
(VA-VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en %)			0,4	0,5	0,5	0,4	0,6	0,6	0,5

Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Inclut à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Calculé comme suit $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance réel du PIB et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars E

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire, les variations des arriérés et de l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valorisation. Aux fins des projections, inclut aussi la con

et des taux de change.

4/ La donnée pour l'année 2009 reflète l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTe et de l'IADM.

5/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

6/ Paiements des intérêts de l'année en cours divisé par le stock de la dette de la période précédente.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent à des dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2009-2029
(en pourcentage)

	Projections																				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
VA du ratio de la dette au PIB																					
Scénario de référence	8	8	8	8	8	8	7	7	7	7	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
A. Scénarios de rechange																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2009-2029 1/	8	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	8	8	9	9	9	10	10	9	10	10	10	10	10	11	11	11	11	12	12	12	12
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	8	9	9	9	9	9	8	8	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	8	9	11	11	11	10	10	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	8	8
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2010-2011 4/	8	9	9	9	9	9	8	8	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	8	10	12	11	11	11	10	10	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8	8
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	8	10	14	14	13	13	12	12	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	9	9
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2010 5/	8	12	12	11	11	11	10	10	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VA du ratio de la dette aux exportations																					
Scénario de référence	90	86	81	73	68	67	62	56	55	53	52	53	53	54	54	54	54	54	53	52	51
A. Scénarios de rechange																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2009-2029 1/	90	51	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	90	87	85	81	80	83	81	78	79	79	79	80	82	83	84	85	85	86	86	86	86
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	90	86	81	73	68	67	62	56	55	53	52	53	53	54	54	54	54	54	53	52	51
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	90	120	174	157	146	142	132	122	119	116	113	111	110	108	106	104	101	99	97	94	91
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2010-2011 4/	90	86	81	73	68	67	62	56	55	53	52	53	53	54	54	54	54	54	53	52	51
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	90	103	115	103	96	93	87	81	78	76	74	73	72	70	69	67	65	64	62	60	58
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	90	122	175	158	146	142	132	123	119	116	113	111	108	106	102	99	96	93	90	87	84
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2010 5/	90	86	81	73	68	67	62	56	55	53	52	53	53	54	54	54	54	54	53	52	51
VA du ratio de la dette aux recettes																					
Scénario de référence	78	78	76	71	70	67	61	55	53	51	49	49	50	51	52	52	52	52	51	50	50
A. Scénarios de rechange																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2009-2029 1/	78	46	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	78	78	80	79	82	83	80	77	76	76	74	75	77	79	80	81	82	83	83	83	83
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	78	82	85	79	78	75	68	62	59	57	55	55	56	57	58	58	58	58	57	56	55
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	78	87	103	96	94	90	82	75	72	69	67	65	65	65	64	62	61	60	58	57	55
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2010-2011 4/	78	82	86	80	79	76	69	63	60	58	56	56	57	58	59	59	59	59	58	57	56
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	78	93	108	101	99	94	86	79	76	73	70	68	68	67	66	64	63	61	60	58	56
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	78	98	130	121	119	113	104	96	91	88	84	82	81	79	78	76	74	71	69	67	64
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2010 5/	78	110	107	100	99	95	87	78	75	72	70	70	72	73	73	74	74	73	72	71	70

Tableau 1b. (suite) République centrafricaine : Analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2009-2029
(en pourcentage)

	Projections																				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio du service de la dette aux exportations																					
Scénario de référence	15	4	4	8	7	7	10	10	5	4	4	2	1	1	2	2	2	3	3	3	3
A. Scénarios de rechange																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2009-2029 1/	15	4	3	7	6	6	9	8	4	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	15	4	4	8	7	8	11	10	6	4	4	3	3	3	4	4	4	4	4	5	5
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	15	4	4	8	7	7	10	10	5	4	4	2	1	1	2	2	2	3	3	3	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	15	5	6	13	12	12	16	16	9	6	6	4	4	4	5	5	5	6	6	6	6
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2010-2011	15	4	4	8	7	7	10	10	5	4	4	2	1	1	2	2	2	3	3	3	3
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	15	4	4	9	7	8	10	10	6	4	4	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	15	5	5	12	11	11	15	14	8	6	5	4	5	5	5	5	6	6	6	6	6
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2010 5/	15	4	4	8	7	7	10	10	5	4	4	2	1	1	2	2	2	3	3	3	3
Ratio du service de la dette aux recettes																					
Scénario de référence	13	4	3	8	7	7	10	10	5	4	3	2	1	1	2	2	2	3	3	3	3
A. Scénarios de rechange																					
A1. Variables clés à leur moyenne historique 2009-2029 1/	13	3	3	7	6	6	9	8	4	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2009-2029 2/	13	4	3	8	8	8	11	10	6	4	4	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	13	4	4	9	8	8	11	11	6	4	4	2	1	1	2	2	3	3	3	3	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 3/	13	4	4	8	8	8	10	10	5	4	4	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4
B3. Croissance du déflateur du PIB à la moyenne historique en dollars EU moins un écart type en 2010-2011	13	4	4	9	8	8	11	11	6	4	4	2	1	2	2	2	3	3	3	3	3
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011 4/	13	4	4	8	8	8	10	10	5	4	4	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de demi-écarts types	13	4	4	9	9	9	12	11	6	4	4	3	4	4	4	4	4	4	4	5	5
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport à la référence en 2010 5/	13	5	5	11	10	11	14	14	7	5	5	3	2	2	2	3	3	4	4	4	4
<i>Pour mémoire :</i>																					
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

Sources : estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde extérieur courant hors charges d'intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; les différés d'amortissement et échéances restant les mêmes.

3/ On suppose que les valeurs des exportations restent en permanence à leur niveau le plus bas, mais que le solde extérieur courant en part du PIB revient à son niveau du scénario de référence après le choc (ce qui revient à supposer implicitement que les niveaux d'importations s'ajustent à due concurrence).

4/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

5/ La dépréciation est définie comme la baisse en pourcentage du taux de change dollar/monnaie locale de sorte qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (financement moins favorable) dont les conditions pour tous les nouveaux financements sont spécifiées à la note 2.

Tableau 2a. : République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2006-2029
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne	Ecart type	Estimation					Projections				
	2006	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009-2014 Moyenne	2019	2029	2015-2029 Moyenne
Dette du secteur public 1/	93,9	79,1	79,4			29,5	28,1	27,3	26,6	26,0	25,5			22,9	21,2
dont : libellée en devises	70,1	54,6	56,8			9,8	9,8	10,0	10,3	10,9	11,5			11,1	11,7
Variation de la dette du secteur public	-12,1	-14,8	0,3			-49,9	-1,4	-0,9	-0,7	-0,6	-0,5			-0,4	-0,4
Flux générateurs de dette indentifiés	-23,3	-12,4	-2,9			-1,7	-1,2	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5			-0,4	-0,4
Déficit primaire	-9,9	-2,5	-1,5	-0,9	3,6	-0,4	-0,7	-0,1	0,3	0,4	0,5	0,0		0,2	0,2
Recettes et dons	22,9	14,4	15,1			16,0	16,6	15,3	15,6	15,7	16,0			17,5	18,7
dont : dons	13,4	4,1	4,7			5,6	6,0	4,4	4,4	4,4	4,4			4,4	4,4
Dépenses primaires (hors intérêts)	13,0	11,9	13,6			15,6	15,9	15,2	15,9	16,1	16,4			17,7	18,9
Dynamique automatique de la dette	-13,4	-9,9	-1,4			-1,3	-0,5	-0,7	-1,0	-1,0	-1,0			-0,5	-0,6
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	-6,3	-4,3	-2,5			-1,9	-0,4	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9			-0,5	-0,5
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2,4	-1,0	-0,8			0,0	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4			0,5	0,4
dont : contribution de la croissance réelle du PIB	-3,9	-3,4	-1,7			-1,9	-0,9	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4			-1,0	-0,9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-7,1	-5,6	1,1			0,6	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,0		
Autres flux générateurs de dette identifiés	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Recettes de privatisation (négligeable)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Allègement de la dette (PPTTE et autres)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Autres (préciser, par ex. : recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	11,3	-2,4	3,3			-48,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Autres indicateurs de viabilité															
VAN de la dette du secteur public	23,9	24,5	30,5			27,9	26,6	25,5	24,2	23,0	21,9			18,2	16,6
dont : libellée en devises	0,0	0,0	7,9			8,2	8,2	8,2	7,9	7,9	7,8			6,5	7,1
dont : extérieure	7,9			8,2	8,2	8,2	7,9	7,9	7,8			6,5	7,1
VAN des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)
Besoins bruts en financement 2/	-6,9	0,2	2,3			1,7	0,5	1,1	2,5	2,9	3,3			3,7	3,3
VAN du ratio de la dette du secteur public aux recettes et aux dons (en %)	104,3	170,2	201,8			173,9	160,2	166,7	154,9	146,9	136,7			103,9	89,1
VAN du ratio de la dette du secteur public aux recettes (en %)	250,6	238,2	294,0			266,5	250,4	234,6	215,2	203,7	188,1			138,7	116,6
dont extérieur 3/	76,1			78,1	77,5	75,6	70,6	69,8	67,3			49,2	49,6
Ratio du service de la dette aux recettes et aux dons (en %) 4/	13,1	18,8	25,3			13,2	6,7	8,0	14,1	15,5	17,7			20,3	16,4
Ratio du service de la dette aux recettes (en %) 4/	31,5	26,3	36,9			20,2	10,5	11,3	19,5	21,5	24,4			27,1	21,4
Déficit primaire qui stabilise le ratio de la dette au PIB	2,1	12,3	-1,8			49,5	0,7	0,8	1,0	1,0	1,0			0,6	0,6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	3,8	3,7	2,2	1,1	3,2	2,4	3,1	4,0	5,0	5,5	5,5	4,3	4,5	4,3	4,5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0,8	0,7	2,1	1,2	0,5	1,0	2,5	2,4	2,0	1,7	1,4	1,8	0,9	0,9	1,0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en %)	-2,5	1,3	-3,0	-1,5	1,9	-0,5	1,6	2,1	2,4	2,9	3,3	2,0	5,2	5,0	4,8
Dépréciation du taux de change réel (en \$, + indique une dépréciation)	-9,2	-8,4	2,0	-5,4	8,8	1,0
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	4,2	1,8	7,1	2,8	2,1	3,9	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,6	2,4	2,4	2,4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigeées du déflateur du PIB, en %)	-0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Élément de dons des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	28,9	28,9	51,5	51,5	51,5	51,5	44,0	51,5	51,5	...

Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Inclut la dette publique et garantie par l'Etat, la dette publique intérieure, les arriérés budgétaires de l'administration centrale et la dette intérieure des entreprises publiques.

2/ On entend par besoin brut en financement le déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons exclus.

4/ On entend par service de la dette la somme des intérêts et l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

Tableau 2b. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2009-2029

	Projections							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2029
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	28	27	25	24	23	22	18	17
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	28	27	26	24	23	21	15	4
A2. Solde primaire inchangé depuis 2009	28	27	25	24	21	20	14	5
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	28	27	26	25	24	24	24	37
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	28	29	30	30	30	30	32	43
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	28	30	31	30	29	27	23	21
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	28	29	30	30	29	29	29	36
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2010	28	30	29	27	25	24	19	17
B5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2010	28	36	35	33	32	31	26	23
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	174	160	167	155	147	137	104	89
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	174	161	166	151	139	124	77	16
A2. Solde primaire inchangé depuis 2009	174	162	166	150	137	122	77	29
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	174	161	170	160	154	147	133	192
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	174	169	192	187	185	181	177	223
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	174	180	206	192	183	171	131	110
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	174	173	193	185	182	175	161	188
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2010	174	181	188	173	161	148	109	94
B5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2010	174	218	229	214	204	191	148	123
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	13	7	8	14	16	18	20	16
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	13	7	8	14	13	14	15	2
A2. Solde primaire inchangé depuis 2009	13	7	8	15	14	15	15	5
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	13	7	8	15	17	19	26	36
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	13	7	9	18	22	26	35	41
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2010-2011	13	7	9	28	27	26	24	21
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	13	7	9	21	21	26	31	35
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2010	13	7	9	17	19	22	25	21
B5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2010	13	7	12	51	20	39	25	23

Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est égale au niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.